

TRANSITION ENERGETIQUE

DCC24-013

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022-2023 DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE – RESEAU DE CHALEUR « NEMORA » DE RETIERS, MARTIGNE-FERCHAUD ET COESMES.

Monsieur Thierry RESTIF, Vice-président en charge de la transition énergétique présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

En 2018, Roche aux Fées Communauté a confié, par délégation de service public (DSP), pour une durée de 25 ans, l'exploitation du réseau de chaleur de Janzé à la société NEMORA, filiale du groupe Nass&Wind Energie Verte.

Conformément aux articles L1411-3 et R1411-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans leur version en vigueur lors de la conclusion du contrat, le délégataire produit chaque année, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et exposant les conditions d'exécution dudit service public.

L'autorité délégante doit soumettre ce rapport à son assemblée délibérante, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Roche aux Fées Communauté bénéficie de l'assistance du cabinet INDDIGO pour le contrôle et le suivi de cette délégation de service public.

2. ÉLÉMENTS CLEFS DU RAPPORT

L'exercice d'exploitation 2022-2023 a été marqué par :

- Un deuxième exercice complet pour les trois réseaux (MARTIGNE-FERCHAUD, RETIERS, COESMES) et une **diminution au global, de la quantité de chaleur livrée entre les deux exercices**. Sur ces réseaux, la diminution de consommation est globalement portée par les établissements scolaires. Les efforts des abonnés sur la sobriété énergétique ont impacté les consommations énergétiques.
- La faible évolution des recettes et l'augmentation importantes des dépenses.

D'un point de vue méthodologique, le rapport remis par le délégataire, au titre de l'exercice de juillet 2022 à juin 2023, fournit les principaux éléments demandés (tableaux d'analyse des consommations, recettes et dépenses) même si l'interprétation des données et la narration des faits de l'exercice est encore perfectible (une demande de compléments).

D'un point de vue technique, le rapport est assez bien détaillé et fournit les principales informations techniques.

Les **performances globales** sont **satisfaisantes** :

- Le **taux de couverture bois** est **supérieur à l'engagement global est de 95%** (90% prévu au contrat au global) avec une couverture sur les trois réseaux ;
- Les **consommations d'eau et d'électricité sont contrôlées**, mais il convient de surveiller les consommations d'électricité, notamment sur le réseau de Retiers ;
- Il n'y a eu **aucun défaut relevé dans la continuité de service**.

Les **différents rendements** sont toutefois **moins satisfaisants** :

- Le **rendement de production bois est particulièrement faible pour le réseau de Retiers** (68,9% sur l'exercice contre 88% au contrat). Les pannes sont en partie responsables de la dégradation du rendement. Cependant, d'autres facteurs comme la qualité du bois et de l'eau sont susceptibles d'impacter fortement le rendement. Le délégataire doit mettre en place des actions sur ces paramètres pour l'améliorer sur ce réseau et rester vigilant notamment sur la qualité de l'eau.
- Le **rendement de distribution est peu élevé** (c'est principalement dû à la faible densité énergétique des réseaux).

Un travail conjoint avec les fournisseurs de bois est à réaliser pour améliorer la qualité sur le réseau de Retiers.

D'un point de vue financier, le rapport fournit les informations essentielles, même si des compléments étaient nécessaires concernant :

- L'indexation du tarif R1 : application de la mauvaise formule d'indexation ;
- L'indexation du tarif R2 : erreur matérielle concernant l'application de la formule d'indexation à compter du mois de février 2023.

Le **résultat brut en 2022-2023 est de -106k€ contre -35€ en 2021-2022, soit une dégradation de 200%**.

Le **résultat brut cumulé depuis le début du contrat est de -244k€**.

Pour l'instant, l'exploitation est déséquilibrée et le déficit se creuse en raison de l'augmentation des dépenses : +18% entre les deux exercices et +41% par rapport au compte prévisionnel du contrat.

Cette différence s'explique en particulier par l'augmentation du coût de l'électricité, des charges financières et des amortissements relatifs à un investissement plus conséquent que prévu initialement.

Une analyse de l'équilibre du contrat sera effectuée au bout de trois exercices complets.

3. COMMUNICATION

Le rapport complet est consultable :

- au siège de la Communauté de communes
- et sur son site internet sous les liens figurant ci-dessous
<https://www.rafcom.bzh/territoire/assemblees/actes-administratifs>
<https://www.rafcom.bzh/vivre-habiter/transition-energetique/les-energies-renouvelables>.

L'analyse du rapport annuel par le Cabinet INDIGGO est jointe en annexe de la présente délibération.

Ceci étant exposé,

Il vous est proposé :

- ◆ *De prendre acte du rapport annuel d'activité 2022-2023 de la société NEMORA, concernant l'exécution du service public local de production, transport et distribution d'énergie calorifique de Roche aux Fées Communauté-Réseaux de chaleur de Coësmes, Martigné-Ferchaud et Retiers ;*
- ◆ *De prendre acte de la présentation des comptes 2022-2023 ;*
- ◆ *De mettre à disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans toutes les mairies des communes membres de Roche aux Fées Communauté, pendant un mois, le rapport annuel 2022-2023 du délégataire du réseau de chaleur.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Unanimité

Voies et délais de recours: La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel du 19 mars 2024, s'est réuni le mardi 26 mars 2024 à 19 heures 30, à Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel BORDIER, Conseiller communautaire de Thourie.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BRIE	M M Bruno PELLETIER,
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN,
FORGES-LA-FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD,
	M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN,
	Thérèse MOREAU, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT,
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS, M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, M Patrick HENRY,
RETIERS	M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF,
	MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	M Patrick ROBERT (<i>donne pouvoir à M Bruno PELLETIER</i>)
ESSE	MME Séverine RAISON (<i>donne pouvoir à M Joseph GESLIN</i>)
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE,
	MME Isabelle CEZE, (<i>donne pouvoir à Mme Martine PIGEON</i>)
	M François GOISET, (<i>donne pouvoir à M Dominique</i>
	CORNILLAUD)
	M Pierric MOREL, (<i>donne pouvoir à M Hubert PARIS</i>)
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD,
	MME Graziella VALLEE, (<i>donne pouvoir à M Benoît CLEMENT</i>)
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Véronique BREMOND, (<i>donne pouvoir à Mme Chrystelle</i>
	BADOUD)
	M Alain MALOEUVRE (<i>donne pouvoir à M Patrick HENRY</i>)
RETIERS	M Joseph BOUE, (<i>donne pouvoir à Mme Annick PERON</i>)
	MME Isabelle ROLLAND

**PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL
(30 présents / 9 pouvoirs)**

Nombre de votants : 39
Voix pour : 39
Voix contre : 0
Abstention : 0

**PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET
LE 28/03/2024**

*Pour extrait conforme au procès-verbal
Le Président,*

 **Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ**

Signé par : Luc Gallard
Date : 27/03/2024
Qualité : Président

NEMORA

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LES COMMUNES DE RETIERS, MARTIGNE- FERCHAUD ET COËSMES

Rapport d'activité

Période du 01 juillet 2022 au 30 juin 2023

Version 1 du 20/12/2023 – Rédacteur Nicolas SORIA

Version 2 du 22/02/2024 – ajouts et modifications Nicolas SORIA

Table des matières

1.	INFORMATIONS GENERALES	3	3.2.2.	Détail des charges d’amortissement	18
1.1.	Contexte contractuel	3	3.3.	Résultat	19
1.2.	Evolutions contractuelles :	3		Raccordements entre le CRF et les comptes sociaux	19
1.3.	Les installations support du service technique : 3		3.4.	Les comptes de suivi :	19
	Réseau de distribution	4	3.5.	Le bilan :	19
	Sous-stations	5	4.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	20
2.	COMPTE-RENDU TECHNIQUE D’ACTIVITE	5	4.1.	Liste des abonnés et des puissances souscrites	20
2.1.	Les faits marquants de l’année :	5	4.2.	Inventaire des biens et plans	20
2.2.	Bilan énergétique – Consommation	6	4.3.	Programme de renouvellement mis à jour.....	20
2.3.	Bilan énergétique - Production	8	4.4.	Copie des attestations d’assurance	20
2.4.	Bilan des cendres	11	4.5.	Suivis mensuels indicateurs de performance .	20
2.5.	Bilan CO2	12	4.6.	Relevés mensuelles énergétiques	20
2.6.	Exploitation	12	4.7.	Suivis des contrôles réglementaires	21
2.6.1.	Maintenance	12	4.8.	Journal des demandes d’intervention et	
2.6.2.	Pannes et incidents	13		réclamations	22
2.6.3.	Sécurité et gestion du site.....	13	4.9.	Programme de développement à jour	22
2.6.4.	Environnement et réglementation	14	4.10.	Suivi des actions commerciales et	
2.6.5.	Qualité du service rendu	14		communication	22
2.6.6.	Liste installations hors service	14	4.11.	Tableau de suivi des pénalités	22
2.6.7.	Plaintes et réclamations.....	14	4.12.	Données de facturation mensuelles R1/R2 par	
2.6.8.	Activité commerciale.....	14		abonné	23
2.7.	Travaux et évolution générale des ouvrages : 14		4.13.	Factures énergies primaires.....	24
2.7.1.	Evolution générale des ouvrages	14	4.14.	Justificatifs des redevances au concédant.....	24
2.7.2.	Travaux de gros entretien renouvellement	14	4.15.	Etats d’imposition (impôts locaux)	25
2.7.3.	Travaux neufs et programme prévisionnel		4.16.	Tableau d’amortissement des ouvrages.....	25
	de développement du réseau	14	4.17.	Tableau d’amortissement de l’emprunt.....	25
3.	COMPTE-RENDU FINANCIER -.....	15	4.18.	Liasse fiscale définitive, Bilan et ses annexes .	25
3.1.	Présentation du compte de résultat :	15	4.19.	Liste des personnels.....	25
3.1.1.	Détail des ventes	16	ANNEXES		26
3.1.2.	Evolution des indices de révision	17		Annexe : Liste pannes et incidents	26
3.2.	Détail des charges :	18		Annexes fournies en compléments du rapport.....	26
3.2.1.	Détail des charges de dotations aux				
	provisions	18			

1. INFORMATIONS GENERALES

Ce document a pour objet de retracer les principales informations techniques et financières pour la période considérée des réseaux de chaleur exploités par la société Nemora.

1.1. Contexte contractuel

Par un contrat de délégation signé le 28 septembre 2018, la Communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées a délégué à la société Nemora, filiale de Nass&Wind Energie Verte, la production et la distribution publique de chaleur et d'eau chaude sanitaire.

Le contrat de délégation couvre trois chaufferies et réseaux de chaleur distincts sur les communes de :

- Retiers
- Martigné Ferchaud
- Coësmes

1.2. Evolutions contractuelles :

Avenant n°1 - 23/07/2019 :

Création de la société dédiée dénommée Nemora, et transfert du contrat à cette société dédiée

Avenant n°2 – 27/04/2021 :

Modification de la formule d'indexation du combustible bois afin de tenir compte des évolutions de prix du bois local fourni par CBB35 (Collectif Bois Bocage 35).

Mise à jour l'Annexe XV du contrat précisant les consommations prévisionnelles, les puissances souscrites (en MWh et URF).

Avenant n°3 – 23/11/2022 :

Ajout des obligations du délégataire d'assurer l'égalité des usagers vis-à-vis du service public et de respecter les principes de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution de ce service.

1.3. Les installations support du service technique :

Moyens de production

Retiers

2 Chaudières eau chaude bois de 630 KW PCE
 COMPTE avec un secours Chaudière fioul composé
 de deux chaudières de 330KW et 220 KW au niveau
 de l'EPHAD.

Martigné Ferchaud

2 Chaudières eau chaude bois de 330 KW ECO HARGASSNER
 Avec un secours d'une chaudière fioul de 220 KW.
 Ainsi qu'une chaudière fioul de 250KW au sein de L'EPHAD.





Coësmes

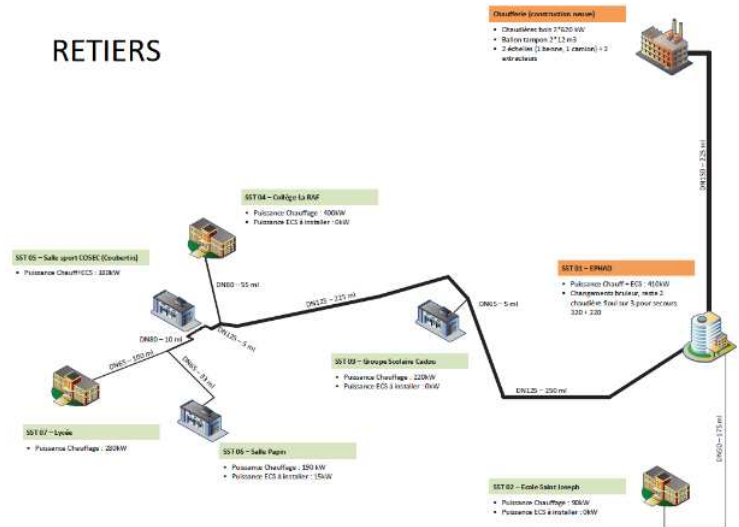
Chaudière eau chaude bois de 330 KW ECO HARGASSNER
Avec un secours d'une chaudière fioul de 410 KW au sein de l'EPHAD.

Réseau de distribution

Retiers

Le réseau de chaleur est composé d'un réseau de 1 125ml

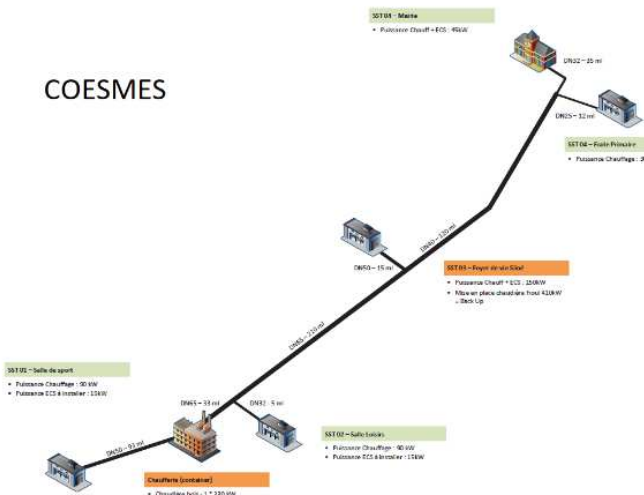
RETIERS



COESMES

Coësmes

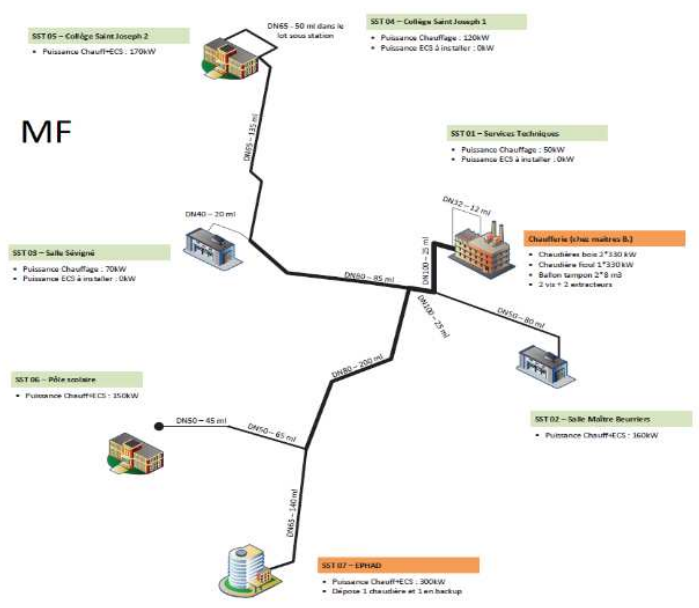
Le réseau de chaleur est composé d'un réseau de 423 ml



MF

Martigné Ferchaud

Le réseau de chaleur est composé de 1 réseau de 792 ml



Sous-stations

Abonné	N° sst	chauffage	ECS	URF facturation	Puissance échangeur (kW)	Puissance souscrite (kW)	Date de MES
RETIERS - EHPAD	1	Oui	Oui	2 007	450	410	novembre-20
RETIERS - Ecole St Joseph	2	Oui	Non	343	100	90	novembre-20
RETIERS - Groupe Cadou	3	Oui	Non	766	240	220	novembre-20
RETIERS - Coubertin / COSEC	5	Oui	Oui	314	200	180	novembre-20
RETIERS - Salle Papin	6	Oui	Oui	387	210	205	novembre-20
RETIERS - Lycée La Mennais	7	Oui	Oui	766	310	280	novembre-20
RETIERS - Collège	4	Oui	Oui	1 008	440	400	novembre-21
Total				5 591	1 950	1 785	

Abonné	N° sst	chauffage	ECS	URF facturation	Puissance échangeur (kW)	Puissance souscrite (kW)	Date de MES
MF - EHPAD	7	Oui	Oui	1 437	330	300	décembre-20
MF - Pôle scolaire	6	Oui	Oui	231	165	150	octobre-20
MF - Services Techniques	1	Oui	Non	96	55	50	non raccordé
MF - Maîtres Beurriers	2	Oui	Oui	424	175	160	décembre-20
MF - Salle Sévigné	3	Oui	Non	195	80	70	octobre-20
MF - Collège St JOSEPH	4	Oui	Oui	573	310	290	octobre-20
Total				2 957	1 115	1 020	

Abonné	N° sst	chauffage	ECS	URF facturation	Puissance échangeur (kW)	Puissance souscrite (kW)	Date de MES
COESMES - Mairie	5	Oui	Non	128	50	45	novembre-19
COESMES - Ecole Primaire	4	Oui	Non	169	35	30	novembre-19
COESMES - Foyer de vie Siloe	3	Oui	Oui	821	165	150	novembre-19
COESMES - Salle des Loisirs	2	Oui	Non	176	50	45	novembre-19
COESMES - Salle des sports	1	Oui	Oui	166	120	105	novembre-20
Total				1 460	420	375	

Abonné	URF facturation	Puissance échangeur (kW)	Puissance souscrite (kW)
Total	10 008	3 485	3 180

La sous-station service technique de Martigné-Ferchaud n'est toujours pas raccordée, les travaux du secondaire n'étant pas finis.

2. COMPTE-RENDU TECHNIQUE D'ACTIVITE

2.1. Les faits marquants de l'année :

La consommation globale diminue plus fortement que la rigueur du climat, conséquence probable d'une diminution de la température de chauffage dans certains établissements.
 Economiquement, le résultat diminue fortement, impacté par l'augmentation du coût de l'électricité et des charges financières

2.2. Bilan énergétique – Consommation

Analyse des consommations par rapport à la rigueur climatique

Pour analyser les variations de consommation, nous utilisons les DJU (Degrés Jour Unifiés) qui permettent de caractériser la sévérité du climat et de raisonner à climat constant.

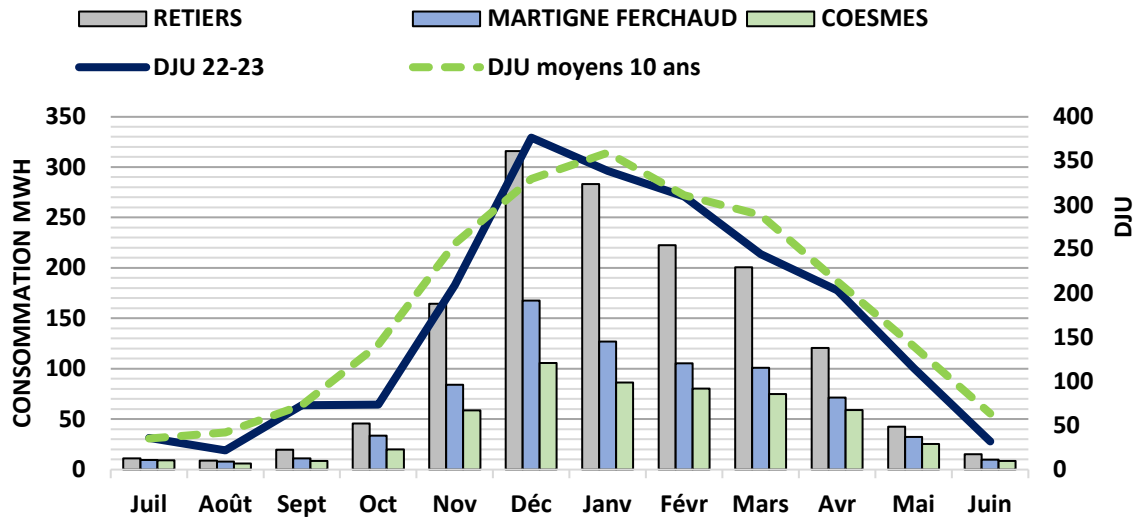
Plus les DJU sont élevés, plus le climat est froid (durée et intensité du froid)

Nous comparons la variation des DJU :

- D'une année sur l'autre
- Avec la moyenne des DJU sur 10 ans.

Nous utilisons les données du site Infoclimat.fr station de St Jacques de la Lande.

Consommation en fonction des DJU de l'année et la Moyenne DJU sur 10 ans



Le climat a été plus doux que l'année précédente (-5.1% de DJU) et plus doux que la moyenne des 10 ans (-11.1% de DJU).

RETIERS													juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	juin	Total	Total N-1	Ecart N-1
EPHAD Retiers													11	9	19	30	66	103	84	61	47	33	32	15	512	627	-18%
ECOLE St JOSEPH													0	0	0	1	14	27	24	20	18	9	0	0	113	108	5%
ECOLE CADOU													0	0	0	1	29	59	44	26	29	13	1	0	202	189	7%
SALLE COSEC													0	0	0	5	4	24	19	18	18	16	4	0	109	115	-5%
SALLE PAPIN													0	0	0	0	0	20	15	14	10	7	1	0	68	80	-16%
LYCEE													0	0	0	3	16	23	28	23	23	14	4	0	134	179	-25%
COLLEGE													0	0	0	4	35	60	69	60	56	29	0	0	312	409	-24%
Total abonnés RETIERS													11	9	19	46	164	316	283	222	201	121	43	15	1450	1706	-15%

MARTIGNE- FERCHAUD													juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Total	Total N-1	Ecart N-1
EHPAD MF													9	8	11	24	38	65	57	53	48	40	22	7	382	398	-4%
POLE SCOLAIRE													0	0	0	6	15	27	22	18	17	11	6	1	123	131	-6%
SERVICES TECHNIQUES													0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
MAITRES BEURRIER													1	0	0	3	13	30	8	7	7	6	3	1	79	166	-53%
SALLE SEVIGNE													0	0	0	1	5	12	11	10	8	7	2	0	54	41	31%
COLLEGE ST JOSEPH													0	0	0	0	13	34	30	18	20	8	0	0	123	165	-26%
Total abonnés Martigné-Ferchaud													9	8	11	34	84	168	127	105	101	71	32	10	761	902	-16%

COESMES													juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Total	Total N-1	Ecart N-1
MAIRIE COESMES													0	0	0	0	5	14	11	10	10	6	2	0	58	59	-2%
ECOLE													0	0	0	0	7	10	9	8	7	11	4	0	54	84	-36%
FOYER DE VIE SILOE													7	6	9	18	35	54	46	41	40	30	16	9	309	275	12%
SALLE DES LOISIRS													0	0	0	0	8	10	9	10	8	7	3	0	54	59	-7%
SALLE DES SPORTS													2	0	0	2	5	18	11	11	10	5	2	0	67	66	1%
Total abonnés Coesmes													9	6	9	20	59	106	86	80	75	59	25	9	542	542	0%

Total Global													juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Total	Total N-1	Ecart N-1
Total Global													30	23	39	99	307	589	497	408	376	251	100	34	2753	3150	-13%

La consommation globale diminue (-13%) plus fortement que la baisse de la rigueur climatique (-5%). Cette diminution résulte probablement d'une baisse de la température de chauffage des locaux chez certains abonnés.

Retiers :

Diminution globale principalement liée aux baisses de la consommation du collège et du Lycée (-30 % entre novembre et janvier) et de l'Ephad (-30 % entre février à avril)

Martigné :

Diminution globale principalement liée aux baisses de la consommation de la salle des Maitre Beurrier (-50%, très sensible à la fréquentation) et du collège (-26 %)

Coësmes :

La consommation globale est stable avec une diminution de la consommation pour l'école et une augmentation pour le foyer de vie.

2.3. Bilan énergétique - Production

Récapitulatif énergétique des chaudières (en MWh)

RETIERS	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Total	Total N-1	Ecart N-1
MWh Entrant Bois	0	0	0	197	324	417	379	470	373	296	84	0	2540	2509	1%
MWh Entrant Fioul	14	11	24	0	2	2	4	0	0	0	34	19	110	107	3%
Total MWh Entrant	14	11	24	197	326	418	383	470	373	296	118	19	2650	2616	1%
CH BOIS	0	0	0	90	195	340	327	286	280	195	37	0	1750	1947	-10%
CH FIOUL EPHAD	11	9	19	0	2	1	3	0	0	0	27	15	88	86	3%
total prod. chaufferie	11	9	19	90	197	341	331	286	280	195	64	15	1838	2033	-10%
Taux ENR	0%	0%	0%	100%	99%	100%	99%	100%	100%	100%	58%	0%	95%	96%	-1%
total conso. abonnés	11	9	19	46	164	316	283	222	201	121	43	15	1450	1706	-15%
Rendement Chaufferie bois*				46%	60%	81%	86%	61%	75%	66%	44%		69%	78%	-9%
Rendement Chaufferie bois					67%			73%			61%				
Rendement Chaudières Fioul	80%	80%	80%	-	80%	80%	80%	80%	-	-	80%	80%	80%	80%	0%
Rendement Réseau Distribution	100%	100%	100%	51%	84%	93%	86%	78%	72%	62%	66%	100%	79%	84%	-5%
Rendement Global Distribution		80%			56%			58%			41%		55%	65%	-10%
* cellule vide => Rendement CH Bois inexistant exemple Juin 2023															
MARTIGNE-FERCHAUD	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Total	Total N-1	Ecart N-1
MWh Entrant Bois	0	0	48	85	132	211	178	167	122	95	66	0	1105	1338	-17%
MWh Entrant Fioul	13	10	14	7	0	4	0	0	0	0	0	4	52	90	-42%
Total MWh Entrant	13	10	62	92	132	215	178	167	122	95	66	4	1156	1428	-19%
CH BOIS CHAUFFERIE	4	0	0	46	110	197	154	132	128	98	52	19	941	1078	-13%
CH FIOUL CHAUFFERIE	2	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0	0	7	30	-78%
CH FIOUL EPHAD	8	8	11	5	0	0	0	0	0	0	0	4	35	42	-17%
total prod. chaufferie	15	8	11	52	110	200	154	132	128	98	52	22	983	1150	-15%
Taux ENR	30%	0%	2%	89%	100%	98%	100%	100%	100%	100%	100%	84%	96%	94%	2%
total conso. abonnés	9	8	11	34	84	168	127	105	101	71	32	10	761	902	-16%
Rendement Chaudières bois*			1%	54%	83%	93%	87%	79%	105%	104%	79%		85%	81%	5%
Rendement Chaudières bois		10%			82%			89%			105%				
Rendement Chaudières Fioul	80%	80%	80%	80%	-	80%	-	-	-	-	-	80%	80%	80%	0%
Rendement Réseau Distribution	64%	100%	98%	65%	76%	84%	82%	80%	79%	73%	62%	44%	77%	78%	-1%
Rendement Global Distribution		33%			65%			71%			69%		66%	63%	3%
* cellule vide => Rendement CH Bois inexistant exemple Juin 2023															
COESMES	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Total	Total N-1	Ecart N-1
MWh Entrant Bois	0	0	27	35	130	123	93	84	98	108	0	0	698	808	-14%
MWh Entrant Fioul	3	8	11	3	0	0	0	0	3	0	0	9	35	18	100%
Total MWh Entrant	3	8	38	38	130	123	93	84	100	108	0	9	734	825	-11%
CH BOIS	12	0	0	24	72	117	97	91	84	68	33	7	605	634	-5%
CH FIOUL FOYER	2	6	9	2	0	0	0	0	2	0	0	7	28	14	100%
total prod. chaufferie	14	6	9	26	72	117	97	91	87	68	33	14	634	648	-2%
Taux ENR	85%	0%	0%	92%	100%	100%	100%	100%	97%	100%	100%	50%	96%	98%	-2%
total conso. abonnés	9	6	9	20	59	106	86	80	75	59	25	9	542	542	0%
Rendement Chaudières bois*			0%	68%	55%	95%	105%	108%	86%	63%			87%	79%	8%
Rendement Chaudières bois		43%			74%			99%			100%				
Rendement Chaudières Fioul	80%	80%	80%	80%	-	-	-	-	80%	-	-	80%	80%	80%	0%
Rendement Réseau Distribution	65%	100%	100%	76%	82%	90%	89%	88%	86%	87%	76%	63%	86%	84%	2%
Rendement Global Distribution		49%			63%			87%			80%		74%	66%	8%
* cellule vide => Rendement CH Bois inexistant exemple Juin 2023															
Total	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Total	Total N-1	Ecart N-1
MWh Entrant Bois	0	0	76	317	586	751	650	721	593	499	150	0	4343	4654	-7%
MWh Entrant Fioul	29	29	49	10	2	5	4	0	3	0	34	32	197	215	-8%
Total MWh Entrant	29	29	125	327	588	757	654	722	595	499	184	32	4540	4869	-7%
Total CH BOIS	16	0	0	161	377	654	579	509	492	361	123	26	3297	3659	-10%
Total CH FIOUL	23	23	39	8	2	4	3	0	2	0	27	26	158	172	-8%
total prod. chaufferie	40	23	39	169	378	658	582	509	494	361	150	51	3454	3831	-10%
Taux ENR	41%	0%	1%	95%	100%	99%	99%	100%	100%	100%	82%	50%	95%	96%	0%
total conso. abonnés	30	23	39	99	307	589	497	408	376	251	100	34	2753	3150	-13%
Rendement Chaudières bois*			0%	51%	64%	87%	89%	70%	83%	72%	82%		76%	79%	-3%
Rendement Chaudières bois		22%			72%			80%			78%				
Rendement Chaudières Fioul	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	-	80%	80%	80%	80%	0%
Rendement Réseau Distribution	74%	100%	99%	59%	81%	89%	85%	80%	76%	70%	67%	66%	80%	82%	-3%
Rendement Global Distribution		50%			60%			65%			54%		61%	65%	-4%
* cellule vide => Rendement CH Bois inexistant exemple Juin 2023															

Les rendements chaudières bois au mois ou au trimestre sont non représentatifs (voir donnent des résultats aberrants du fait des décalages entre les livraisons de bois et leur consommation qui peut se décaler sur un à plusieurs mois.

Ce phénomène est d'autant plus sensible que les quantités livrées sont assez faibles.

Globalement, l'évolution de la production des chaufferies (-10%) est en ligne avec l'évolution de la consommation (-13%).

Concernant la chaufferie de Retiers, la production (-10%) baisse moins fortement que la baisse de la consommation (-15%) conséquence d'une baisse du rendement de la chaufferie (69% à la place de 78%). Cette baisse est principalement liée à des arrêts chaudières de plusieurs heures provoqués par des bourrages au niveau de l'alimentation en bois (7 aléas). A chaque redémarrage, une partie des calories produites sert à réchauffer de l'eau du réseau provoquant une surconsommation de bois.

Globalement, la production des chaudières biomasses a diminué de 10%, en cohérence avec la baisse de consommation globale.

Analyse du taux d'ENR

	MARTIGNE			Global
	RETIERS	FERCHAUD	COESMES	
Taux ENR N-1	96%	94%	98%	95%
Taux ENR	95%	96%	96%	95%
Engagement Taux ENR	> 80%	> 80%	> 80%	> 90%

Les taux ENR sont conformes aux objectifs.

Le taux d'Enr est supérieur à 95%, stable par rapport à la saison précédente.

Analyse du rendement réseau

	MARTIGNE			Global
	RETIERS	FERCHAUD	COESMES	
Rendement Réseau N-1	84%	78%	84%	82%
Rendement Réseau	79%	77%	86%	80%
Hypothèse Rendement	>80%	>80%	>80%	> 80%

Le rendement de distribution globale est en légère baisse (-3%) principalement lié à la baisse de rendement du réseau de Retiers (-5% annuel, avec des pertes plus importantes en octobre, mars et avril).

Le rendement réseau est en légère baisse, principalement lié à une baisse sur le rendement de Retiers.

Approvisionnement en matière



Bois

RETIERS

Fournisseur	Type	tonnage		% humi	PCI	MWh	
CBB35	Bocagère	530	58%	43,0%	2,62	1 386	55%
SYLVECO - BEMA	Forestière	384	42%	36,3%	3,00	1 153	45%
Total		914				2 540	

MARTIGNE FERCHAUD

Fournisseur	Type	tonnage		% humi	PCI	MWh	
CBB35	Bocagère	294	100%	23,3%	3,75	1 105	100%

COESMES

Fournisseur	Type	tonnage		% humi	PCI	MWh	
CBB35	Bocagère	185	100%	23,0%	3,77	698	100%

Total Global

Fournisseur	Type	tonnage		% humi	PCI	MWh	
SYLVECO - BEMA	Forestière	384	28%	36,3%	3,00	1 153	27%
CBB35	Bocagère	1 010	72%	33,6%	3,16	3 189	73%
Total N		1 394		34,3%	3,12	4 343	
Total N-1		1 460		33,1%	3,19	4 654	
			-5%				-7%

Le contrat de concession prévoit que les plaquettes bocagères doivent représenter 50% minimum de l'approvisionnement.

La variation de volumes (-5% en Tonnes et -7% PCI) est inférieure à la variation de la production (-10%) caractérisant une surconsommation de bois à périmètre comparable (lié aux phénomènes de pannes évoqués précédemment pour Retiers)

Le bois consommé est relativement sec.

La variation de volumes (en Tonnes et PCI) traduit une légère surconsommation de bois (lié au RCU de Retiers)



Electricité / Eau

	Electricité en kWh	eau en m3
RETIERS	74 894	6,4
MARTIGNE FERCHAUD	16 337	0,6
COESMES	13 198	0,7
Total N	104 429	8
Total N-1	126 499	46
Ecart	-17%	-83%

La variation de consommation d'électricité est en ligne avec la diminution des consommations globales. La consommation d'eau diminue fortement par rapport à l'année précédente (impactée par une fuite réseau à Retiers).

2.4. Cendres

Quantité de cendres collectées

- Retiers : 6.94 T cendres

Pas de collectes cette saison, l'évacuation sera déclenchée lorsque le stockage sur site sera plein (big bag)

- Martigné : 0 T cendres
- Coësmes : 0 T cendres

La revalorisation des cendres sortie chaudière est faite par réemploi sur les revêtements routiers via la société Giboire Travaux Publics.

Il est également prévu une évacuation des suies avec SECHE Environnement lorsque le stockage en chaufferie sera plein (big bag).

2.5. Bilan CO2

Scenario	RAF Fioul	RAF Biomasse	RETIER Fioul	RETIER Biomasse	MF Fioul	MF Biomasse	COESMES Fioul	COESMES Biomasse
Conso & Acheminement								
MWh Fournis	2753	2753	1450	1450	761	761	542	542
Pertes réseaux MWh		702		388		222		92
	100%	80%	100%	79%	100%	77%	100%	86%
Production MWh								
Biomasse		3297		1750		941		605
	0% couv	95% couv	0% couv	95% couv	0% couv	96% couv	0% couv	96% couv
Fioul	2753	158	1450	88	761	42	542	28
	100% couv	5% couv	100% couv	5% couv	100% couv	4% couv	100% couv	4% couv
Rendement								
Biomasse		76%		69%		85%		87%
Fioul	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
Energie Entrante (MWh PCI)								
Biomasse	-	4 343	-	2 540	-	1 105	-	698
	MWh PCS	MWh PCS	MWh PCS	MWh PCS	MWh PCS	MWh PCS	MWh PCS	MWh PCS
Fioul	3 441	197	1 813	110	951	52	677	35
contenu CO2 kgCO2e / KWh PCI								
Biomasse	0,0295	-	128	-	75	-	33	-
Fioul	0,324	1 115	64	587	36	308	17	219
Bilan CO2	1 115	192	587	111	308	49	219	32
	-	923	-	477	-	259	-	187

En comparant les émissions actuelles à celles d'un scénario sans chaudières bois, les installations des 3 RCU ont permis de ne pas émettre 923 tonnes équivalent carbone.

Bilan conforme aux estimations

2.6. Exploitation

2.6.1. Maintenance

Ci-dessous les prestations de maintenance et d'entretien des chaufferies et RCU

- Gestion des livraisons bois et des déchets de combustion.
- Entretien général chaufferie et sous station.
- Entretien chaudières bois et fioul (dont entretien et réglages brûleurs fioul).
- Visite de contrôle constructeur chaudière bois
- Ramonage chaudière bois, filtres et conduits de fumées.
- Entretien des pompes et vannes.
- Entretien des installations électriques.
- Contrôles réguliers des échangeurs chauffage urbain et relevés énergétiques.
- Vérification étanchéité de vannes et organes de régulation.
- Entretien des chambres de vannes réseaux : nettoyage, manœuvre, graissage et peinture...

2.6.2. Pannes et incidents

RETIERS			
Date	pannes rencontrées	Techniciens	Durée
09/10/2022	Trémie filtre bourrée	Fabrice Lefeuvre	3h00
12/10/2022	Défaut sonde trémie cendre HS	Fabrice Lefeuvre	2h00
20/10/2022	Chaufferie défaut suite orage	Etienne Meunier	2h00
04/11/2022	Relance Box internet planté suite orage	Etienne Meunier	2h00
23/11/2022	Bourrage trémie chaudière 1 ASTREINTE	Fabrice Lefeuvre	6h00
25/11/2022	Bourrage trémie chaudière 1	Fabrice Lefeuvre	3h00
28/11/2022	Bourrage trémie chaudière 1 Bois mal déchiqueté	Fabrice Lefeuvre	3h00
30/11/2022	CH1 Défaut bourrage + remplacement vitre ch1et 2	Dimitri Etienne	3h00
01/12/2022	Bourrage trémie ch1	Benjamin Theis	3h00
12/12/2022	Défaut bourrage chaudière 1	Youenn Scourzic	3h00
19/12/2022	Défaaut bourrage chaudière 2	Fabrice Lefeuvre	3h00
23/01/2023	Astreinte Big Bag filtre plein.... Disjonction moteur toit silo 2	Dimitri Etienne	3h00
09/02/2023	Chaudière 1 en défaut transporteur bloqué avec branche (nuit, alerte non active)	Youenn Scourzic	8h00*
13/02/2023	Etat bourrage trémise chaudière 2 bois coincé (nuit, alerte non active)	Fabrice Lefeuvre	8h00*
04/03/2023	Chaudière 2 inactivité grille, resserrage tige capteur	Fabrice Lefeuvre	2h30
17/03/2023	Enlèvement branche dans transporteur blocage CH1 (nuit, alerte non active)	Etienne Meunier	8h00*
23/03/2023	Déblocage transporteur chaudière Ch 1 (nuit, alerte non active)	Benjamin Theis	8h00*
22/04/2023	ASTREINTE Défaut grille surchauffe	Quentin Guilbaud	2h30
11/05/2023	Suite coupure EDF , Relance compresseur Filtre	Benjamin Theis	2h00
		Total	54h00
MF			
Date	pannes rencontrées	Techniciens	Durée
08/12/2022	Chaudière 2 en défaut. Calibrage des grilles- Rallumage	Youenn Scourzic	3h00
17/03/2023	Coupure électrique poste livraison extérieure - Vandalisme	Etienne Meunier	2h00
11/05/2023	Défaut "consigne pas atteinte" chaudière 1. Remise en place galet vis alimentation	Benjamin Theis	3h00
		Total	8h00
COESMES			
Date	pannes rencontrées	Techniciens	Durée
14/10/2022	Défaut surintensité vis silo n°2	Fabrice Lefeuvre	2h00
14/11/2022	Tendeur chaîne vis foyer dévissé	Fabrice Lefeuvre	2h00
23/03/2023	Défaut surintensité vis silo n°2	Dimitri Etienne	2h00
23/03/2023	Remplacement chaîne vis brûleur débouillage vanne écluse	Benjamin Theis	4h00
29/03/2023	Remplacement tendeur chaîne vis foyer	Fabrice Lefeuvre	4h00
09/05/2023	Défaut surintensité vis silo n°2	Dimitri Etienne	2h00
		Total	16h00

*pannes de nuit ayant impacté le fonctionnement

Pas de pannes majeures

2.6.3. Sécurité et gestion du site

- Pas d'observation de fait marquant sur le personnel : Absence d'accident de travail sur le périmètre de la DSP, aucun contrôle de l'inspection du travail, pas d'incident technique.
- Technicien intervenant sur site de formation BTS FEE génie climatique, électrique (avec habilitation électrique) et électromécanique.
- Pas d'arrêt de travail constaté.
- Plan de prévention standard et suivi via médecine du travail de l'ensemble des salariés.
- Formation : à jour dans les Recyclages habilitation électrique des salariés.

2.6.4. Environnement et réglementation

Voir Art. dates de réalisation des contrôles réglementaires et rapport de contrôle.

2.6.5. Qualité du service rendu

Pas d'interruptions et insuffisances de fourniture ont été constaté par le fait de l'exploitant.

2.6.6. Liste installations hors service

Aucun ouvrage, ni installation ont été mis hors service du fait de l'exploitant.

Pas de fuites sur le réseau ni sur les branchements.

2.6.7. Plaintes et réclamations

Aucune réclamation, aucune plainte, ni insuffisance de chauffage n'a été détectée, ni été signalée par les abonnés causé par l'exploitant directement.

2.6.8. Activité commerciale

Participation au COPIL avec Présentation du Schéma directeur du RCU NEMORA par Roches aux Fées Communauté.

2.7. Travaux et évolution générale des ouvrages :

2.7.1. Evolution générale des ouvrages

Pas d'évolution notable des ouvrages depuis leur réalisation

2.7.2. Travaux de gros entretien renouvellement

Voir art. 3.2.1

2.7.3. Travaux neufs et programme prévisionnel de développement du réseau

Sans objet.

3. COMPTE-RENDU FINANCIER -

3.1. Présentation du compte de résultat :

	N	N-1	Ecart	Principaux écarts	
Ventes	352 632 €	338 481 €	4%	14 151 €	
Ventes R1	134 477 €	134 838 €	0%	- 360 €	Baisse de consommation -13% compensée par la hausse des prix 13%
Ventes R2	218 155 €	203 643 €	7%	14 512 €	Augmentation Nbr URF (Année complète Collège +3,6%) et hausse tarifaire (+3,5 %)
Matières première	152 100 €	128 903 €	18%	23 197 €	
Bois	126 168 €	121 689 €	4%	4 478 €	Baisse de consommation -7% compensée par la hausse des prix 11%
Fuel	25 933 €	7 214 €	259%	18 719 €	Dont 12 K€ livrés fin juin qui seront consommés en N+1, montant N-1 minoré car conso partiel du stock N-2 non pris en comp
Sous-traitance	26 235 €	17 166 €	53%	9 069 €	
Prestation P3 sogex	26 235 €	17 166 €	53%	9 069 €	Dont 8 643 € pour S1 N-1, soit 17 k€ par an pour N et N-1
Autres achats et charges externes	160 785 €	142 308 €	13%	18 477 €	
Electricité	80 231 €	31 692 €	153%	48 539 €	Dont 10 k€ pour S1 2022, soit 70 k€ année N versus 41 k€ année N-1
Eau	703 €	515 €		188 €	
Prestation P2 SOGEX	53 418 €	51 882 €	3%	1 535 €	
Location matériel	320 €	505 €	-37%	- 185 €	
Redevance DSP	6 451 €	8 507 €	-24%	- 2 056 €	
Entretien courant	1 196 €	245 €	388%	951 €	
Assurance	- €	8 541 €	-100%	- 8 541 €	Refacturation à Némora 8 600 € à faire pour 2023
Frais actes et juridiques	2 €	42 €	-95%	- 40 €	
Annonces et insertions	- €	981 €		- 981 €	
Téléphonie internet	1 668 €	1 668 €	0%	- €	
Frais bancaire	606 €	930 €	-35%	- 324 €	
N&W assistance	16 190 €	36 800 €	-56%	- 20 610 €	Baisse du temps passé par N&W
Impôts et taxes	1 034 €	227 €	356%	807 €	
Impôts et taxes	1 034 €	227 €	356%	807 €	
Produits de gestion	- €	2 €	-100%	- 2 €	
Produit de gestion		2 €	-100%	- 2 €	
Charges de gestion	79 705 €	66 697 €	20%	13 009 €	
Ammortissement et charges gestion	79 705 €	66 697 €	20%	13 009 €	Impact d'une année complète des dernières immobilisation ajoutées courant 2021 en fonction des derniers raccordements
Autres charges	39 241 €	18 182 €	116%	21 059 €	
Intérêts et charges financières	39 241 €	18 182 €	116%	21 059 €	Augmentation du taux de rémunération
Résultat courant	-106 469 €	- 35 005 €	204%	- 71 464 €	
Produits exceptionnels	- €	- €		- €	
Cession immob					
charges exceptionnelles	- €	- €		- €	
VNC Cession immob					
Charges Exceptionnelles		- €		- €	
Résultat Net	-106 469 €	- 35 005 €	204%	- 71 464 €	
Résultat net corrigé *	- 96 512 €	- 63 655 €	52%	- 32 857 €	
Un retraitement comptable est effectué pour tenir compte de la part de consommation de N+1 apparaissant sur les factures éditées en N qui peut générer des écarts avec les tableaux récapitulants les facturations réalisées au cours de l'année.					
EBE	12 477 €	49 876 €	-75%	- 37 399 €	
EBE Corrigé *	22 434 €	21 226 €	6%	1 208 €	* N: + assurance / - 1 semestre de P3 et coût élec S1 2022 - N-1: + coût élec S1 2022

Le résultat négatif, en baisse de 70 k€, est principalement impacté par

- la facture d'électricité (+ 48 k€),
- l'augmentation des charges financières (+21 K€)
- l'augmentation de l'amortissement (+13 K€).

A périmètre équivalent (après déduction du montant d'électricité dû à S1 2022 de 10 k€) l'EBE est stable et ne permet pas de compenser le dépassement des montants d'investissements initiaux (surcoût de 40%)

3.1.1. Détail des ventes

RETIERS	R1 (en € H.T.)	R2 (en € H.T.)	Total (en € H.T.)	% R1	%R2	€/MWh	€/MWh (n-1)	€/MWh (n/n-1)
EPHAD	25 219	43 863	69 082	37%	63%	134,8	110,9	22%
ECOLE St JOSEPH	5 544	7 489	13 033	43%	57%	115,5	110,0	5%
ECOLE CADOU	9 964	16 747	26 711	37%	63%	132,2	129,0	2%
SALLE COSEC	5 343	6 868	12 211	44%	56%	111,9	101,0	11%
SALLE PAPIN	3 318	8 451	11 770	28%	72%	174,1	145,3	20%
LYCEE	6 558	16 732	23 290	28%	72%	173,8	133,4	30%
COLLEGE	15 303	22 038	37 341	41%	59%	119,6	77,7	54%
Total abonnés	71 250	122 189	193 438	37%	63%	133,4	108,2	23%

M/F	R1 (en € H.T.)	R2 (en € H.T.)	Total (en € H.T.)	% R1	%R2	€/MWh	€/MWh (n-1)	€/MWh (n/n-1)
EHPAD	18 732	31 417	50 149	37%	63%	131,4	119,6	10%
POLE SCOLAIRE	6 053	5 048	11 100	55%	45%	90,0	80,3	12%
SERVICES TECHNIQUES	0	0	0					
MAITRES BEURRIER	3 902	9 269	13 171	30%	70%	167,4	96,9	73%
SALLE SEVIGNE	2 664	4 269	6 933	38%	62%	127,5	143,5	-11%
COLLEGE ST JOSEPH	6 039	12 526	18 565	33%	67%	151,4	116,2	30%
Total abonnés	37 391	62 529	99 920	37%	63%	131,4	110,2	19%

Service technique 96 URF non raccordés

COESMES	R1 (en € H.T.)	R2 (en € H.T.)	Total (en € H.T.)	% R1	%R2	€/MWh	€/MWh (n-1)	€/MWh (n/n-1)
MAIRIE	2 843	2 806	5 649	50%	50%	97,4	88,6	10%
ECOLE	2 638	3 689	6 327	42%	58%	117,1	85,5	37%
FOYER DE VIE SILOE	15 178	17 953	33 131	46%	54%	107,2	106,7	0%
SALLE DES LOISIRS	2 660	3 836	6 496	41%	59%	119,5	106,3	12%
SALLE DES SPORTS	3 273	3 635	6 907	47%	53%	103,9	96,8	7%
Total abonnés	26 591	31 919	51 602	52%	48%	95,2	88,5	8%

Total NEMORA	R1 (en € H.T.)	R2 (en € H.T.)	Total (en € H.T.)	% R1	%R2	€/MWh	€/MWh (n-1)	€/MWh (n/n-1)
RETIERS	71 250	122 189	193 438	37%	63%	133,4	108,2	23%
MARTIGNE FERCHAUD	37 391	62 529	99 920	37%	63%	131,4	110,2	19%
COESMES	26 591	31 919	58 510	45%	55%	108,0	100,2	8%
Total abonnés	135 231	216 637	351 868	38%	62%	127,8	107,4	19%

La part abonnement représente en moyenne 62% (versus 60% en N-1) de la facture totale, avec une diversité de profil selon les abonnés :

Les faibles consommateurs avec un abonnement qui peut atteindre ou dépasser 70% (salles de sport, salles des fêtes, ...)

Les plus forts consommateurs pour qui l'abonnement représente entre 50% et 60%.

Le prix moyen du MWh (R1+R2) augmente de 20 €/MWh (+19%), 6 € liés à la hausse du prix unitaire du R1 et 14 €/MWh liés à la diminution des consommations.

La baisse de la consommation engendre mécaniquement une hausse du prix moyen, la valeur du R2 étant forfaitaire.

3.1.2. Evolution des indices de révision

. Terme R1 :

	N	N-1	Prix initial DSP
MWh facturés	2 753	3 150	
Factures R1 € HT	136 060	134 699	
Prix unitaire R1 moyen €/MWh	49,43	42,76	39,21
Ecart vs DSP	26,1%	9,1%	
Ecart vs N-1	15,6%		

Le prix moyen du R1 augmente de 15% et reste proche du prix du dernier mois de la saison dernière (R1 juin 2022 = 49.50 €).

Sur la même période, le fioul a augmenté de 40%.

. Terme R2

Le terme R21 (terme lié au coût de l'électricité) augmente de 10% mais n'est pas représentatif des hausses réellement subites.

Le R22 et R23 augmentent légèrement (1% environ)

Le prix moyen du R2 évolue de 3.4%.

	N	N-1	Prix initial DSP
URF Facturés	9 912	9 576	
Factures R2 € HT	217 892	203 637	
Prix unitaire R2 moyen €/URF	21,98	21,27	20,21
Ecart vs DSP	8,77%	5,22%	
Ecart vs N-1	3,38%		

	R1 B (en €/MWh)	R1 F (en €/MWh)	R1 (en €/MWh)	évolution par rapport à l'indice de base Ind.R1 B	évolution par rapport à l'indice de base Ind. R1 F	évolution par rapport à l'indice de base Ind. R1						
Base	35,36 €	83,46 €	39,21 €									
juil.	39,48 €	165,48 €	49,56 €	1,1164	1,9828	1,2640						
Août	40,01 €	185,73 €	51,67 €	1,1316	2,2254	1,3178						
Sept.	39,68 €	176,06 €	50,59 €	1,1223	2,1095	1,2904						
Oct.	39,53 €	166,70 €	49,70 €	1,1179	1,9974	1,2676						
Nov.	39,62 €	165,62 €	49,70 €	1,1205	1,9845	1,2676						
Déc.	39,69 €	182,16 €	51,09 €	1,1225	2,1826	1,3030						
Janv.	38,96 €	157,75 €	48,47 €	1,1019	1,8901	1,2361						
Fév.	39,87 €	143,71 €	48,18 €	1,1277	1,7219	1,2289						
Mars	39,95 €	146,70 €	48,49 €	1,1299	1,7578	1,2368						
Avr.	39,84 €	138,03 €	47,69 €	1,1266	1,6538	1,2164						
Mai	39,85 €	136,98 €	47,62 €	1,1269	1,6413	1,2145						
Juin	40,26 €	129,75 €	47,42 €	1,1387	1,5547	1,2096						
	R21 (en €/URF)	R22 (en €/URF)	R23 (en €/URF)	R24 (en €/URF)	R25 (en €/URF)	R2 (en €/URF)	évolution par rapport à l'indice de base Ind. R21	évolution par rapport à l'indice de base Ind. R22	évolution par rapport à l'indice de base Ind. R23	évolution par rapport à l'indice de base Ind. R24	évolution par rapport à l'indice de base Ind. R25	évolution par rapport à l'indice de base Ind. R2
Base	1,63 €	10,58 €	2,12 €	14,40 €	8,52 €	20,21 €						
juil.	1,92 €	11,47 €	2,26 €			21,53 €	1,1785	1,0838	1,0659			1,0652
Août	1,92 €	11,47 €	2,26 €			21,53 €	1,1785	1,0838	1,0659			1,0652
Sept.	1,92 €	11,47 €	2,26 €			21,53 €	1,1785	1,0838	1,0659			1,0652
Oct.	1,92 €	11,47 €	2,26 €			21,53 €	1,1785	1,0838	1,0659			1,0652
Nov.	1,92 €	11,47 €	2,26 €			21,53 €	1,1785	1,0838	1,0659			1,0652
Déc.	1,92 €	11,47 €	2,26 €			21,53 €	1,1785	1,0838	1,0659			1,0652
Janv.	1,92 €	11,47 €	2,26 €	14,40 €	8,52 €	21,53 €	1,1785	1,0838	1,0659	non révisé	non révisé	1,0652
Fév.	1,92 €	12,02 €	2,34 €			22,17 €	1,1785	1,1364	1,1049			1,0968
Mars	1,92 €	12,02 €	2,34 €			22,17 €	1,1785	1,1364	1,1049			1,0968
Avr.	2,17 €	12,02 €	2,34 €			22,42 €	1,3330	1,1364	1,1049			1,1092
Mai	2,17 €	12,02 €	2,34 €			22,42 €	1,3330	1,1364	1,1049			1,1092
Juin	2,17 €	12,02 €	2,34 €			22,42 €	1,3330	1,1364	1,1049			1,1092

3.2. Détail des charges :

3.2.1. Détail des charges de dotations aux provisions

Provisions pour renouvellement :

date	RCU	désignation	Prix total
06/09/2022	COESMES	Turbulateur diamètre 65 x70xdiamètre 35 15x3 Lg 1285 /Eco -HK200/220/250-330	625,50 €
06/09/2022	MARTIGNE	Turbulateur diamètre 65 x70xdiamètre 35 15x3 Lg 1285 /Eco -HK200/220/250-330	625,50 €
23/06/2023	RETIERS	VIS A CENDRES	5 132,06 €
31/05/2023	RETIERS	VERRE TREMPE	2 511,98 €
Total			8 895,04 €

Prévisionnel 2023-2024 :

RCU	désignation	Prix total
COESMES	Turbulateur diamètre 65 x70xdiamètre 35 15x3 Lg 1285 /Eco -HK200/220/250-330	634,50 €
COESMES	Moteur de vis de transfert (extraction silo)	1 440,00 €
COESMES	Support de couple vis	150,00 €
COESMES	Support Turbulateur	2 080,00 €
MARTIGNE FERCHAUD	Turbulateur diamètre 65 x70xdiamètre 35 15x3 Lg 1285 /Eco -HK200/220/250-330	625,50 €
MARTIGNE FERCHAUD	Support Turbulateur	2 080,00 €
RETIERS	Remplacement Moteur Air Tertiaire	1 430,00 €
RETIERS	Remplacement d'un moteur de registre d'air	830,00 €
Total		9 270,00 €

Autres provisions

Pas d'autres provisions à ce jour.

3.2.2. Détail des charges d'amortissement

Le bilan se fait du 01/01 au 31/12, la valeur considérée dans le compte de résultat est équivalent à la valeur de l'année civile précédente.

Détail des subventions

COESMES

COESMES REGION		COESMES DEPARTEMENT		COESMES TEPCV	
Subvention octroyée	103 460	Subvention octroyée	103 460	Subvention octroyée	110 000
Subvention encaissée	103 430	20/08/2021 Subvention encaissée	103 460	20/12/2021 Subvention encaissée	110 000
Subvention à recevoir	0	Subvention à recevoir	0	Subvention à recevoir	0
Total subvention	103 430	Total subvention	103 460	Total subvention	110 000
Durée concession	24,9	Durée concession	24,9	Durée concession	24,9
Date mise en service	01/11/2019	Date mise en service	01/11/2019	Date mise en service	01/11/2019

MARTIGNE-FERCHAUD

Subvention octroyée	138 328	Subvention octroyée	138 328	Subvention octroyée	190 000
Subvention encaissée	138 328	20/08/2021 Subvention encaissée	138 328	20/12/2021 Subvention encaissée	190 000
Subvention à recevoir	0	Subvention à recevoir	0	Subvention à recevoir	0
Total subvention	138 328	Total subvention	138 328	Total subvention	190 000
Durée concession	24,0	Durée concession	24,0	Durée concession	24,0
Date mise en service	12/10/2020	Date mise en service	12/10/2020	Date mise en service	12/10/2020

RETIERS

ADEME RETIER		FEDER RETIER	
Subvention octroyée	700 758	Subvention octroyée	178 571
Subvention encaissée	700 758	28/06/2021 Subvention encaissée	171 213
Subvention à recevoir	0	Subvention à recevoir	0
Total subvention	700 758	Total subvention	171 213
Durée concession	23,9	Durée concession	23,9
Date mise en service	01/11/2020	Date mise en service	01/11/2020

3.3. Résultat

Raccordements entre le CRF et les comptes sociaux

Le Compte Rendu Financier présente les postes selon la présentation des comptes sociaux, pas d'écarts constatés.

3.4. Les comptes de suivi :

Provisions pour Gros Entretien et Renouvellement. Le solde du compte est positif :

Solde P3	2019	2020	2021	2022	Janv-juin 2023	Cumul
RETIERS	- €	1 686 €	10 604 €	12 623 €	- 1 135 €	23 778 €
MARTIGNE FERCHAUD	- €	788 €	6 386 €	5 834 €	3 331 €	16 339 €
COESMES	466 €	2 913 €	3 260 €	2 672 €	1 700 €	11 011 €
3RCU	466 €	5 388 €	20 249 €	21 128 €	3 897 €	51 127 €

	2019	2020	2021	2022	Janv-juin 2023
Vente R3	466 €	5 388 €	20 249 €	22 379 €	11 541 €
Dépense P3	- €	- €	- €	- 1 251 €	- 7 644 €
Solde exercice	466 €	5 388 €	20 249 €	21 128 €	3 897 €
Solde cumulé	466 €	5 854 €	26 103 €	47 231 €	51 127 €

3.5. Le bilan :

L'exercice comptable de Nemora est du 1er janvier au 31 décembre, il n'y a donc pas de liasse fiscale disponible au 30 juin, mais une situation comptable qui se trouve en annexe.

Patrimoine : Voir l'Annexe Bilan et ses annexes et la situation

Etat des impayés : Aucun impayé à ce jour. Engagements à incidences financières : Pas d'engagements nouveaux de contractés.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

3.6. Liste des abonnés et des puissances souscrites

Voir le tableau du point 1.3.3 précisant les informations pour chaque abonnés (URF, puissance échangeur et puissance souscrite, date de raccordement, option ECS)

3.7. Inventaire des biens et plans

Pas de nouvelle mise à jour depuis la mise en service.
Pas de mise à jour des plans par rapport aux DOE.

3.8. Programme de renouvellement mis à jour

Voir prévisionnel.

3.9. Copie des attestations d'assurance

Voir Annexes Assurance

3.10. Suivis mensuels indicateurs de performance

Voir les principaux indicateurs de performances (% ENR, rendement réseaux) analysés en début de rapport.

3.11. Relevés mensuelles énergétiques

Voir les tableaux en début de rapport : Bilan énergétique – Consommation

3.12. Suivis des contrôles réglementaires

Seuls les rapports réalisés par des bureaux de contrôles extérieurs font l'objet de rapports, les opérations et contrôles réalisés par Sogex sont mentionnés dans le système GMAO (et extrait sous forme de rapport pdf) ou sur les cahiers de suivi en chaufferie.

NEMORA - RETIERS				Dernier contrôle	
				2021-2022	2022-2023
Installations électrique	SOGEX	Contrôle thermographique et resserrage connexio	annuel	10/12/2021	12/12/2022
	SOGEX	Test declenchement disjoncteur et AU	annuel	23/05/2021	07/06/2023
	SOGEX	BAES test autonomie	annuel	23/05/2021	07/06/2023
Installations mécanique	SOGEX	Entretien et vidange des centrales hydraulique et	annuel	07/09/2021	12/07/2023
	SOGEX	Contrôle étanchéité circuit hydraulique	annuel	07/09/2021	12/07/2023
	SOGEX	Contrôle des cellules et palpeurs portail	annuel	29/08/2021	12/07/2023
Compteurs énergie	SENSUS / SOGEX	Etalonnage des compteurs // VCI	annuel	01/03/2021	28/02/2023
Rejets	DEKRA / SOGEX	Mesure rejets atmosphériques	tous les 3 ans	03/02/2021	11/07/2022
Efficacité énergétique	DEKRA / SOGEX	contrôle efficacité énergétique	tous les 3 ans	03/02/2021	
	SOGEX	contrôle de combustion trimestrielle	trimestriel	04/02/2021	06/06/2023 23/03/2023 22/01/2023
Disconnecteur	SOGEX	Contrôle annuelle antipollution	annuel		15/12/2023
Réseau	SOGEX/BWT	Contrôle annuelle analyse d'eau	annuel		03/04/2023
Exercice incendie	SOGEX	Test évacuation et des anti paniques des portes	annuel	25/08/2021	24/08/2022
	LOIRE INCENDIE	Maintenance Extincteur	annuel	26/04/2021	07/11/2023
	SOGEX	vérification soupape thermique et sprinklage	annuel	12/05/2021	24/08/2022
Soupapes et réservoir	SOGEX	Vérification et test des soupapes	annuel	16/06/2021	11/01/2023

NEMORA- MARTIGNÉ-FERCHAUD				Dernier contrôle	
				2021-2022	2022-2023
Installations électrique	SOGEX	Contrôle thermographique et resserrage connexio	annuel	10/12/2021	08/02/2023
	SOGEX	Test declenchement disjoncteur et AU	annuel	23/05/2021	08/02/2023
	SOGEX	BAES test autonomie	annuel	23/05/2021	08/02/2023
Compteurs énergie	SENSUS / SOGEX	Etalonnage des compteurs // VCI	annuel	01/03/2021	28/02/2023
Rejets	DEKRA / SOGEX	Mesure rejets atmosphériques	tous les 3 ans	03/02/2021	
Efficacité énergétique	DEKRA / SOGEX	contrôle efficacité énergétique	tous les 3 ans	03/02/2021	
	SOGEX	contrôle de combustion (uniquement Fioul)	annuel	04/02/2021	25/07/2022
Réseau	SOGEX/BWT	Contrôle annuelle analyse d'eau	annuel		03/04/2023
Disconnecteur	SOGEX	Contrôle annuelle antipollution	annuel		15/12/2022
Exercice incendie	SOGEX	Test évacuation et des anti paniques des portes	annuel	25/08/2021	07/11/2023
	LOIRE INCENDIE	Maintenance Extincteur	annuel	26/04/2021	07/11/2023
	SOGEX	vérification soupape thermique et sprinklage	annuel	12/05/2021	07/11/2023
Soupapes et réservoir	SOGEX	Vérification et test des soupapes	annuel	16/06/2021	19/04/2023

NEMORA - COESMES					
Installations électrique	SOGEX	Contrôle thermographique et resserrage connexion	annuel	10/12/2021	08/02/2023
	SOGEX	Test déclenchement disjoncteur et AU	annuel	23/05/2021	08/02/2023
	SOGEX	BAES test autonomie	annuel	23/05/2021	08/02/2023
Compteurs énergie	SENSUS / SOGEX	Etalonnage des compteurs // VCI	annuel	01/03/2021	28/02/2023
Rejets	DEKRA / SOGEX	Mesure rejets atmosphériques	tous les 3 ans	03/02/2021	
Efficacité énergétique	DEKRA / SOGEX	contrôle efficacité énergétique	tous les 3 ans	03/02/2021	
	SOGEX	contrôle de combustion (uniquement FIOUL)	annuel	04/02/2021	08/08/2022
Disconnecteur	SOGEX	Contrôle annuelle antipollution	annuel		15/12/2022
Réseau	SOGEX/BWT	Contrôle annuelle analyse d'eau	annuel		03/04/2023
Exercice incendie	SOGEX	Test évacuation et des anti paniques des portes	annuel	25/08/2021	07/11/2023
	LOIRE INCENDIE	Maintenance Extincteur	annuel	26/04/2021	07/11/2023
	SOGEX	vérification soupape thermique et sprinklage	annuel	12/05/2021	07/11/2023
Soupapes et réservoir	SOGEX	Vérification et test des soupapes	annuel	16/06/2021	21/03/2023

3.13. Journal des demandes d'intervention et réclamations

Sans objet.

3.14. Programme de développement à jour

Pas de programme de développement en cours.

3.15. Suivi des actions commerciales et communication

Sans objet.

3.16. Tableau de suivi des pénalités

Sans objet.

3.17. Données de facturation mensuelles R1/R2 par abonné

R1														
Prix unitaire	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin		
	49,56	51,67	50,59	49,70	49,70	51,09	48,47	48,18	48,49	47,69	47,62	47,42		
Factures R1 - RETIERS	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	TOTAL	MWh
EHPAD Retiers	553	458	986	1 514	3 292	5 278	4 095	2 959	2 255	1 561	1 546	722	25 219	512
ECOLE St JOSEPH	0	0	0	72	674	1 375	1 178	970	859	416	0	0	5 544	113
ECOLE CADOU	0	0	0	72	1 459	2 990	2 126	1 236	1 422	634	26	0	9 964	202
SALLE COSEC	0	0	0	260	221	1 223	943	891	849	756	200	0	5 343	109
SALLE PAPIN	0	0	0	15	23	1 001	726	657	506	335	55	0	3 318	68
LYCEE	0	0	0	150	775	1 176	1 340	1 113	1 114	690	200	0	6 558	134
COLLEGE	0	0	0	193	1 726	3 087	3 320	2 891	2 724	1 362	0	0	15 303	312
Total abonnés	553	458	986	2 277	8 170	16 129	13 728	10 716	9 729	5 755	2 028	722	71 250	1 450
Factures R1 - M/F	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	TOTAL	TOTAL
EHPAD MF	436	409	563	1 186	1 904	3 325	2 738	2 548	2 334	1 903	1 036	350	18 732	382
POLE SCOLAIRE	0	0	0	292	737	1 387	1 080	875	839	510	266	66	6 053	123
SERVICES TECHNIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MAITRES BEURRIER	27	0	0	164	641	1 520	384	350	346	281	154	35	3 902	79
SALLE SEVIGNE	0	0	0	34	231	599	519	466	402	317	78	18	2 664	54
COLLEGE ST JOSEPH	0	0	0	0	661	1 731	1 435	844	965	394	9	0	6 039	123
Total abonnés	463	409	563	1 676	4 174	8 562	6 157	5 083	4 887	3 406	1 542	468	37 391	761
Factures R1 - COESMES	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	TOTAL	TOTAL
MAIRIE COESMES	0	0	0	21	225	693	549	503	469	289	95	0	2 843	58
ECOLE	0	0	0	0	326	497	421	388	329	507	170	0	2 638	54
FOYER DE VIE SILOE	368	315	434	875	1 721	2 753	2 215	1 971	1 948	1 430	741	405	15 178	309
SALLE DES LOISIRS	0	0	0	0	375	530	443	460	394	330	129	0	2 660	54
SALLE DES SPORTS	81	0	0	92	267	917	553	542	491	258	72	0	3 273	67
Total abonnés	449	315	434	988	2 914	5 390	4 180	3 864	3 630	2 814	1 207	405	26 591	542
Factures R1	€	MWh												
RETIERS	71 250	1 450												
MARTIGNE FERCHAUD	37 391	761												
COESMES	26 591	542												
Total abonnés	135 231	2 753												

R2		juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	TOTAL
Prix unitaire	URF	21,53	21,53	21,53	21,53	21,53	21,53	21,53	22,17	22,17	22,42	22,42	22,42	
Factures R2 - RETIERS	URF	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	TOTAL
EPHAD	2 007	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	3 707	3 707	3 749	3 749	3 749	43 863
ECOLE St JOSEPH	343	615	615	615	615	615	615	615	633	633	640	640	640	7 489
ECOLE CADOU	766	1 375	1 375	1 375	1 375	1 375	1 375	1 375	1 415	1 415	1 431	1 431	1 431	16 747
SALLE COSEC	314	564	564	564	564	564	564	564	580	580	587	587	587	6 868
SALLE PAPIN	387	694	694	694	694	694	694	694	714	714	722	722	722	8 451
LYCEE	766	1 373	1 373	1 373	1 373	1 373	1 373	1 373	1 414	1 414	1 430	1 430	1 430	16 732
COLLEGE	1 008	1 809	1 809	1 809	1 809	1 809	1 809	1 809	1 863	1 863	1 884	1 884	1 884	22 038
Total abonnés	5 591	10 029	10 029	10 029	10 029	10 029	10 029	10 029	10 327	10 327	10 444	10 444	10 444	122 189
Factures R2 - M/F	URF	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	TOTAL
EHPAD	1 437	2 579	2 579	2 579	2 579	2 579	2 579	2 579	2 655	2 655	2 685	2 685	2 685	31 417
POLE SCOLAIRE	231	414	414	414	414	414	414	414	427	427	431	431	431	5 048
SERVICES TECHNIQUES														0
MAITRES BEURRIER	424	761	761	761	761	761	761	761	783	783	792	792	792	9 269
SALLE SEVIGNE	195	350	350	350	350	350	350	350	361	361	365	365	365	4 269
COLLEGE ST JOSEPH	573	1 028	1 028	1 028	1 028	1 028	1 028	1 028	1 059	1 059	1 071	1 071	1 071	12 526
Total abonnés	2 861	5 132	5 132	5 132	5 132	5 132	5 132	5 132	5 285	5 285	5 345	5 345	5 345	62 529
Factures R2 - COESMES	URF	juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	TOTAL
MAIRIE	128	230	230	230	230	230	230	230	237	237	240	240	240	2 806
ECOLE	169	303	303	303	303	303	303	303	312	312	315	315	315	3 689
FOYER DE VIE SILOE	821	1 474	1 474	1 474	1 474	1 474	1 474	1 474	1 517	1 517	1 535	1 535	1 535	17 953
SALLE DES LOISIRS	176	315	315	315	315	315	315	315	324	324	328	328	328	3 836
SALLE DES SPORTS	166	298	298	298	298	298	298	298	307	307	311	311	311	3 635
Total abonnés	1 460	2 620	2 620	2 620	2 620	2 620	2 620	2 620	2 698	2 698	2 728	2 728	2 728	31 919
Factures R2	URF													
RETIERS	5 591	122 189												
MARTIGNE FERCHAUD	2 861	62 529												
COESMES	1 460	31 919												
Total abonnés	9 912	216 637												

3.18. Factures énergies primaires

Factures énergies primaires Voir Annexes Récapitulatif factures énergies primaires

Factures consommables : Pas de factures consommables

Factures sous-traitants : Pas de sous-traitance

Factures GER : voir annexes

3.19. Justificatifs des redevances au concédant

Calcul de la redevance pour occupation du domaine public :

Redevance

1% CA N-1	CA	352 632	3 526,32
3 900 indexé au 01/06	Indexe	1,139	4 441,59
Total			7 967,91

3.20. Etats d'imposition (impôts locaux)

Pas d'impôt locaux.

3.21. Tableau d'amortissement des ouvrages

Voir l'Annexe Charges d'amortissement.

3.22. Tableau d'amortissement de l'emprunt

Voir Annexe

3.23. Liasse fiscale définitive, Bilan et ses annexes

Voir l'Annexe Liasse fiscale et l'annexe Bilan et ses annexes et la situation au 30 juin.

Les annexes du bilan intègrent une présentation des méthodes comptables retenues

3.24. Liste des personnels

Personnels intervenants

Nom	Entité	Pourcentage affectation	Fonction
Richard JAHIER	SOGEX	4%	Directeur général
Solenne RIDARD	SOGEX	5%	Service comptabilité et facturation
Etienne MEUNIER	SOGEX	10%	Responsable pole chauffage
Fabrice LEFEUVRE	SOGEX	30%	Technicien de maintenance référent
Stéphane DUBOIS	SOGEX	15%	Technicien de maintenance chaufferie
Dimitri ETIENNE	SOGEX	15%	Technicien de maintenance chaufferie
Benjamin THEIS	SOGEX	10%	Technicien de maintenance chaufferie
Marouane RAKIK	SOGEX	1%	Technicien astreinte
Antoine BERRANGER	SOGEX	1%	Technicien astreinte
Quentin GUILBAUD	SOGEX	1%	Technicien astreinte
Loïc DOMAIN	SOGEX	1%	Technicien support fluide et hydraulique
Eric LEROUX	NASS & WIND	1%	Direction financière
Eymeric ORVOEN	NASS & WIND	3%	Direction
Nicolas SORIA	NASS & WIND	4%	Responsable des actifs de production EnR

ANNEXES

Annexe : Liste pannes et incidents

Voir annexe pannes

Annexes fournies en compléments du rapport

- . Contrôles réglementaires, détail des annexes au chapitre 3.12.
- . Assurance : « Attestation COESME année n.pdf », « Attestation Martigne année n.pdf » et « Attestation RETIERS année n.pdf »
- . Balance générale : « NEMORA BAL S2-année n-1.pdf » et « NEMROA BAL S1 année n.pdf »
 « RCU Nemora Balances générale S2 année n-1 et S1 année n.xlsx »*
 (* inclus les SIG et le compte de résultat)
- . Inventaire des biens et plans mis à jour : « Coesme retiers Martigne - inventaire 2023.xlsx »
- . Financier : Bilan (et ses annexes) et liasse fiscale + situation au 30/06/année n, état des dotations. Amortissement subvention, Tableau d'amortissement du prêt (si modifié, ce qui n'est pas le cas cette saison) :
 - « NEMORA BILAN année n-1.pdf », « CA S1 année n signée ELR.pdf »
 - et « NEMORA LIASSE année n-1.pdf »
 - « NEMROA SUB RETIERS.pdf », « NEMORA SUB MARTIGNE.pdf », « NEMORA SUB COESMES.pdf »
 - « NEMORA DOT année n-1.pdf »
- . Factures (achat matières et ventes abonnés)
- . 1 Fichier avec les données sources : Tableau de Consommation, tableau de facturations abonnés, tableau des indices
- . Contrats d'approvisionnement en bois : N/A
- . Mode opératoire de réglage des chaudières biomasse : N/A
- . Annexes complémentaires : le détail GER + prévisionnel et le détail des dépenses P2
 - « P3 2022 2023 2024.xlsx »
 - « Tableau R2 NEMORA[...].xlsx »

Annexes	Fréquence de révision de l'annexe
Contrôles Réglementaires	Annuelle
Factures Bois	Annuelle
Attestation assurance	Annuelle
Bilan Nemora	Annuelle
Annexes Bilan Nemora	Annuelle
Liasse Fiscale	Annuelle
Inventaire des biens	Annuelle
Annexes Excel	
	Annuelle
	Annuelle
	Annuelle
Balance générale	Annuelle
Contrats approvisionnement bois	En cas de révision

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 035-243500634-20240328-DCC24_013-DE



ROCHE AUX FEES COMMUNAUTÉ

ANALYSE DU RAPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DES RESEAUX DE CHALEUR

Exercice 2022/2023 - NEMORA

Février 2024

VOTRE INTERLOCUTEUR :
Sébastien TRINQUIER



www.inddigo.com



REDACTEURS

Caroline MESLET, Consultante Juridique & Financier

Sébastien TRINQUIER, Consultant Juridique & Financier

Gildas MICHAU, Ingénieur

Tout droit de reproduction et représentation sont réservés et la propriété exclusive d'INDDIGO SAS, y compris les textes et les représentations iconographiques, photographiques. L'utilisation, la reproduction, la transmission, modification, rediffusion ou vente de toutes les informations reproduites sur ce document (articles, photos et logos compris) ou partie de ce document (texte y compris) sur un support quel qu'il soit, ou encore la diffusion sur un site internet par le biais d'un groupe de discussion, forum ou autre système ou réseau informatique que ce soit, et ce dans le cadre d'une utilisation à caractère commercial ou non lucratif, sont formellement interdites sans l'autorisation préalable et écrite de la société INDDIGO SAS.

SOMMAIRE

1	GLOSSAIRE	4
2	PREAMBULE	4
3	CONTEXTE	5
3.1	LA SOCIETE DEDIEE	5
3.2	CREATION ET EVOLUTION DES RESEAUX DE CHALEUR	5
4	ANALYSE DE LA FORME ET DU CONTENU DU RAPPORT ANNUEL.....	6
4.1	REMISE DU RAPPORT ANNUEL DSP.....	7
4.2	CONTENU DU RAPPORT ANNUEL DSP	7
5	INDICATEURS IGD.....	9
6	ANALYSE DU PERIMETRE DE VENTE DE CHALEUR	10
6.1	ABONNES, PUISSANCES SOUSCRITES.....	10
6.2	CONSOMMATIONS DE CHALEUR ET DJU	11
7	ANALYSE TECHNIQUES DU RAPPORT ANNUEL.....	14
7.1	CONTROLES REGLEMENTAIRES	14
7.2	CONDUITE DES INSTALLATIONS	16
7.3	ENTRETIEN COURANT ET GER.....	16
7.4	BILANS ENERGETIQUES ET CONSOMMATIONS.....	18
7.5	SYNTHESE DES PRINCIPALES DONNEES	27
8	ANALYSE FINANCIERE DU RAPPORT ANNUEL	29
8.1	ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT	29
8.2	ANALYSE DES PRODUITS	31
8.3	ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION	37
8.4	GER/COMPTE CONVENTIONNEL DE RENOUVELLEMENT	45
8.5	SUIVI DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT.....	46
8.6	ANALYSE DU RESULTAT	48
8.7	EVOLUTION TARIFAIRE ET CONTROLE DE FACTURATION.....	49
9	SYNTHESE - ANALYSE 2022/2023.....	54

1 GLOSSAIRE

Avenant : Acte contractuel, intervenant en cours d'exécution, et modifiant les dispositions du contrat initialement conclu

DJU : Degré Jour Unifié – caractérise la rigueur climatique. Les DJU pour une journée correspond à la moyenne des températures extérieur moins 18°C.

DSP : Délégation de Service Public – Contrat par lequel une personne morale de droit public (Roche aux Fées Communauté) confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée au résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

GER : Gros Entretien et Renouvellement – Opérations couvrant les réparations et/ou le remplacement en tout ou partie, à l'identique ou à fonction identique, des biens défectueux, de façon à maintenir l'installation en bon état d'usage.

PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur - Quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible

PCS : Pouvoir Calorifique Supérieur – Quantité de chaleur maximale théorique dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible, y compris la chaleur de condensation de la vapeur d'eau produite lors de la combustion.

Tarif R1 : C'est une part variable. Ce terme couvre l'achat de combustible. Il résulte du produit de la consommation de l'abonné par le prix de la chaleur (€/MWh). Il dépend du prix des combustibles utilisés et du rendement du réseau. Dans le cas d'un réseau avec un mix énergétique diversifié, le prix du MWh s'obtient en faisant la moyenne des coûts de chaque combustible, pondérée par leur part dans le mix énergétique.

Tarif R2 : C'est une part fixe exprimée en € par URF. L'URF est attribué en fonction de 3 critères suivants : Caractéristiques du bâtiment, Profil de consommation (niveau de consommation, intermittence...), Puissance maximum appelée selon différentes périodes de l'année.

Le tarif R2 est la somme des termes suivants :

- **R21** : charges d'électricité pour assurer la production et la distribution de la chaleur
- **R22** : charges de conduite et petit entretien des installations
- **R23** : charges de gros entretien et de renouvellement des installations
- **R24** : charges de financement (remboursement de l'emprunt) de la création et l'installation initiale du réseau de chaleur
- **R25 (négatif)** : Subventions

2 PREAMBULE

La société NEMORA, filiale de Nass&Wind Energie Verte, est délégataire des réseaux de chaleur sur les communes de Retiers, Martigné-Ferchaud et Coësmes au titre d'une convention de délégation de service public (DSP) signée en date du 28 septembre 2018 par Nass&Wind Energie Verte avec La Roche aux Fées Communauté.

Ce contrat de DSP a fait l'objet :

- **D'un avenant n°1** en date du 23/07/2019 ayant pour objet la création de la société dédiée dénommée Nemora, et le transfert du contrat à cette société dédiée ;
- **D'un avenant n°2** en date du 27/04/2021 ayant pour objet :
 - la modification de la formule d'indexation du combustible bois afin de tenir compte des évolutions de prix du bois local fourni par CBB35 (Collectif Bois Bocage 35).
 - La mise à jour l'Annexe XV du contrat précisant les consommations prévisionnelles, les puissances souscrites (en MWh et URF).

- **D'un avenant n°3** en date du 23/11/2022 ayant pour objet de prévoir l'obligation pour le délégataire d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de respecter les principes de laïcité et de neutralité.

Le contrat DSP prendra fin le 30 septembre 2044.

Le présent rapport a pour objet d'analyser le rapport annuel du délégataire, la société NEMORA, remis au titre de l'exercice 2022/2023 conformément à l'article L. 3131-5 et aux articles R. 3131-3 et R. 3131-4 du Code de la Commande Publique (obligations légales) et au regard de ses engagements **contractuels (article 58 du contrat DSP)**.

3 CONTEXTE

3.1 LA SOCIETE DEDIEE

NASS&WIND et NASS&WIND Energie verte ont créé NEMORA, une Société dédiée à l'exécution de la convention de délégation de service public en 2018. **NASS&WIND et NASS&WIND Energie verte** était respectivement actionnaire à 1% et 99% de cette Société.

Le siège social de NEMORA se situe rue Henri Honoré d'Estienne d'Orves, CS 20641, ZAC Presqu'île de Kéroman, 56106 Lorient Cedex.

Les statuts de la Société NEMORA indiquent l'activité exclusive suivante : « La délégation de service public, sous la forme de concession, ayant pour objet la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation de réseaux de chaleur alimentés en majorité par des chaufferies bois, sur les communes de Retiers, Coësmes et Martigné-Ferchaud (Ile et Vilaine) ».

3.2 CREATION ET EVOLUTION DES RESEAUX DE CHALEUR

3.2.1 RESEAU DE CHALEUR DE RETIERS

Le réseau a été mis en service en octobre 2020.

Initialement la mise en service prévisionnelle était fixée en octobre 2019 (allongement durée des travaux et crise COVID)

La mise en service de la chaufferie a eu lieu début octobre 2020 avec mise en chauffe progressive des chaudières bois et du réseau à partir du 14 octobre 2020, la mise en chauffe de certains bâtiments a été effectuée après les vacances scolaires de la toussaint.

La sous-station du collège a été mise en service en novembre 2021.

Initialement prévue en novembre 2020.

Les moyens de production sont les suivants :

Principal : 2 Chaudières eau chaude bois de 630 kW PCE COMPTE

Secours : 2 Chaudières fioul au niveau de l'EPHAD

- 1 chaudière de 330 kW et
- 1 chaudière de 220 kW

Réseau :

- 1 125 ml

Nombre de sous-stations :

- 7 sous-stations

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la société NEMORA, société dédiée en charge de la gestion du réseau de chaleur de Janzé au titre du contrat de délégation de service public signé avec Roche aux Fées Communauté.

3.2.2 RESEAU DE CHALEUR DE MARTIGNE-FERCHAUD

Le réseau a été mis en service en octobre 2020.

Initialement la mise en service prévisionnelle était fixée en octobre 2019 (allongement durée des travaux et crise COVID)

La mise en service de la chaufferie a eu lieu début octobre 2020 avec mise en chauffe progressive des chaudières bois et du réseau à partir du 14 octobre 2020, la mise en chauffe de certains bâtiments a été effectuée après les vacances scolaires de la toussaint.

Moyens de production

- Principal : 2 Chaudières eau chaude bois de 330 kW ECO HARGASSNER
- Secours : 1 Chaudières fioul de 220 kW
- Ainsi qu'une chaudière fioul de 250 kW au sein de l'EPHAD

Réseau :

- 792 ml

Nombre de sous-stations :

- 6 sous-stations (dont une station actuellement non raccordée)
 - Il s'agit de la sous-station « Services Techniques » représentant 5% de la puissance souscrite.

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la société NEMORA, société dédiée en charge de la gestion du réseau de chaleur de Janzé au titre du contrat de délégation de service public signé avec Roche aux Fées Communauté.

3.2.3 RESEAU DE CHALEUR DE COËSMES

Le réseau a été mis en service en novembre 2019.

Initialement la mise en service prévisionnelle était fixée en octobre 2019 (allongement durée lié à un retard dans la commercialisation)

Moyens de production

- Principal : 1 Chaudières eau chaude bois de 330 kW ECO HARGASSNER
- Secours : 1 Chaudières fioul de 410 kW au sein de l'EPHAD

Réseau :

- 423 ml

Nombre de sous-stations :

- 5 sous-stations

NB : A noter, le décalage dans le raccordement de la sous-station « salle de sport » (représentant 28% de la puissance souscrite) : initialement prévue en novembre 2019, la sous-station a été mise en service en novembre 2020.

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la société NEMORA, société dédiée en charge de la gestion du réseau de chaleur de Janzé au titre du contrat de délégation de service public signé avec Roche aux Fées Communauté.

4 ANALYSE DE LA FORME ET DU CONTENU DU RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel financier et technique du délégataire a été établi sur la période d'exploitation du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

4.1 REMISE DU RAPPORT ANNUEL DSP

4.1.1 OBLIGATIONS LEGALES

Le rapport annuel doit également être conforme à l'article :

Article L.3131-5 du Code de la commande Publique

« *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.* »

L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« *Dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3135-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte* »

Même si le contrat a été passé sous le prisme de l'ordonnance de 2015 et décret d'application de 2016, le parallèle avec les nouvelles dispositions du Code de la commande publique peut être effectué.

4.1.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Conformément aux dispositions de l'article 58 de la convention de DSP :

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions techniques et financières du présent contrat de concession, le Concessionnaire produit, à l'issue de chaque exercice d'exploitation, un rapport comportant un compte rendu technique et un compte rendu financier, ainsi que le rapport annuel, établi conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et comportant l'ensemble des éléments définis à l'article 33 du décret du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

Le délai de remise de ces documents est fixé à six (6) mois après la fin de l'exercice considéré, soit au plus tard le 31 décembre qui suit la fin de l'exercice concerné.

Le retard dans la production du rapport ou sa non-production constitue une faute contractuelle qui est sanctionnée, dans les conditions définies à l'Article 67 (Sanctions pécuniaires : les pénalités).

Le rapport annuel 2022/2023 a été remis le 20 décembre 2023.

4.2 CONTENU DU RAPPORT ANNUEL DSP

4.2.1 OBLIGATIONS LEGALES

Article R3131-3 du Code de la Commande Publique

Le rapport comprend, notamment :

1° Les données comptables suivantes :

a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de

l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

- c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

2° Une analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire, comportant tout élément qui permette d'apprécier la qualité des ouvrages ou des services exploités et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité des ouvrages ou des services est notamment appréciée à partir d'indicateurs, proposés par le concessionnaire ou demandés par l'autorité concédante et définis par voie contractuelle.

Le rapport présente globalement les données comptables mentionnées à l'article R 3131-3 du Code de la Commande Publique.

4.2.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le contrat de concession précise le plan que devra respecter le rapport annuel détaillés en 2 parties :

- Compte-rendu technique et environnemental (article 59 du Contrat de concession)
- Compte-rendu financier (article 60 du Contrat de concession)

A noter que l'avenant 2 a ajouté à la liste des documents financiers à transmettre « la copie du PV de l'assemblée générale ordinaire de Collectif Bois Bocage 35 (BB35) fixant le prix de vente du bois ».

5 INDICATEURS IGD

L'institut de la Gestion Déléguée propose une liste d'indicateurs pour suivre l'évolution du niveau de performance des réseaux de chaleur et de froid. Le tableau suivant présente une synthèse des performances du réseau NEMORA, basée sur les indicateurs mis au point par l'IGD, en termes de garantie de continuité de service, préservation de l'environnement et de la sécurité et satisfaction des attentes.

Indicateurs de Performance - IGD							
		Retiers		Martigné-Ferchaud		Coësmes	
Assurer les besoins	Unité	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023
Taux d'appel de puissance	%	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Taux d'interruption pondéré du service	%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Taux d'interruption local du service	%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Taux d'heures d'arrêt non programmées	%	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Puissance souscrite au km	MW/kml	1,59	1,59	1,22	1,22	0,89	0,89
Développement	%	29%	0%	0%	0%	0%	0%
Préservation de l'environnement et sécurité							
Bouquet énergétique							
Chaudières bois	%	95,8%	95,2%	93,7%	95,8%	97,8%	95,6%
Chaudières fioul	%	4,2%	4,8%	6,3%	4,2%	2,2%	4,4%
Autres indicateurs							
Emissions de CO2	kgeCO2/MWh livré	35,9	45,6	45,9	39,3	28,0	36,2
Facteur de ressource primaire	%	20,9%	25,9%	24,6%	22,0%	18,1%	20,0%
Consommation d'eau sur le réseau	litre/MWh livré	22,4	4,4	8,0	0,8	1,1	1,1
Coûts des sinistres	€/€ de CA	0	0	0	0	0	0
Taux de fréquence des accidents du travail	%	0	0	0	0	0	0
Taux de gravité des accidents du travail	%	0	0	0	0	0	0
Renouvellement des installations	%	0,00%	1,65%	0,00%	0,06%	0,00%	0,03%
Satisfaire les attentes de service							
Prix moyen du MWh	€ TTC/MWh	112,48	128,09	110,50	128,09	110,50	128,09
Poids de la part proportionnelle aux consommations	%	39,8%	38,1%	39,8%	38,1%	39,8%	38,1%
Enquête de qualité/satisfaction	-	0	0	0	0	0	0
Information des citoyens	-	0	0	0	0	0	0
Réclamations	-	0	0	0	0	0	0

Tableau 1 : Suivi des indicateurs de l'IGD pour les 3 réseaux

Certains indicateurs n'ont pas pu être évalués faute de données (NC)

Le niveau de performance global des réseaux est bon, avec notamment un très bon taux de couverture bois et une bonne continuité et qualité de service sur l'exercice 2022/2023.

Les réseaux étant récent le niveau de dépense GER est peu élevé.

6 ANALYSE DU PERIMETRE DE VENTE DE CHALEUR

Les ventes de chaleur sont basées sur les assiettes suivantes :

Les consommations de chaleur exprimées en MWh et qui varient selon les DJU pour les besoins relatifs au chauffage.

Les Unités de Répartition Forfaitaires (URF), clé de répartition des charges fixes du Service entre les abonnés.

6.1 ABONNES, PUISSANCES SOUSCRITES

Les puissances souscrites par abonné sont présentées comme suit dans le rapport annuel 2022/2023 du délégataire :

	Sous-stations	Abonnés	Date de mise en service	Puissance souscrite prévisionnelle	Evol. / contrat	Puissance souscrite "réelle" (kW) 2022/2023	Evolution Année N/N-1
Réseau de Retiers							
Abonnés initiaux	EPHAD Retiers		01/11/2020	410	0%	410	0%
	ECOLE St JOSEPH		01/11/2020	90	0%	90	0%
	ECOLE CADOU		01/11/2020	220	0%	220	0%
	SALLE COSEC		01/11/2020	180	0%	180	0%
	SALLE PAPIN		01/11/2020	205	0%	205	0%
	LYCEE		01/11/2020	280	0%	280	0%
	COLLEGE		01/11/2021	400	0%	400	0%
TOTAL				1 785	0%	1 785	0%
Réseau de Martigné-Ferchaud							
Abonnés initiaux	EHPAD MF		01/12/2020	300	0%	300	0%
	POLE SCOLAIRE		01/10/2020	150	0%	150	0%
	SERVICES TECHNIQUES		NON RACCORDE	50	-100%	0	0%
	MAITRES BEURRIER		01/12/2020	160	0%	160	0%
	SALLE SEVIGNE		01/10/2020	70	0%	70	0%
	COLLEGE ST JOSEPH		01/10/2020	290	0%	290	0%
TOTAL				1 020	-5%	970	0%
Réseau de Coesmes							
Abonnés initiaux	MAIRIE		01/11/2019	45	0%	45	0%
	ECOLE		01/11/2019	30	0%	30	0%
	FOYER DE VIE SILOE		01/11/2019	150	0%	150	0%
	SALLE DES LOISIRS		01/11/2019	45	0%	45	0%
	SALLE DES SPORTS		01/11/2020	105	0%	105	0%
TOTAL				375	0%	375	0%

Tableau 2 : Bilan des puissances souscrites

En termes de puissance souscrites, on constate aucune modification, lors de l'exercice 2022/2023 par rapport à celui de 2021/2022.

La sous-station des services techniques de Martigné-Ferchaud n'est toujours pas raccordée (travaux du secondaire pas encore finis).

6.2 CONSOMMATIONS DE CHALEUR ET DJU

Le tableau de suivi des quantités de chaleur produites et livrées en sous-stations sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est fourni avec les données du rapport annuel d'exploitation.

Le tableau ci-dessous présente les consommations mensuelles des sous-stations des trois réseaux sur l'exercice 2022/2023. Cet exercice constitue la première saison pleine d'exploitation :

Energie livrée (MWh)												
juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	Total 2022-2023
Réseau de Retiers												
11,2	8,9	19,5	30,5	66,2	103,3	84,5	61,4	46,5	32,7	32,5	15,2	512
0,0	0,0	0,0	1,4	13,6	26,9	24,3	20,1	17,7	8,7	0,0	0,0	113
0,0	0,0	0,0	1,5	29,4	58,5	43,9	25,7	29,3	13,3	0,5	0,0	202
0,0	0,0	0,0	5,2	4,4	23,9	19,5	18,5	17,5	15,9	4,2	0,0	109
0,0	0,0	0,0	0,3	0,5	19,6	15,0	13,6	10,4	7,0	1,2	0,0	68
0,0	0,0	0,0	3,0	15,6	23,0	27,7	23,1	23,0	14,5	4,2	0,0	134
0,0	0,0	0,0	3,9	34,7	60,4	68,5	60,0	56,2	28,6	0,0	0,0	312
11	9	19	46	164	316	283	222	201	121	43	15	1450
Réseau de Martigné-Ferchaud												
8,8	7,9	11,1	23,9	38,3	65,1	56,5	52,9	48,1	39,9	21,8	7,4	382
0,0	0,0	0,0	5,9	14,8	27,2	22,3	18,2	17,3	10,7	5,6	1,4	123
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
0,6	0,0	0,0	3,3	12,9	29,8	7,9	7,3	7,1	5,9	3,2	0,7	79
0,0	0,0	0,0	0,7	4,6	11,7	10,7	9,7	8,3	6,6	1,6	0,4	54
0,0	0,0	0,0	0,0	13,3	33,9	29,6	17,5	19,9	8,3	0,2	0,0	123
9	8	11	34	84	168	127	105	101	71	32	10	761
Réseau de Coësmes												
0,0	0,0	0,0	0,4	4,5	13,6	11,3	10,4	9,7	6,1	2,0	0,0	58
0,0	0,0	0,0	0,0	6,6	9,7	8,7	8,1	6,8	10,6	3,6	0,0	54
7,4	6,1	8,6	17,6	34,6	53,9	45,7	40,9	40,2	30,0	15,6	8,6	309
0,0	0,0	0,0	0,0	7,6	10,4	9,1	9,5	8,1	6,9	2,7	0,0	54
1,6	0,0	0,0	1,9	5,4	18,0	11,4	11,2	10,1	5,4	1,5	0,0	67
9	6	9	20	59	106	86	80	75	59	25	9	542
30	23	39	99	307	589	497	408	376	251	100	34	2753

Tableau 3 : Consommation mensuelle de chaleur des sous-stations en MWh

Sur la base de ces données et des données de l'exercice précédent, il est possible d'effectuer le suivi de l'évolution des besoins de chaque sous-station. Les tableaux suivants présentent les quantités de chaleur livrées par sous-stations (consommations de chaque abonné), ainsi que leur évolution par rapport à l'année N-1.

La station météorologique prise comme référence est celle de Lailié (35).

Energie livrée (MWh) - Corrigée													
	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	Total 2022-2023
DJU période de chauffe			36	74	209	376	338	310	244	203	57		1848,2
DJU 10 période de chauffe			38	149	253	321	356	325	290	219	72		2023,86
Réseau de Retiers													
EHPAD Retiers	11,2	8,9	20,6	61,5	80,3	88,2	88,9	64,5	55,2	35,3	40,6	15,2	570
ECOLE St JOSEPH	0,0	0,0	0,0	2,9	16,4	23,0	25,6	21,1	21,0	9,4	0,0	0,0	119
ECOLE CADOU	0,0	0,0	0,0	2,9	35,6	50,0	46,2	26,9	34,8	14,3	0,7	0,0	211
SALLE COSEC	0,0	0,0	0,0	10,6	5,4	20,4	20,5	19,4	20,8	17,1	5,2	0,0	119
SALLE PAPIN	0,0	0,0	0,0	0,6	0,6	16,7	15,8	14,3	12,4	7,6	1,4	0,0	69
LYCEE	0,0	0,0	0,0	6,1	18,9	19,7	29,1	24,2	27,3	15,6	5,3	0,0	146
COLLEGE	0,0	0,0	0,0	7,9	42,1	51,6	72,1	63,0	66,6	30,8	0,0	0,0	334
Total abonnés Retiers	11	9	20,6	92	199	270	298	234	238	130	53	15	1570
Réseau de Martigné-Ferchaud													
EHPAD MF	8,8	7,9	11,8	48,2	46,4	55,6	59,5	55,5	57,1	43,1	27,2	7,4	428
POLE SCOLAIRE	0,0	0,0	0,0	11,9	18,0	23,2	23,5	19,1	20,5	11,5	7,0	1,4	136
SERVICES TECHNIQUES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
MAITRES BEURRIERS	0,6	0,0	0,0	6,6	15,6	25,4	8,3	7,6	8,5	6,4	4,0	0,7	84
SALLE SEVIGNE	0,0	0,0	0,0	1,4	5,6	10,0	11,3	10,2	9,8	7,2	2,1	0,4	58
COLLEGE ST JOSEPH	0,0	0,0	0,0	0,0	16,1	28,9	31,2	18,4	23,6	8,9	0,2	0,0	127
Total abonnés Martigné-Ferchaud	9	8	12	68	102	143	134	111	120	77	40	10	833
Réseau de Coësmes													
MAIRIE	0,0	0,0	0,0	0,8	5,5	11,6	11,9	11,0	11,5	6,5	2,5	0,0	61
ECOLE	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0	8,3	9,1	8,5	8,0	11,5	4,5	0,0	58
FOYER DE VIE SILOE	7,4	6,1	9,1	35,5	41,9	46,0	48,1	43,0	47,7	32,3	19,5	8,6	345
SALLE DES LOISIRS	0,0	0,0	0,0	0,0	9,1	8,9	9,6	10,0	9,6	7,5	3,4	0,0	58
SALLE DES SPORTS	1,6	0,0	0,0	3,7	6,5	15,3	12,0	11,8	12,0	5,8	1,9	0,0	71
Total abonnés Coësmes	9	6	9	40	71	90	91	84	89	64	32	9	593
Total Global	30	23	42	201	372	503	523	429	446	271	125	34	2997

Energie livrée (MWh) - Corrigée					
	Total 2022-2023	Total 2021-2022	Ecart N/N-1	Prévisionnel	Ecart 2023/Prév.
DJU période de chauffe	1848,2	2162	-15%		
DJU 10 période de chauffe	2023,86		-		
Réseau de Retiers					
EHPAD Retiers	570	624	-9%	679	-16%
ECOLE St JOSEPH	119	106	13%	110	9%
ECOLE CADOU	211	187	13%	244	-13%
SALLE COSEC	119	117	2%	78	53%
SALLE PAPIN	69	81	-14%	100	-31%
LYCEE	146	180	-19%	229	-36%
COLLEGE	334	408	-18%	294	14%
Total abonnés Retiers	1570	1703	-8%	1732	-9%
Réseau de Martigné-Ferchaud					
EHPAD MF	428	398	8%	485	-12%
POLE SCOLAIRE	136	131	4%	53	157%
SERVICES TECHNIQUES	0	0	0%	25	-100%
MAITRES BEURRIERS	84	168	-50%	126	-33%
SALLE SEVIGNE	58	42	37%	59	-1%
COLLEGE ST JOSEPH	127	162	-21%	152	-16%
Total abonnés Martigné-Ferchaud	833	901	-7%	898	-7%
Réseau de Coësmes					
MAIRIE	61	59	4%	38	60%
ECOLE	58	85	-32%	58	0%
FOYER DE VIE SILOE	345	279	24%	282	22%
SALLE DES LOISIRS	58	59	-1%	57	3%
SALLE DES SPORTS	71	66	7%	39	82%
Total abonnés Coësmes	593	548	8%	474	25%
Total Global	2997	3152	-5%	3104	-3%

Tableau 4 : Quantités de chaleur corrigées livrées en 2022/2023 par sous-station et évolution par rapport à l'exercice 2021/2022

Les quantités de chaleur livrées (quantités réellement livrées et facturées) sur l'ensemble des réseaux ont diminuée sur le dernier exercice de 5% au global. Seul le réseau de Coësmes présente une augmentation des consommations de 8% par rapport à 2021/2022, elle est liée principalement à l'augmentation de 24% des consommations du foyer de vie.

Sur les 3 réseaux, la diminution de consommation est globalement portée par les établissements scolaires. Les efforts des abonnées sur la sobriété énergétique ont impacté les consommations énergétiques.

On note une forte diminution -50% pour la salle Maitres Beurriers, ses consommations sont fortement liées au taux d'occupation.

La comparaison des quantités de chaleur corrigées de la rigueur climatique est effectuée pour chaque sous-station. En l'absence de données, la correction climatique n'a été adaptée aux dates d'arrêt et démarrage du chauffage : ainsi la période de chauffe a été estimée du **15 octobre au 15 mai**. **Cette période de chauffe est à préciser par le délégataire pour chaque réseau.**

Les DJU décennaux sur cette période sont de 2 024. Les données issues du rapport du délégataire et d'Infoclimat (utilisée ici) sont répertoriées ci-dessous :

DJU	DJU 30	DJU 10	Source	Source
			NEMORA	Infoclimat
			2022/2023	2022/2023
Juillet				
Août				
Septembre	79	77	73	96
Octobre	161	149	74	95
Novembre	276	253	209	249
Décembre	368	321	376	404
Janvier	378	356	338	366
Février	332	325	310	339
Mars	294	290	244	264
Avril	225	219	203	225
Mai	138	144	115	122
Juin				
TOTAL saison de chauffe théorique 15/09-15/05	2143	2024	1848	2051

Tableau 5 : DJU pour la station de Laillé

Selon Infoclimat pour la station de Laillé, la saison de chauffe 2022/2023 présente une rigueur climatique équivalente à la référence décennal (1% plus rigoureuse).

L'écart observable avec les données du délégataire provient de la **différence de référence** choisie (station de St Jacques de la Lande pour le délégataire / station de Laillé pour INDDIGO). La station de St Jacques présente des données **moins rigoureuses** que celle de Laillé.

Cette correction permet également d'apprécier l'écart entre consommations actuelles et prévisionnelles : ainsi si au global l'écart n'est que de -3%, on observe une grande disparité entre les abonnés, avec des surconsommations et des sous-consommations par rapport au prévisionnel. Sur le réseau de Coësmes notamment, on observe des consommations plus importantes que prévues initialement, +25%.

7 ANALYSE TECHNIQUES DU RAPPORT ANNUEL

7.1 CONTROLES REGLEMENTAIRES

Le tableau suivant présente le suivi des contrôles réglementaires.

TYPE DE CONTRÔLE	PRESTATION	PERIODICITE (MOIS)	CONTRÔLEUR	Réseau de Retiers			Réseau de Martigné-Ferchaud			Réseau de Coësmes		
				2021-2022	2022-2023	C/NC	2021-2022	2022-2023	C/NC	2021-2022	2022-2023	C/NC
Installations électrique	Contrôle thermographique et resserrage connexion	12	SOGEX	10/12/2021	12/12/2022	C	12/12/2022	08/02/2023	C	12/12/2022	08/02/2023	C
	Test déclenchement disjoncteur et AU	12	SOGEX	06/06/2022	07/06/2023	C	12/12/2022	08/02/2023	C	12/12/2022	08/02/2023	C
	BAES test autonomie	12	SOGEX	06/06/2022	07/06/2023	C	12/12/2022	08/02/2023	C	12/12/2022	08/02/2023	C
Installations mécanique	Entretien et vidange des centrales hydraulique et verins	12	SOGEX	24/08/2022	12/07/2023	C	24/08/2022	-	Demier rapport du 07/09/2021	24/08/2022	-	Demier rapport du 07/09/2021
	Contrôle étanchéité circuit hydraulique	12	SOGEX	24/08/2022	12/07/2023	C	-	-	Demier rapport du 07/09/2021	-	-	Demier rapport du 07/09/2021
	Contrôle des cellules et palpeurs portail	12	SOGEX	24/08/2022	12/07/2023	C	-	-	Demier rapport du 29/08/2021	-	-	Demier rapport du 29/08/2021
Compteurs énergie	Etalonnage des compteurs // VCI	12	SENSUS	28/03/2022	08/03/2023	C	29/03/2022	06/03/2023	C	29/03/2022	07/03/2023	C
Rejets	Mesure rejets atmosphériques	24 (pour Retiers) 36	APAVE	-	11/07/2022	ABS	-	-	C	-	-	C
Efficacité énergétique	Contrôle efficacité énergétique	36	DEKRA	-	-	C	-	-	C	-	-	C
	Contrôle de combustion trimestrielle	3	SOGEX	12/07/2021 // 19/10/2021 // 15/02/2022 // 06/06/2022	06/06/2023 // 23/03/2023 // 22/01/2023	C	13/07/2021 // 20/10/2021 // 16/02/2022 // 07/06/2022	-	Demier rapport du 07/06/2022	13/07/2021 // 20/10/2021 // 16/02/2022 // 07/06/2022	-	Demier rapport du 20/10/2021
Disjoncteur Réseau	Contrôle annuelle antipollution	12	SOGEX	04/01/2021	15/12/2022	NC	04/01/2021	15/12/2022	NC	15/02/2022	15/12/2022	NC
Exercice incendie	Contrôle annuelle analyse d'eau	12	Solutech	-	21/03/2023	NC	-	21/03/2023	NC	-	21/03/2023	NC
	Test évacuation et des anti paniques des portes	12	SOGEX	25/08/2021	24/08/2022	C	24/08/2022	07/11/2023	Demier rapport du 25/08/2021	-	-	Demier rapport du 25/08/2021
	Maintenance Extincteur	12	LOIRE INCENDIE	12/04/2022	09/11/2022	C	12/04/2022	07/11/2023	C	12/04/2022	09/11/2022	C
Soupapes et réservoir	Vérification soupape thermique et sprinklage	12	SOGEX	06/06/2022	24/08/2022	C	06/06/2022	07/11/2023	Demier rapport du 12/05/2021	-	-	Demier rapport du 21/03/2021
	Vérification et test des soupapes	40	SOGEX	06/06/2022	11/01/2023	C	06/06/2022	19/04/2023	Demier rapport du 06/06/2022	06/06/2022	21/03/2023	C
Acoustique	Niveaux acoustiques émis	36	SOGEX	-	-	C	-	-	C	-	-	Non soumise

Tableau 6 : Bilan des contrôles réglementaires.

Les rapports de contrôles internes transmis ne sont pas toujours à jour. Certains rapports sont ceux des contrôles effectués sur la saison précédente : les derniers rapports non transmis sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

En orange dans les colonnes 2021/2022 sont indiqués les dates transmises dans le précédent rapport qui ne se retrouve pas dans le rapport 2022/2023. La réalisation des contrôles aux fréquences réglementaires est questionnable.

A noter que dans son rapport, le délégataire ne statue pas sur la conformité des installations suite au contrôle, mais indique seulement la date de réalisation.

Pour les contrôles réalisés par SOGEX, il est bien transmis un bon d'intervention. Il faudrait cependant compléter les bons d'interventions en indiquant les actions réalisées et les éventuels résultats des mesures effectués.

Les contrôles d'analyse d'eau présentent des valeurs non conformes. En particulier sur la dureté, ce qui accrois le risque d'entartement, des actions sont à mettre en place sur ce point pour éviter tout risque de dégradation prématurée des chaudières. En cas de défaillance sur les chaudières, la garantie constructeur ne pourras être garanti si la qualité d'eau ne respecte pas les exigences des constructeurs.

Pour les 3 disjoncteurs leurs fonctionnement est correct, la mise en place d'un récupérateur de fuite est à réaliser.

Une mise en au point sur la réalisation des contrôles réglementaires réalisé par des organismes extérieurs ou SOGEX doit être mené par la CCPRF.

La traçabilité et la bonne réalisation des contrôles est mise en cause. La clarification doit porter sur la fréquence des contrôles, notamment les rejets, le suivi des non-conformités et la justification des contrôles réalisés par SOGEX (rapport de contrôle avec photos et diagnostic).

Le tableau suivant présente les organismes de contrôle ou personnes habilités à effectuer le contrôle pour chacune des obligations réglementaires.

Type de contrôle	Référence réglementaire	Organisme de contrôle
Installation / équipements de sécurité incendie	Code du Travail art. R. 4227-39 ; art. R.4224-17 et règles APSAD	Personne qualifiée et compétente domaine sécurité incendie ou entreprise extérieure
Équipements mécaniques : - Fermeture motorisée du silo ; - Système de désenfumage ; - Portail automatique.	Code Travail, art R.4224-12	Personne qualifiée et compétente ou prestataire extérieur qualifié
Efficacité énergétique : - Mesures de rendement (contrôle de conformité des rendements avec la réglementation par organisme accrédité)	Code Environnement art R 224-31, à R 224-35 et arrêté 01/10/09, art.2 annexe, art. R224-41	Organisme de contrôle agréé
Installations électriques	Décret 88-1056 du 14 novembre 1988	Organisme accrédité ou personne ayant des connaissances approfondies dans le domaine de la prévention des risques électriques
Compteurs d'énergie		Personne qualifiée et compétente ou prestataire extérieur qualifié
Capteurs de gaz naturel		Personne qualifiée et compétente ou prestataire extérieur qualifié
Centrale de détection gaz		Personne qualifiée et compétente ou prestataire extérieur qualifié
Rejets atmosphériques (chaudière bois)	Code Environnement art R 224-31, à R 224-35 et arrêté 01/10/09, art.2 annexe, art. R224-41	Organisme de contrôle agréé
Rejets atmosphériques (chaudière gaz)	Code Environnement art R 224-31, à R 224-35 et arrêté 01/10/09, art.2 annexe, art. R224-41	Organisme de contrôle agréé
Niveaux acoustiques émis	Article 8.4 de l'arrêté du 26/08/13 ICPE 2910A/déclaration	Personne qualifiée et compétente ou entreprise extérieure
Disconnecteur	Code de la santé publique (Articles R1321-57 et R1321-61)	Personne qualifiée et compétente ou entreprise extérieure
Étanchéité gaz	Arrêté du 15/03/2000 modifié	Personne qualifiée et compétente ou entreprise extérieure
Extincteurs	Code du Travail	Personne qualifiée et compétente ou entreprise extérieure
Exercice incendie	Code du Travail art. R. 4227-39 et règles APSAD	Chef d'établissement
Soupapes	Arrêté 15 mars 2000 mod., art.2, 9bis, 10, 11	Organisme de contrôle agréé

Tableau 7 : Point sur les organismes de contrôle et personnes habilitées

7.2 CONDUITE DES INSTALLATIONS

7.2.1 CONTINUITÉ DE SERVICE

Le journal des pannes et dépannages a été joint au rapport annuel.

Selon le délégataire aucun défaut de continuité de service n'a eu lieu en 2022/2023.

7.2.2 QUALITÉ DU SERVICE

Le délégataire précise qu'aucune plainte n'est à relever sur cette saison. De même, il précise qu'aucune interruption ou insuffisance de chauffage n'a été directement causée par l'exploitant et remontée par les abonnés.

Le délégataire n'indique pas avoir réalisé d'enquête de satisfaction ou de campagne d'informations des abonnés.

Les contrôles réglementaires manquants sont à réaliser afin de conserver une bonne qualité de service sur les prochaines saisons.

Aucun accident de travail n'est à relever pour la période.

7.3 ENTRETIEN COURANT ET GER

7.3.1 ENTRETIEN COURANT

L'exploitant a fourni le journal des pannes sur chaque réseau.

Les interventions réalisées concernent principalement les chaufferies. Les heures de pannes cumulées sur chaque réseau sont :

- Retiers : 54 h
- Martigné-Ferchaud : 8 h
- Coësmes : 16 h

Le détail fourni ne permet cependant pas de savoir le nombre d'heures d'arrêt réel de chaque chaudière. Le délégataire ne fournit pas non plus d'analyse dans son rapport. Il apparaît toutefois que la disponibilité des différentes chaudières bois est très élevée dans l'ensemble.

La durée des pannes est comprise entre 1h et 4h, à l'exception de 4 pannes de 8h sur la chaudière bois 1 de Retiers.

7.3.2 GER

Le délégataire fait état de **4 interventions GER sur l'ensemble des réseaux** sur la saison 2022/2023. Les tableaux ci-dessous présente le détail des interventions pour chaque réseau.

GER Réseau de Retiers								
Date	Nature des travaux	Pièces/sous-traitance	Taux horaire	Nombre d'heures	Coefficient	Main d'œuvre	Frais de gestion	Montant HT
23/06/2023	VIS A CENDRES	4 412,06 €	60,00 €	12 h	1	720,00 €	441,21 €	5 132 €
31/05/2023	VERRE TREMPE	2 031,98 €	60,00 €	8 h	1	480,00 €	203,20 €	2 512 €
Total		6 444 €		20 h		1 200 €	644 €	7 644 €

GER Réseau de Martigné-Ferchaud								
Date	Nature des travaux	Pièces/sous-traitance	Taux horaire	Nombre d'heures	Coefficient	Main d'œuvre	Frais de gestion	Montant HT
06/09/2022	Turbulateur diamètre 65 x70xdiamètre 35 15x3 Lg 1285 /Eco -HK200/220/250-330	445,50 €	60,00 €	3 h	1	180,00 €	44,55 €	626 €
Total		446 €		3 h		180 €	45 €	626 €

GER Réseau de Coesmes								
Date	Nature des travaux	Pièces/sous-traitance	Taux horaire	Nombre d'heures	Coefficient	Main d'œuvre	Frais de gestion	Montant HT
06/09/2022	Turbulateur diamètre 65 x70xdiamètre 35 15x3 Lg 1285 /Eco -HK200/220/250-330	445,50 €	60,00 €	3 h	1	180,00 €	44,55 €	626 €
Total		446 €		3 h		180 €	45 €	626 €

Le montant GER pour la saison 2022/2023 de la DSP s'élève à 8 895€, la majorité des interventions sont liée à des consommables. Le temps de main d'œuvre pour les interventions est cohérent.

Le remplacement des turbulateurs des chaudières de Martigné-Ferchaud et Coësmes semble prématuré (cf ci-dessous).

Le délégataire a également transmis un prévisionnel du GER pour l'exercice 2023/2024.

GER Réseau de Retiers								
Nature des travaux	Pièces/sous-traitance	Taux horaire	Nombre d'heures	Coefficient	Main d'œuvre	Frais de gestion	Montant HT	
Remplacement Moteur Air Tertiaire	1 250,00 €	60,00 €	3 h	1	180,00 €	125,00 €	1 430 €	
Remplacement d'un moteur de registre d'air	350,00 €	60,00 €	8 h	1	480,00 €	35,00 €	830 €	
	1 600 €		11 h		660 €	160 €	2 260 €	

GER Réseau de Martigné-Ferchaud								
Nature des travaux	Pièces/sous-traitance	Taux horaire	Nombre d'heures	Coefficient	Main d'œuvre	Frais de gestion	Montant HT	
Turbulateur diamètre 65 x70xdiamètre 35 15x3 Lg 1285 /Eco -HK200/220/250-330	445,50 €	60,00 €	3 h	1	180,00 €	44,55 €	626 €	
Support Turbulateur	1 840,00 €	60,00 €	4 h	1	240,00 €	184,00 €	2 080 €	
	2 286 €		7 h		420 €	229 €	2 706 €	

GER Réseau de Coesmes								
Nature des travaux	Pièces/sous-traitance	Taux horaire	Nombre d'heures	Coefficient	Main d'œuvre	Frais de gestion	Montant HT	
Turbulateur diamètre 65 x70xdiamètre 35 15x3 Lg 1285 /Eco -HK200/220/250-330	454,50 €	60,00 €	3 h	1	180,00 €	45,45 €	635 €	
Moteur de vis de transfert (extraction silo)	1 200,00 €	60,00 €	4 h	1	240,00 €	120,00 €	1 440 €	
Support de couple vis	30,00 €	60,00 €	2 h	1	120,00 €	3,00 €	150 €	
Support Turbulateur	1 840,00 €	60,00 €	4 h	1	240,00 €	184,00 €	2 080 €	
	3 525 €		13 h		780 €	352 €	4 305 €	

Pour la saison 2023/2024 le délégataire a identifié 8 interventions sur les 3 réseaux de chaleur pour un montant total de 9 270 €.

Pour les réseaux de Martigné-Ferchaud et de Coësmes, le délégataire prévoit le remplacement des turbulateurs et leurs supports. Le remplacement des turbulateurs ont déjà été remplacé sur la saison 2022/2023. Les turbulateurs sont des pièces d'usures, le retour du fabricant indique que ces pièces sont généralement remplacées tous les 7 / 8 ans.

7.4 BILANS ENERGETIQUES ET CONSOMMATIONS

7.4.1 CONSOMMATIONS DES ABONNES

Les répartitions des livraisons d'énergie par réseau et par abonné sont présentées ci-dessous. Les réseaux de Retiers, Martigné-Ferchaud et Coësmes comptent respectivement 7, 6 et 5 abonnés. Les EHPADs constituent les principaux abonnés des 2 premiers réseaux (respectivement 35% et 50% du total). Le collège sur le réseau de Retiers représente 22% des livraisons de celui-ci. Pour le réseau de Coësmes, le foyer comptabilise à lui seul 57% des livraisons.

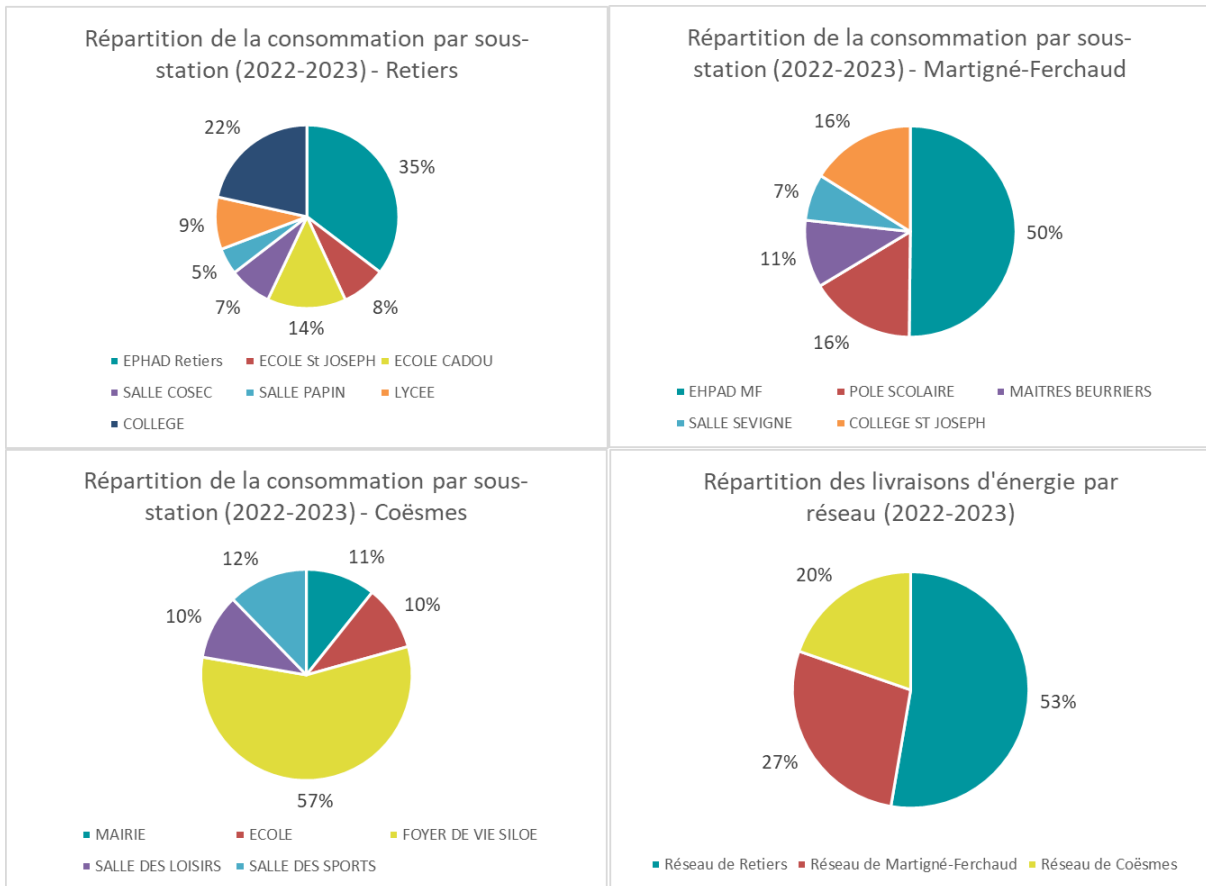


Figure 1 : Répartition des quantités de chaleur livrées par sous station et par réseau - Saison 2021/2022

7.4.2 DISTRIBUTION DE LA CHALEUR

Les figures suivantes présentent les différents **rendements de distribution** des réseaux :

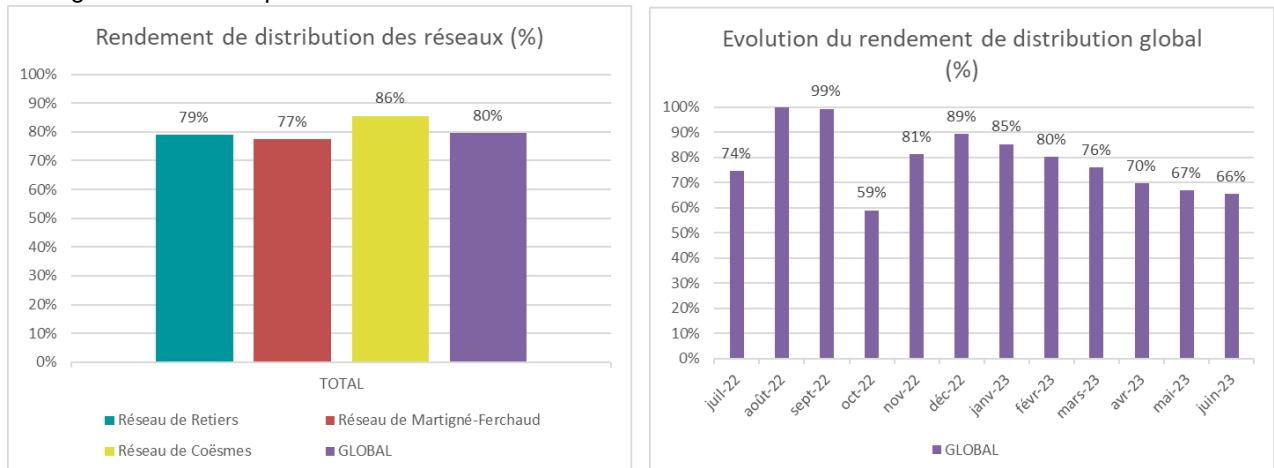


Figure 2 : Rendements de distribution annuel et mensuel

Le **rendement réseau global** sur la période est de **80%** soit une diminution de 2% par rapport à l'exercice 2021/2022. Ce rendement ne fait l'objet d'un engagement.

A noter toutefois que celui-ci est **assez peu élevé** pour des réseaux de cette ancienneté. Ceci s'explique par une **diminution de besoins de chaleur**, la **couverture des besoins d'ECS** et la **faible densité énergétique** des 3 réseaux :

- **Retiers** : 1,29 MWh/ml (-15% d'écart avec l'exercice 2021/2022) ;
- **Martigné-Ferchaud** : 0,98 MWh/ml (-16% d'écart avec l'exercice 2021/2022) ;
- **Coësmes** : 1,28 MWh/ml (0% d'écart avec l'exercice 2021/2022).

Les réseaux de Retiers et Martigné-Ferchaud présentent ainsi des rendements de distribution respectif de 79% et 77%. Le réseau de Coësmes est le seul à avoir un rendement de distribution convenable.

L'évolution mensuelle du rendement des différents réseaux met en évidence la tendance à **l'augmentation du rendement lors de la période de chauffe**, en corrélation avec les livraisons d'énergie.

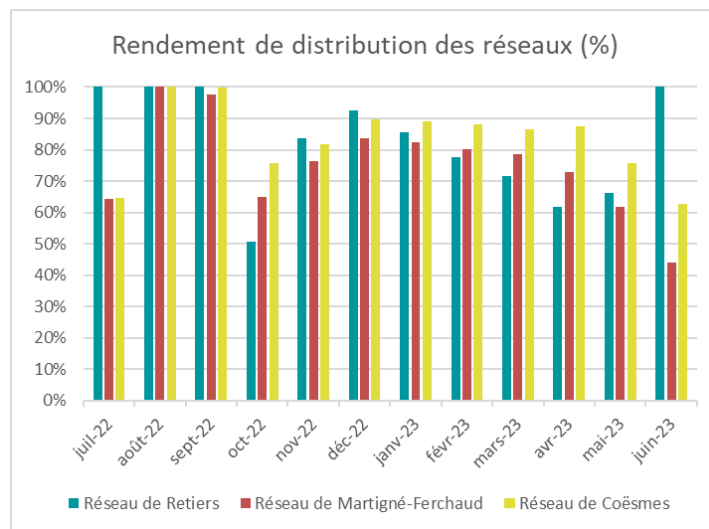


Figure 3 : Rendement de distribution mensuel des différents réseaux

Les mois de juillet, août, septembre et juin présentent des **rendements réseau de 100%** du fait de la **sollicitation directe des chaufferies** présentes dans les bâtiments consommateurs (EHPADs, foyer de vie). La production est ainsi directement valorisée, sans pertes réseau.

7.4.3 PRODUCTION DE LA CHALEUR

Les figures ci-dessous présentent les rendements de production (général et bois) pour les différents réseaux :

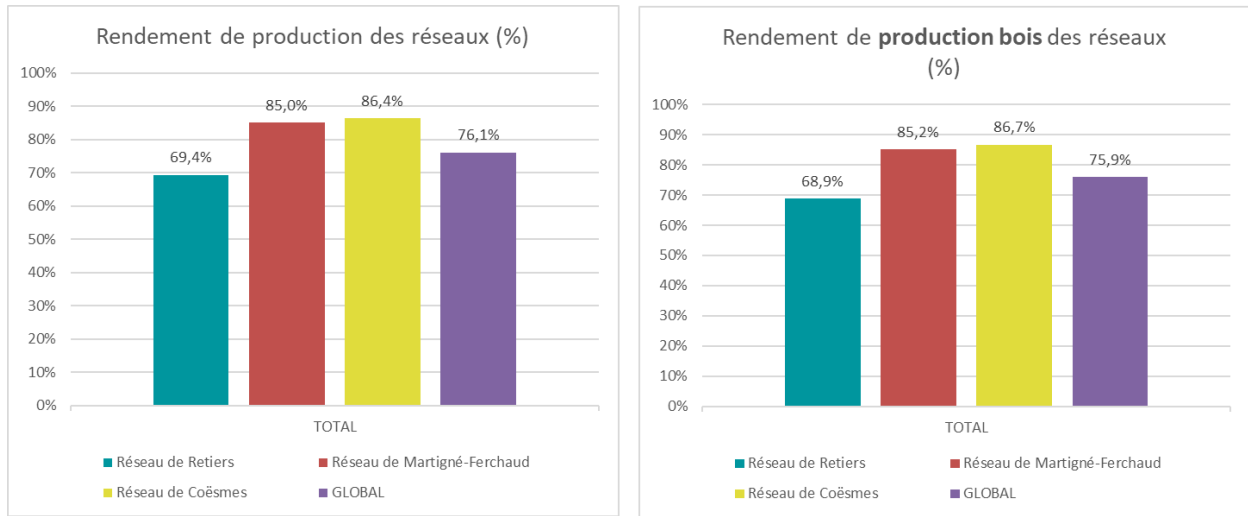


Figure 4 : Rendements de production et production bois

Le rendement de production fioul n'a pas pu être évalué, du fait de l'effet de stock (décalage entre les achats et les consommations). Une **hypothèse de rendement de 80%** a été considérée.

Le **rendement de production général** est de **76,1%** (79% en 2021/2022) pour les 3 réseaux, et de **75,9%** (78,6% en 2021/2022) pour le **rendement bois**. Ce rendement est particulièrement bas et **inférieur à l'engagement contractuel établi à 88%**.

Le rendement pour le réseau de Retiers est particulièrement faible, -8,7% en comparaison avec l'exercice de 2021/2022. Le délégataire indique que le rendement c'est dégradé par les arrêts multiples liés aux bourrages au niveau de l'alimentation bois.

Les rendements pour les deux autres réseaux restent légèrement inférieurs à l'engagement.

Le délégataire a transmis l'historique des livraisons bois, récapitulé dans les tableaux suivants :

	Réseau de Retiers					Réseau de Martigné-Ferchaud			
	Consommation bois (t)	Consommation bois (MWh)	Production bois (MWh)	Rendement production bois		Consommation bois (t)	Consommation bois (MWh)	Production bois (MWh)	Rendement production bois
juil-22	0	0	0	0%	juil-22	0	0	4	0%
août-22	0	0	0	0%	août-22	0	0	0	0%
sept-22	27	105	0	0%	sept-22	15	48	0	1%
oct-22	25	92	90	98%	oct-22	24	85	46	54%
nov-22	101	324	195	60%	nov-22	37	132	110	83%
déc-22	180	481	340	71%	déc-22	58	211	197	93%
janv-23	161	378	327	87%	janv-23	46	178	154	87%
févr-23	177	472	286	61%	févr-23	42	167	132	79%
mars-23	137	390	280	72%	mars-23	31	122	128	105%
avr-23	81	214	195	91%	avr-23	24	95	98	104%
mai-23	25	84	37	44%	mai-23	18	66	52	79%
juin-23	0	0	0	0%	juin-23	0	0	19	0%
2022/2023	914	2 540	1 750	69%	2021/2022	294	1 105	941	85%

	Réseau de Coësmes			
	Consommation bois (t)	Consommation bois (MWh)	Production bois (MWh)	Rendement production bois
juil-22	0	0	12	0%
août-22	0	0	0	0%
sept-22	9	27	0	0%
oct-22	10	35	24	68%
nov-22	36	130	72	55%
déc-22	34	123	117	95%
janv-23	24	93	97	105%
févr-23	21	84	91	108%
mars-23	25	98	84	86%
avr-23	27	108	68	63%
mai-23	0	0	33	0%
juin-23	0	0	7	0%
2021/2022	185	698	605	87%

Tableau 8 : Bilan des livraisons bois sur les différents réseaux

N.B. : Le rendement d'exploitation de la chaudière bois est évalué en fonction des quantités de bois livrées mensuellement et de l'énergie comptée en sortie chaudière. Ce mode de calcul ne tient pas compte du niveau de remplissage du silo de stockage qui varie sensiblement en début et fin de chaque mois (phénomènes de stockage et déstockage). Ainsi, les rendements mensuels évalués et présentés ci-dessus sont très peu fiables. En revanche, l'influence du phénomène de variation de stock est minime sur un calcul annuel. Ainsi, le rendement évalué annuellement présente une fiabilité satisfaisante.

Le bilan des consommations fioul et bois et productions associées est présenté ci-dessous :

Energie consommée (MWh) - 2022/2023												
	Réseau de Retiers			Réseau de Martigné-Ferchaud			Réseau de Coësmes			GLOBAL		
	Bois	Fioul	Total	Bois	Fioul	Total	Bois	Fioul	Total	Bois	Fioul	Total
juil-22	0,0	13,9	14	0,0	12,7	13	0,0	2,7	3	0	29	29
août-22	0,0	11,1	11	0,0	9,9	10	0,0	7,6	8	0	29	29
sept-22	104,8	24,4	129	48,3	13,9	62	27,4	10,7	38	180	49	229
oct-22	91,9	0,0	92	85,2	7,2	92	35,4	2,7	38	213	10	222
nov-22	324,3	2,2	326	131,8	0,0	132	129,8	0,0	130	586	2	588
déc-22	480,9	1,6	483	211,2	3,8	215	123,1	0,0	123	815	5	821
janv-23	377,8	4,1	382	177,7	0,0	178	92,8	0,0	93	648	4	652
févr-23	471,7	0,2	472	167,3	0,0	167	84,5	0,0	84	724	0	724
mars-23	389,9	0,0	390	121,9	0,0	122	97,5	2,9	100	609	3	612
avr-23	214,4	0,0	214	94,6	0,0	95	108,0	0,0	108	417	0	417
mai-23	84,0	33,8	118	66,4	0,0	66	0,0	0,0	0	150	34	184
juin-23	0,0	19,0	19	0,0	4,4	4	0,0	8,5	9	0	32	32
TOTAL	2 540	110	2 650	1 105	52	1 156	698	35	734	4 343	197	4 540

Energie produite (MWh) - 2022/2023													
	Réseau de Retiers				Réseau de Martigné-Ferchaud					Réseau de Coësmes			
	Chaudière bois	Chaudière Fioul	Total	Taux de couverture bois (%)	Chaudière bois	Chaudière Fioul (chaufferie)	Chaudière Fioul (EHPAD)	Total	Taux de couverture bois (%)	Chaudière bois	Chaudière Fioul	Total	Taux de couverture bois (%)
juil-22	0	11	11	0,0%	4,4	2,5	7,6	15	30%	11,8	2,2	14	85%
août-22	0	9	9	0%	0,0	0,0	7,9	8	0%	0,0	6,1	6	0,0%
sept-22	0	19	19	0%	0,3	0,0	11,1	11	2,3%	0,0	8,6	9	0%
oct-22	90	0	90	100,0%	46,1	1,0	4,8	52	88,9%	24,1	2,2	26	91,8%
nov-22	195	2	197	99%	109,8	0,0	0,0	110	100%	71,7	0,0	72	100%
déc-22	340	1	341	100%	197,1	3,1	0,0	200	98,5%	117,5	0,0	117	100%
janv-23	327	3	331	99%	154,5	0,0	0,0	154	100%	97,0	0,0	97	100%
févr-23	286	0	286	100%	131,7	0,0	0,0	132	100%	91,1	0,0	91	100%
mars-23	280	0	280	100,0%	128,1	0,0	0,0	128	100,0%	84,3	2,3	87	97%
avr-23	195	0	195	100%	98,2	0,0	0,0	98	100%	67,5	0,0	68	100%
mai-23	37	27	64	58%	52,3	0,0	0,0	52	100%	33,5	0,0	33	100%
juin-23	0	15	15	0,0%	18,9	0,0	3,5	22	84,4%	6,8	6,8	14	50%
TOTAL	1 750	88	1 838	95%	941	7	35	983	96%	605	28	634	96%

Tableau 9 : Bilan des production et consommations énergétiques

7.4.4 TAUX D'HUMIDITE DU BOIS

Le délégataire a transmis le bilan des livraisons bois, avec indication du taux d'humidité, du type de combustible et du PCI. Le tableau ci-dessous recense les valeurs moyennes :

	Réseau de Retiers		Réseau de Martigné-Ferchaud		Réseau de Coësmes	
	Humidité moyenne (%)	PCI moyen (MWh/t)	Humidité moyenne (%)	PCI moyen (MWh/t)	Humidité moyenne (%)	PCI moyen (MWh/t)
juil-22	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00
août-22	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00
sept-22	20%	3,94	33%	3,19	33%	3,19
oct-22	25%	3,63	27%	3,54	27%	3,54
nov-22	33%	3,21	26%	3,59	26%	3,60
déc-22	42%	2,67	25%	3,67	25%	3,66
janv-23	48%	2,35	22%	3,84	22%	3,85
févr-23	42%	2,66	20%	3,97	19%	4,02
mars-23	39%	2,85	20%	3,92	21%	3,90
avr-23	43%	2,64	19%	4,01	18%	4,04
mai-23	31%	3,31	24%	3,71	0%	0,00
juin-23	0%	0,00	0%	0,00	0%	0,00
2022/2023	40,2%	2,78	23%	3,75	23%	3,8

Tableau 10 : Taux d'humidité du bois

Le taux d'humidité annuel moyen est de 40% sur Retiers, et de 23% sur les deux autres réseaux. L'humidité est plus importante pour le réseau de Retiers les chaudières étant plus puissantes, elle accepte un taux d'humidité plus important.

Pour certaines livraisons le taux d'humidité est trop élevé et nuis au bon fonctionnement des chaudières et impact les performances du réseau.

	>50%	50%<=45%
Nombre de livraison	4	5
Tonnes de bois	109,1	140,89
Part du volume annuel	12%	15%

Au-delà de 45% d'humidité le niveau de performance des chaudières est dégradé. Sur l'exercice 2022/2023 9 livraisons représentant 27% du volume de livraison total ont des taux d'humidité supérieur à 45%. 8 livraisons fournis par CBB35 (221t) et une livraison de BEMA (29,9t).

Le délégataire doit être en capacité de refuser les livraisons avec un taux d'humidité trop important. Les fournisseurs doivent être challengés pour garantir une qualité du bois suffisante.

Pour cette saison aucune livraison de bois ne semble avoir été rejetée.

7.4.5 TAUX DE COUVERTURE BOIS

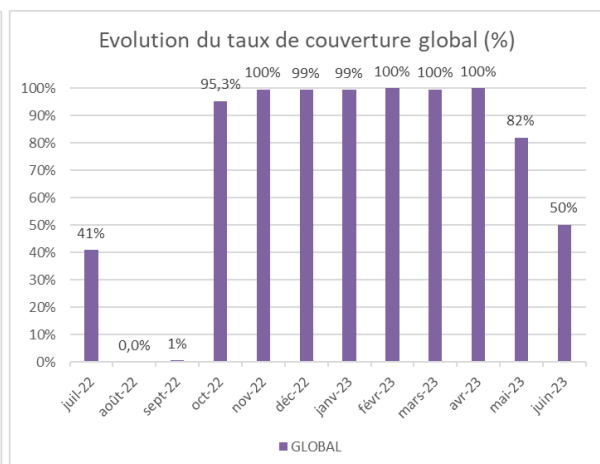
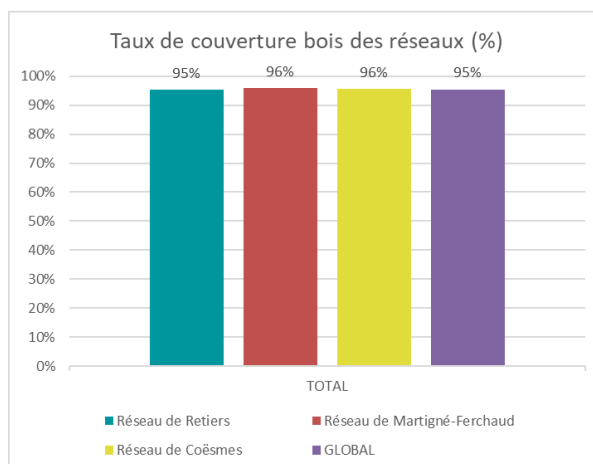


Figure 5 : Taux de couverture bois des réseaux et global

Le taux de couverture bois s'établit à **95%** au global (95% pour Retiers, 96% pour Martigné-Ferchaud, 96% pour Coësmes). Cette valeur est tout à fait **satisfaisante**.

Celui-ci est de quasiment de 100% sur la période novembre-avril, en lien avec les livraisons de chaleur importantes. Les valeurs de juillet à septembre et juin sont plus faibles en raison des faibles livraisons d'énergies dues à la rigueur climatique.

L'engagement contractuel est respecté, avec plus de 90% de taux de couverture bois sur l'ensemble, et plus de 80% sur chaque réseau.

Le tableau suivant présente l'évolution du taux de couverture bois entre les exercices 2021/2022 et 2022/2023 :

	Taux de couverture bois (%)			
	Réseau de Retiers	Réseau de Martigné-Ferchaud	Réseau de Coësmes	GLOBAL
2021/2022	95,8%	93,7%	97,8%	95,5%
2022/2023	95,2%	95,8%	95,6%	95,4%

Tableau 11 : Evolution du taux de couverture bois

Le niveau de taux de couverture est similaire à la saison précédente. On constate des variations entre les deux exercices pour chaque réseau mais le niveau de taux de couverture est tout à fait satisfaisant.

7.4.6 LIVRAISONS BOIS

Le bois utilisé pour le projet de réseaux de chaleur doit respecter les caractéristiques suivantes :

- 50% minimum de plaquettes bocagères,
- 25% maximum de plaquettes forestières,
- 25% maximum de plaquettes issues de scierie.

Le détail des livraisons bois a été fourni par le délégataire. Les données sont récapitulées dans le tableau suivant :

Fournisseur	Type	Tonnage	Humidité	PCI	Consommations	Part des conso
Réseau de Retiers						
SYLVECO - BEMA	Forestière	384 t	36%	3,0 MWh/t	1 153 MWh	45%
CBB35	Bocagère	530 t	43%	2,6 MWh/t	1 386 MWh	55%
Réseau de Martigné-Ferchaud						
CBB35	Bocagère	294 t	23%	3,8 MWh/t	1 105 MWh	100%
Réseau de Coësmes						
CBB35	Bocagère	185 t	23%	3,8 MWh/t	698 MWh	100%
Global						
SYLVECO - BEMA	Forestière	384 t	36%	3,0 MWh/t	1 153 MWh	27%
CBB35	Bocagère	1 010 t	34%	3,2 MWh/t	3 189 MWh	73%
Total 2022/2023		1 394 t	34%	3,1 MWh/t	4 343 MWh	
Total 2021/2022		1 460 t	33%	3,2 MWh/t	4 654 MWh	

Tableau 12 : Fournisseurs bois

Au global, **73% du combustible** utilisé sur la période était **d'origine bocagère**, respectant ainsi le critère fixé sur cette typologie de plaquettes. A noter toutefois que les **27% restant sont d'origine forestière** uniquement, dépassant la limite fixée à 25% maximum.

7.4.7 PRODUCTION DE CENDRES

Le délégataire indique dans son rapport les quantités de cendres extraites cette année (cendres en bout de grille).

Au total, les quantités suivantes ont été déclarées par le délégataire (tonnes). Le pourcentage indiqué est le taux de cendres de chaque installation :

- **Retiers** : 6,94 tonnes / 0,8%
- **Martigné-Ferchaud** : 0,0 tonnes / 0,0%
- **Coësmes** : 0,0 tonnes / 0,0%

Le taux sur le réseau de Retiers est **satisfaisant**. A noter que les suies et cendres sous chaudière pour les réseaux de Martigné-Ferchaud et Coësmes ne sont pas incluses dans ce total, l'évacuation n'ayant pas encore été réalisée (prévue pour 2023/2024, du fait des faibles quantités).

Le délégataire précise également que les cendres ont été prises en charge par la SARL GIBOIRE pour une réutilisation en revêtement de voirie. Le délégataire n'a pas transmis le certificat de retrait des cendres par GIBOIRE.

7.4.8 ÉNERGIE ELECTRIQUE CONSOMMEE

Le tableau suivant présente le suivi des consommations mensuelles en électricité :

Consommations électriques													
	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	Total 2022-2023
Réseau de Retiers													
Consommation (kWh)	3 076	744	580	4 889	7 600	11 023	8 950	10 342	10 035	8 753	7 638	1 264	74 894
Consommation (kWh/MWh livré)	276	84	30	107	46	35	32	46	50	73	179	83	52
Réseau de Martigné-Ferchaud													
Consommation (kWh)	1 225	279	366	932	1 331	2 608	1 858	2 131	1 860	1 458	1 279	1 010	16 337
Consommation (kWh/MWh livré)	131	35	33	28	16	16	15	20	18	20	39	102	21
Réseau de Coësmes													
Consommation (kWh)	910	211	88	327	1 271	1 655	1 617	1 866	2 212	815	1 321	905	13 198
Consommation (kWh/MWh livré)	100	35	10	16	22	16	19	23	30	14	52	106	24

Tableau 13 : Consommation d'électricité des réseaux

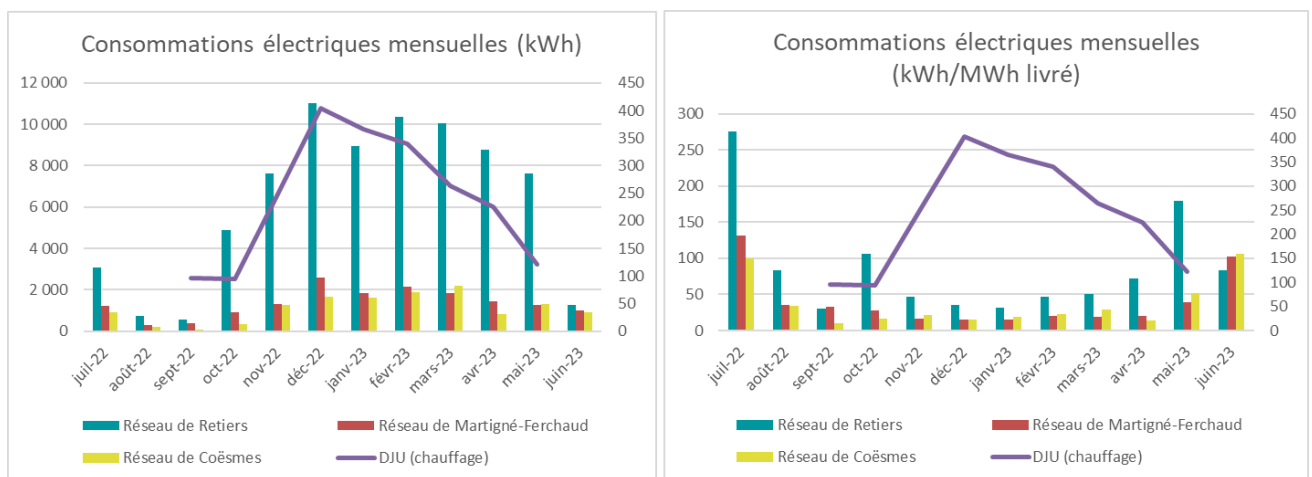


Figure 6 : Evolution des consommations électriques

Le réseau de Retiers a consommé 52 kWh/MWh livré en sous-station (56 kWh/MWh livré en 2021/2022) : cette valeur semble anormalement élevée : un réseau de ce type est habituellement deux fois moins consommateur. **Un ratio inférieur à 35 kWh/MWh livré est à viser**. Le délégataire ne

présente pas d'analyse mensuelle de cet indicateur ou d'explication sur ces consommations élevées. On constat des ratios de consommations très élevé sur les mois de juillet, octobre et mai.

Les réseaux de Martigné-Ferchaud et Coësmes affichent des consommations électriques de 21 kWh/MWh livré et 24 kWh/MWh livré, identique à l'exercice précédent. Ces consommations sont cohérentes avec la typologie du réseau.

Les mois les plus consommateurs en électricité sont ceux de la période de chauffe, en accord avec des livraisons d'énergie plus importantes (solicitation des pompes de distribution plus importante).

7.4.9 CONSOMMATION D'EAU

Le tableau suivant présente le suivi des consommations mensuelles en eau :

Consommations d'eau													
	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	Total 2022-2023
Réseau de Retiers													
Consommation (m3)	0,3	0,5	0,3	0,1	0,4	0,4	1,7	0,5	0,3	0,5	0,4	1,2	6,4
Consommation (L/jour)	8,4	17,5	8,7	3,0	12,9	13,3	53,5	16,8	10,0	14,5	13,3	37,7	17,6
Consommation (L/jour/km)	7,5	15,6	7,7	2,7	11,5	11,9	47,6	14,9	8,9	12,9	11,9	33,5	15,6
Réseau de Martigné-Ferchaud													
Consommation (m3)	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,6
Consommation (L/jour)	6,5	0,4	0,0	4,3	0,0	0,3	0,0	0,1	-0,1	0,0	8,9	0,1	1,7
Consommation (L/jour/km)	8,3	0,5	0,0	5,5	0,0	0,4	0,0	0,2	-0,2	0,0	11,2	0,2	2,2
Réseau de Coësmes													
Consommation (m3)	0,0	0,5	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,7
Consommation (L/jour)	0,0	18,4	0,1	2,7	0,0	0,0	1,0	0,1	2,1	0,8	0,2	0,0	2,0
Consommation (L/jour/km)	0,0	43,6	0,3	6,3	0,0	0,0	2,4	0,2	4,9	1,8	0,5	0,0	4,7

Tableau 14 : Consommations d'eau des réseaux

Le niveau de consommations global en m3/jour/km réseau est satisfaisant et traduit le bon état des réseaux.

Le délégataire ne précise pas les raisons des consommations d'eau. Sur le réseau de Retiers on constate des consommations constantes tout au long de l'année. Ces consommations sont-elles liées à de l'appoint sur le réseau pour des fuites, le nettoyage de la chaufferie ? Des explications sont à apporter.

7.4.10 BILAN DES EMISSIONS CO2

Le tableau suivant présente le bilan des émissions CO2 sur les 3 réseaux :

Bilan CO2 (2022/2023)	
Facteurs d'émission	
Bois (kgCO2e/kWh PCI)	0,013
Fioul (kgCO2e/kWh PCI)	0,300
Réseau de Retiers	
Consommation bois (MWh)	1 750
Consommation fioul (MWhPCI)	88
Bilan CO2 (t)	49,2
Réseau de Martigné-Ferchaud	
Consommation bois (MWh)	941
Consommation fioul (MWhPCI)	7
Bilan CO2 (t)	14,2
Réseau de Coësmes	
Consommation bois (MWh)	605
Consommation fioul (MWhPCI)	28
Bilan CO2 (t)	16,3
Bilan CO2 global (t)	79,7

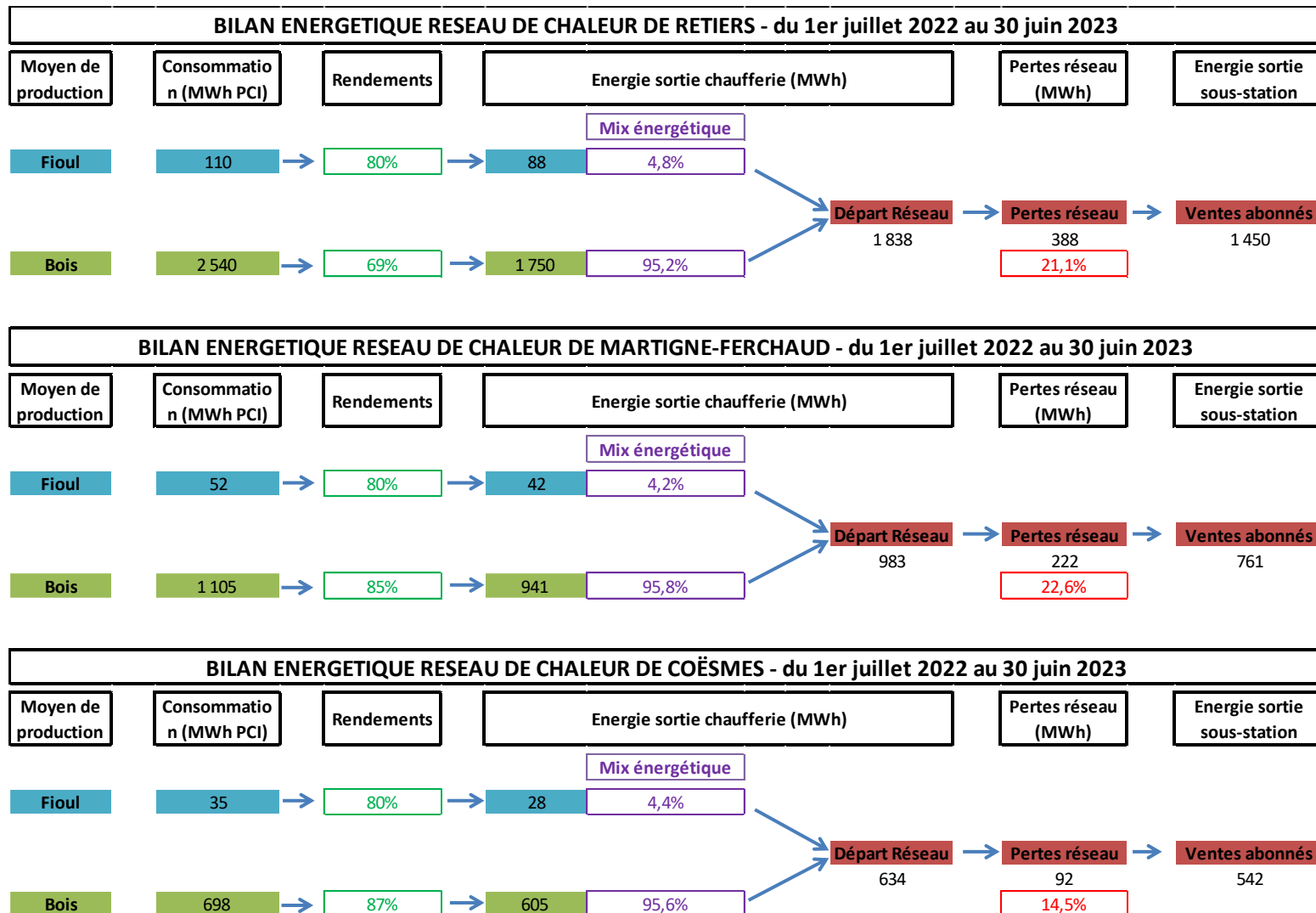
Tableau 15 : Bilan des émissions CO2 sur les 3 réseaux

L'écart avec les données présentées par le délégataire s'explique par la différence de contenu CO2 retenu pour le bois et le fioul. Les facteurs d'émissions présentés ici sont ceux retenus par l'IGD.

D'une manière générale, les émissions pour ces réseaux sont assez faibles du fait des très bon taux de couverture sur l'exercice. Les autres émissions des chaudières sont également à surveiller à travers les rapports de contrôle des rejets atmosphériques.

7.5 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES DONNÉES

Les graphiques suivants présentent le bilan énergétique de chaque réseau et du global des 3 réseaux :



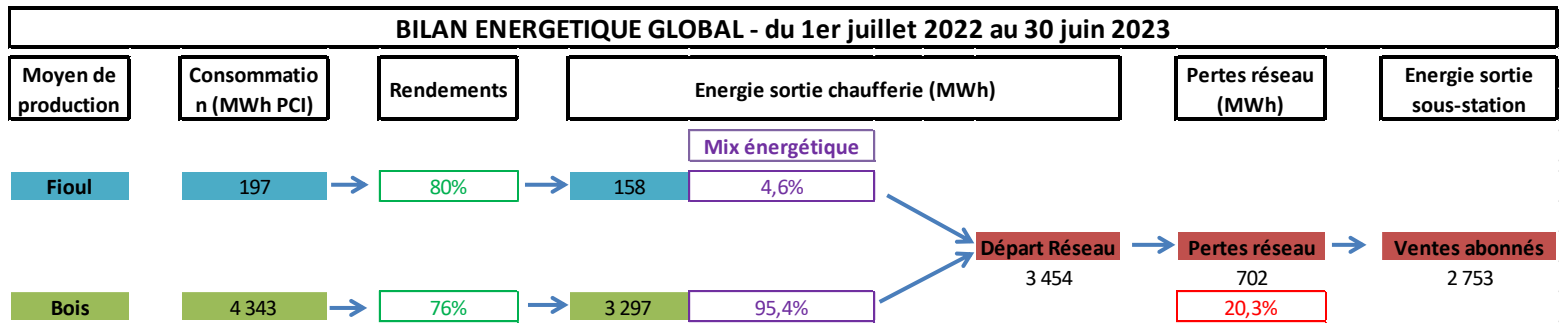


Figure 7 : Synoptique des trois réseaux et global

Le rendement chaudières fioul n’a pas pu être calculé faute de mesure des consommations en amont de la chaudière. L’hypothèse considérée ici est celle d’un rendement moyen de 80% (hypothèse retenue par le délégataire).

En revanche, le rendement de production est en deçà du seuil minimum fixé par la Convention de DSP (rendement de production minimum de 88%). Cet écart est dû aux rendements bois faible du réseau de Retiers. Comme expliqué précédemment, ce rendement faible est justifié par le délégataire par les bourrages au niveau de l’approvisionnement bois qui demande une intervention et une remonté en température de la chaudière. La qualité du bois (taux d’humidité et granulométrie) ainsi que la qualité de l’eau du réseau peuvent être des facteurs de dégradation du rendement.

Le taux de couverture bois est supérieur à l’engagement contractuel (90% sur l’ensemble des réseaux / 80% par réseau) avec un taux global de 95,4% et des taux de couverture individuels situés autour de 95%.

Le rendement réseau de 80% est assez faible au vu de l’ancienneté des réseaux, et s’explique principalement par la faible densité énergétique de ceux-ci.

8 ANALYSE FINANCIERE DU RAPPORT ANNUEL

Les comptes de la société dédiée NEMORA sont établis sur une période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Il est à noter que l'exercice comptable et le suivi technique de l'exploitation est effectué sur une période allant du 1^{er} juillet N au 30 juin N+1 alors que le compte d'exploitation prévisionnel annexé à la Convention de DSP a été établi sur des exercices ayant une période correspondant à l'année civile.

Dans le rapport financier du délégataire relatif à la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, il est présenté une synthèse du compte d'exploitation analytique sur 2022/2023.

Le délégataire a également transmis la liasse fiscale et la balance générale des comptes de la société NEMORA sur la période du 01/07/2022 au 31/12/2022 et du 01/01/2023 au 30/06/2023.

Un retraitement des données comptables au format Excel a été fourni pour compiler les données.

8.1 ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

8.1.1 PRESENTATION DU COMPTE RENDU FINANCIER

Le rapport annuel présente au sein du compte rendu financier le compte de résultat suivant :

	N	N-1	Ecart	
Ventes	352 632 €	338 481 €	4%	14 151 €
Ventes R1	134 477 €	134 838 €	0%	- 360 €
Ventes R2	218 155 €	203 643 €	7%	14 512 €
Matières première	152 100 €	128 903 €	18%	23 197 €
Bois	126 168 €	121 689 €	4%	4 478 €
Fuel	25 933 €	7 214 €	259%	18 719 €
Sous-traitance	26 235 €	17 166 €	53%	9 069 €
Prestation P3 sogex	26 235 €	17 166 €	53%	9 069 €
Autres achats et charges externes	160 785 €	142 308 €	13%	18 477 €
Electricité	80 231 €	31 692 €	153%	48 539 €
Eau	703 €	515 €		188 €
Prestation P2 SOGEX	53 418 €	51 882 €	3%	1 535 €
Location matériel	320 €	505 €	-37%	- 185 €
Redevance DSP	6 451 €	8 507 €	-24%	- 2 056 €
Entretien courant	1 196 €	245 €	388%	951 €
Assurance	- €	8 541 €	-100%	- 8 541 €
Frais actes et juridiques	2 €	42 €	-95%	- 40 €
Annonces et insertions	- €	981 €		- 981 €
Téléphonie internet	1 668 €	1 668 €	0%	- €
Frais bancaire	606 €	930 €	-35%	- 324 €
N&W assistance	16 190 €	36 800 €	-56%	- 20 610 €
Impôts et taxes	1 034 €	227 €	356%	807 €
Impôts et taxes	1 034 €	227 €	356%	807 €
Produits de gestion	- €	2 €	-100%	- 2 €
Produit de gestion		2 €	-100%	- 2 €
Charges de gestion	79 705 €	66 697 €	20%	13 009 €
Ammortissement et charges gestion	79 705 €	66 697 €	20%	13 009 €
Autres charges	39 241 €	18 182 €	116%	21 059 €
intérêts et charges financières	39 241 €	18 182 €	116%	21 059 €
Résultat courant	- 106 469 €	- 35 005 €	204%	- 71 464 €
Produits exeptionnels	- €	- €		- €
Cession immob				
charges exeptionnelles	- €	- €		- €
VNC Cession immob				
Charges Exceptionnelles		- €		- €
Résultat Net	- 106 469 €	- 35 005 €	204%	- 71 464 €
Résultat net corrigé *	- 96 512 €	- 63 655 €	52%	- 32 857 €

Cette présentation permet d'analyser l'évolution des recettes et des dépenses dans leur globalité.

8.1.2 PRESENTATION RECONSTITUEE DU COMPTE DE RESULTAT

La synthèse suivante reprend les éléments fournis dans le compte de résultat en comparaison avec l'exercice 2021/2022, premier exercice véritablement complet pour NEMORA.

	2021/2022	2022/2023	Evol / N-1
	01/07/2021 au 30/06/2022	01/07/2022 au 30/06/2023	
Total Produit	338 350 €	352 632 €	4,2%
Ventes R1	134 699 €	134 477 €	-0,2%
Vente R2	203 651 €	218 155 €	7,1%
Total dépenses	355 304 €	419 860 €	18,2%
Achats Energie Primaire (P1)	128 903 €	152 101 €	18,0%
Achat électricité(P'1)	31 692 €	80 231 €	153,2%
Conduite et entretien (P2)	102 109 €	74 103 €	-27,4%
GER (P3)	17 166 €	26 235 €	1 €
Impôts, taxes et versements assimilés	227 €	1 034 €	355,5%
Redevances versées à la Collectivité :	8 507 €	6 451 €	-24,2%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	66 697 €	79 705 €	19,5%
Dotations aux provisions			
Autre charge	3 €		-100,0%
Résultat d'exploitation (A-B)	- 16 954 €	- 67 228 €	297%
Intérêts et charges assimilées	18 182 €	39 241 €	116%
Résultat financier	- 18 182 €	- 39 241 €	116%
Résultat exceptionnel	- €		
Résultat d'exploitation / CA	-5,0%		-100%
Résultat brut	- 35 136 €	- 106 469 €	203%

Tableau 16 : Compte de résultat en cohérence avec les données de NEMORA

NB : A noter un écart minime observé entre les données du rapport et celle d'Inddigo sur le total des produits (R1+R2) pour l'exercice 2021-2022 (131€).

Pour permettre l'analyse de la décomposition du R2, nous prendrons en compte les données issues des consommations et vente de l'exercice concernée.

Pour l'analyse finale du résultat, les données issues de la facturation.

Le résultat net sur cet exercice montre **un déficit important** sur l'exercice 2022-2023 qui s'élève à **106 469€**, soit 3 fois plus que sur l'année N-1.

L'écart entre les dépenses et les recettes se creusent sur cet exercice avec un delta de 67k€. Le poste de dépenses a augmenté de 18%.

8.2 ANALYSE DES PRODUITS

Le compte de résultat présente un chiffre d'affaires de **352 632 € HT**.

Les données issues de la facturation présentent elle un chiffre d'affaires de **353 952 €HT** sur l'exercice 2022/2023.

Au sein du détail des comptes de la balance générale, on peut distinguer les recettes liées à la vente de chaleur selon les termes tarifaires que ci-dessous :

	2021/2022	2022/2023	Evol / N-1
	01/07/2021 au 30/06/2022	01/07/2022 au 30/06/2023	
Consommation MWh facturé	3008	2753	-8,5%
KW installés	3130	3130	0,0%
URF facturé	9912	9912	0,0%
Total Produit	338 350 €	352 632 €	4,2%
Ventes R1	134 699 €	134 477 €	-0,2%
Vente R2	203 651 €	218 155 €	7,1%
<i>Ventes abonnements R21</i>	17 937 €	19 940 €	11,2%
<i>Ventes abonnements R22</i>	107 898 €	117 028 €	8,5%
<i>Ventes abonnements R23</i>	21 510 €	22 906 €	6,5%
<i>Ventes abonnements R24</i>	137 890 €	58 281 €	-57,7%
<i>Subventions R25</i>	- 81 584 €	- €	-100,0%
Autre			

Tableau 17 : Postes de recettes sur les deux derniers exercices

Les recettes sont essentiellement issues de la vente de chaleur qui est facturée aux abonnés à travers un tarif comportant deux termes :

Un terme proportionnel aux consommations d'énergie enregistrées pour chaque abonné dit **R1** qui représente le coût des combustibles (92 % bois et 8% fioul) ;

Un terme fixe dit **R2** exprimé en € par URF (Unité de Répartition Forfaitaire). Il s'agit d'une clé de répartition des charges fixes du service entre les abonnés. Le service est actuellement constitué de 9 912 URF réparties entre les abonnés.

Sur l'exercice 2022/2023, le chiffre d'affaires total a augmenté de 4.2%. Il est de 352 632 € HT en 2022/2023 contre 338 350 € en 2021/2022.

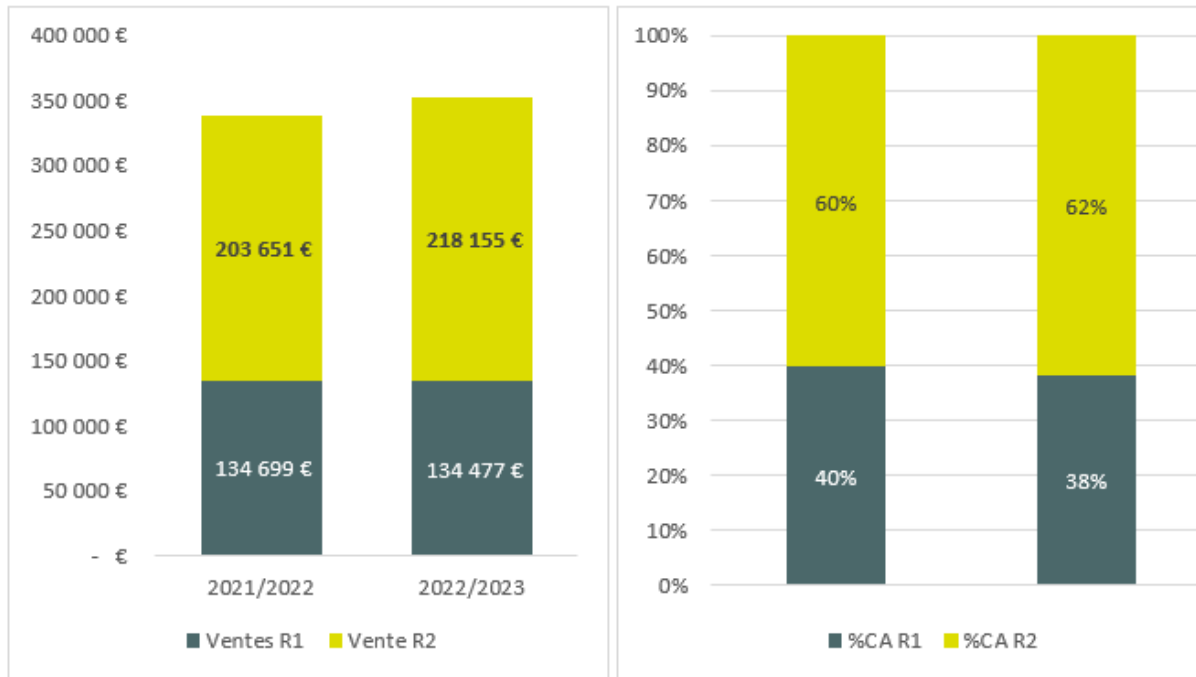


Figure 8 : Ventilation des recettes en € et en % sur les 2 derniers exercices

Le chiffre d'affaires évolue peu sur l'exercice 2022/2023 par rapport à l'exercice précédent. Les recettes issues du R1 sont relativement stables par l'effet cumulatif suivant :

- Le prix a augmenté de près de 14%,
- Les consommations ont diminué de 13%.

Le tarif R2 a légèrement augmenté avec un prix unitaire moyen à 21.98 € / URF contre 21.27€ pour l'exercice N-1

Les ventes R1 représentent 38% du total des recettes et les recettes d'abonnement R2 62%. Cette ventilation a pour conséquence de réduire les impacts que pourraient avoir les abonnés sur leur facture en réduisant leur consommation (travaux de rénovation énergétique, baisse des consignes de température, etc.).

	CEP 2022/2023	Exercice 2022/2023
Recette R1	112 219 €	134 477 €
Consommation MWh	2862	2753
Tarif R1 €/MWh	39,21 €	48,8 €
Recette R2	202 101 €	218 155 €
URF	10 000	9 912
Tarif R2 €/URF	20,21 €	22,01 €
Total	314 320,00 €	352 632,00 €

Tableau 18 : Comparatif exercice/CEP 2022-2023

Si l'on met en exergue l'exercice actuel par rapport au prévisionnel, le résultat R1 + R2 est supérieur de 12%.

8.2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES RELATIF AU R1

Concernant le chiffre d'affaires relatif au R1, il est stable passant de 34 699€ sur l'exercice 2021/2022 à 134 477 € sur l'année 2022/2023.

Le graphique représenté ci-dessous montre la période de pic du chiffre d'affaires entre novembre et mars lié à la hausse des consommations.

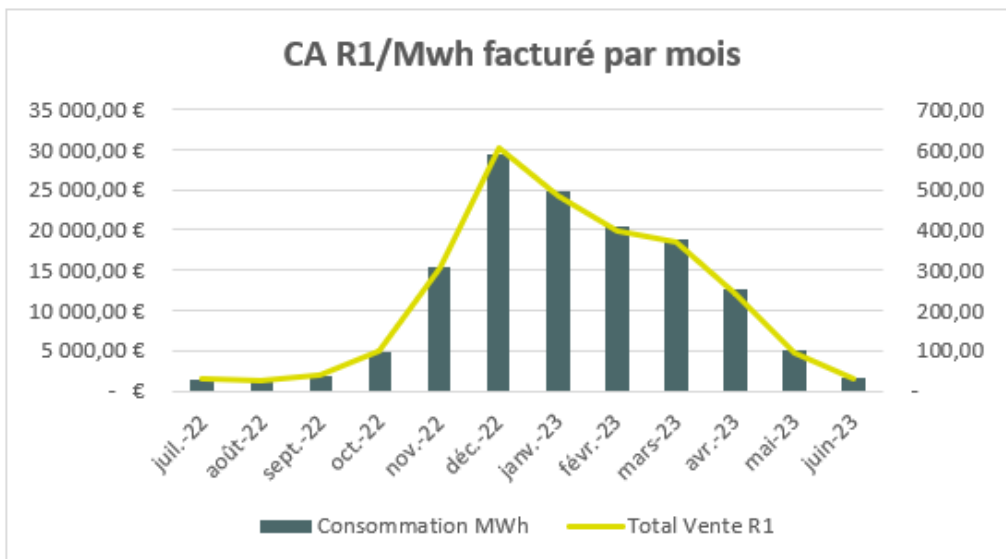


Figure 9 : Chiffre d'affaires R1 et Mwh facturé par mois sur l'exercice

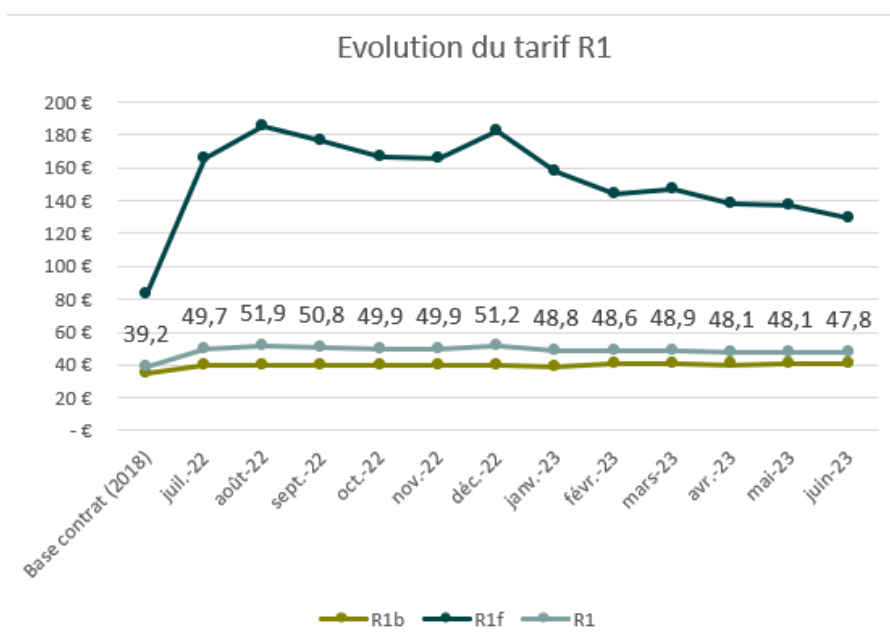


Figure 10 : Evolution du tarif R1 sur l'exercice

Alors que l'évolution du tarif du bois est relativement stable avec des variations allant de 39.3 € à 40.7 €, le fioul connaît des écarts de prix importants oscillant entre 129.8 € (en juin 2023) jusqu'à 185.7 € (en août 2022). Le contexte énergétique explicite ces variations.

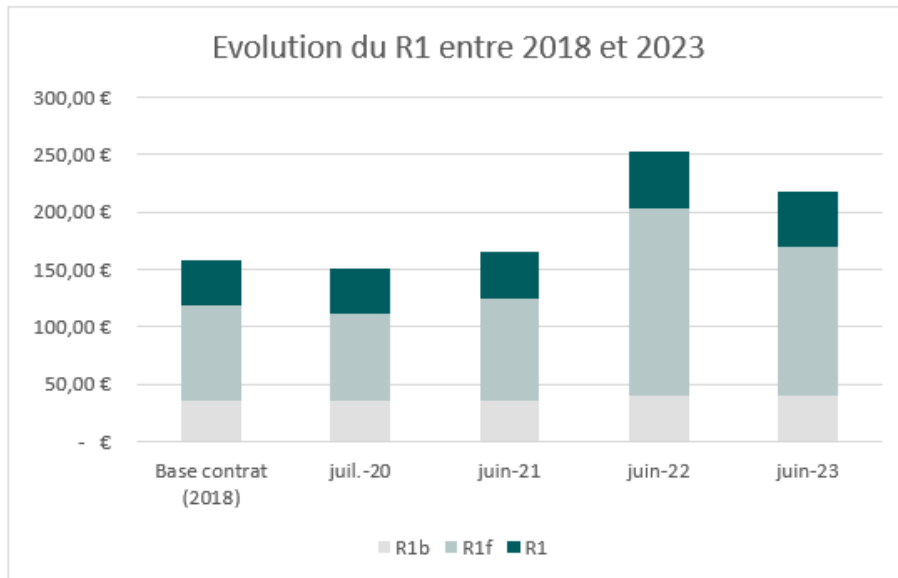


Figure 11 : Evolution du tarif R1 depuis l'origine du contrat

8.2.2 CHIFFRE D'AFFAIRES RELATIF AU R2

Le terme R2 est un élément fixe exprimé en € par URF.

L'article 52.1.2 de la convention décrit le mode de calcul des URF qui sont attribuées en fonction de ces 3 critères :

- Caractéristiques du bâtiment ;
- Profil de consommation (niveau de consommation, intermittence...)
- Puissance maximum appelée selon différentes périodes de l'année.

Pour chaque abonne, la formule utilisée pour calculer le nombre d'URF est la suivante :

$$URF_{abonné} = 10\,000 \times \left(0,8 \times \frac{MWh_{abonné}}{MWh_{total}} + 0,2 \times \frac{kW_{abonné}}{kW_{total}} \right)$$

Avec :

- $MWh_{abonné}$: consommation prévisionnelle de l'abonné en MWh inscrite à l'Annexe XV : Liste des Abonnés de premier établissement avec indication puissances souscrites et des fournitures prévisionnelles annuelles,
- MWh_{total} : consommation totale des abonnés de premier établissement en MWh inscrite à l'Annexe XV : Liste des Abonnés de premier établissement avec indication puissances souscrites et des fournitures prévisionnelles annuelles,Annexe XV,
- $kW_{abonné}$: puissance souscrite de l'abonné en kW inscrite à l'Annexe XV : Liste des Abonnés de premier établissement avec indication puissances souscrites et des fournitures prévisionnelles annuelles,Annexe XV,
- kW_{total} : puissance souscrite des abonnés de premier établissement en kW inscrite à l'Annexe XV : Liste des Abonnés de premier établissement avec indication puissances souscrites et des fournitures prévisionnelles annuelles. Annexe XV.

La somme de 10 000 URF est valable pour l'ensemble des Abonnés de premier établissement. En cas de modification du nombre d'Abonnés desservis, ces 10 000 URF seront ajustés à la hausse ou à la baisse.

L'article 55 de la convention détermine les modalités de modification des quantités d'URF par abonné.

Concernant le chiffre d'affaires relatif au R2, le rapport annuel du délégataire affiche un montant de 218.155€ en 2022/2023 contre 203.651€ en 2021/2022 soit une augmentation de 7%.

A noter que les données de contrôle issues de la facturation affichent une erreur dans le calcul de l'indexation (voir partie 7.7 du présent rapport) des termes R22 et R23 sur les 5 derniers mois de l'exercice. Le montant recalculé est de 216.641€. Cette erreur n'impact pas le travail d'analyse mais impliquera une régularisation pour les abonnés.

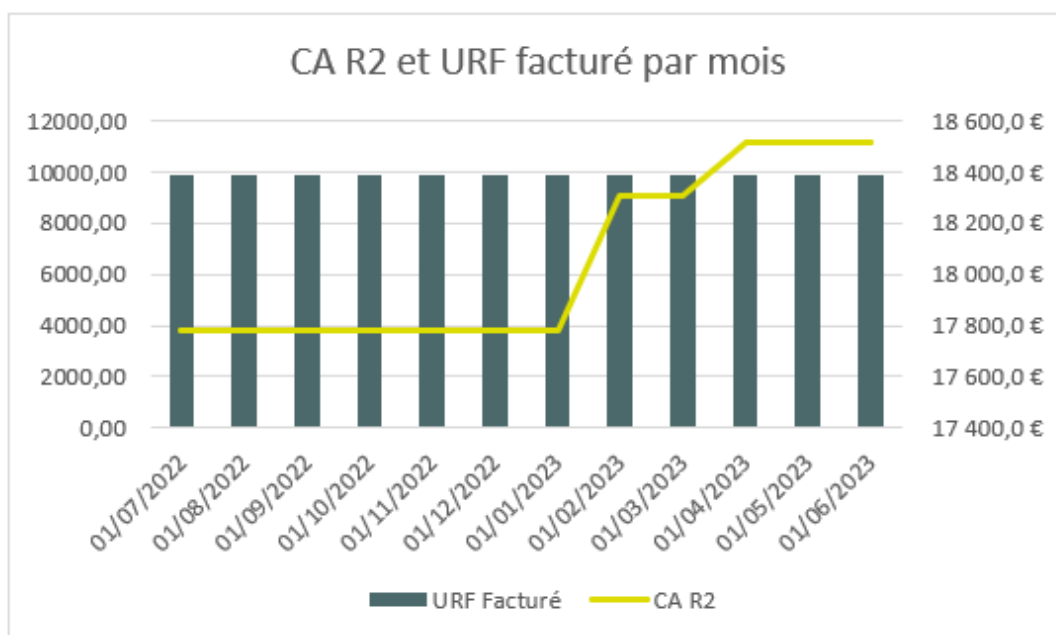


Figure 12 : Evolution du CA R2 et URF facturé par mois sur l'exercice

L'évolution est principalement liée par l'évolution des tarifs (+2,8% entre les deux exercices pour le tarif moyen R2).

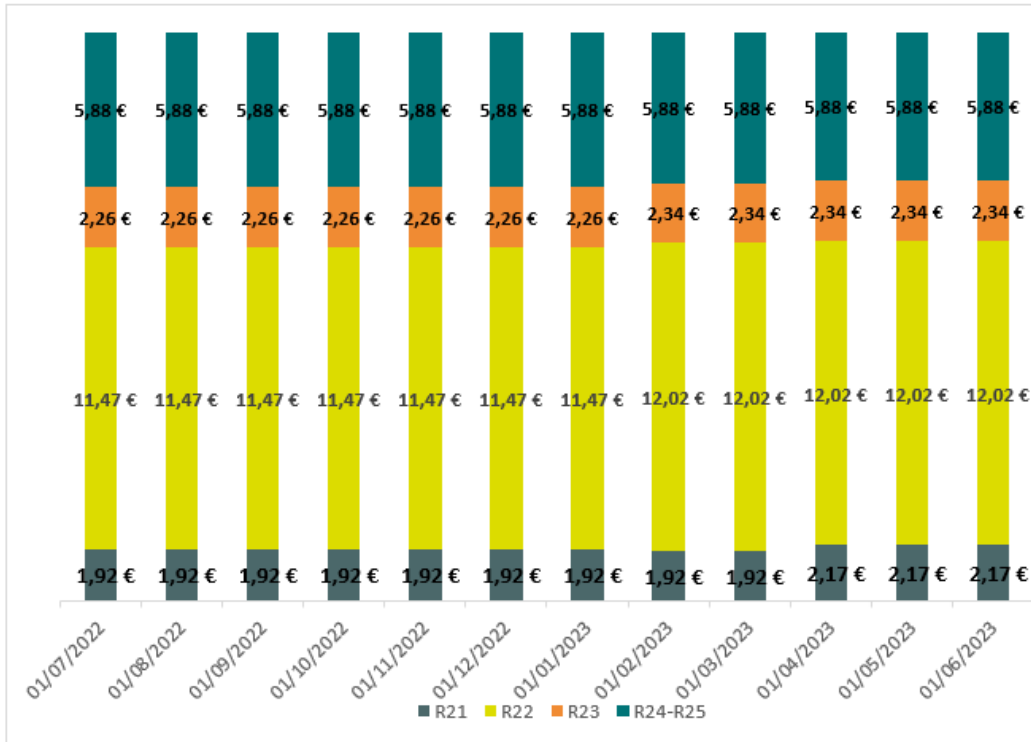


Figure 13 : Evolution du terme R2 sur l'exercice

8.3 ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont de 420k€ en 2022/2023 contre 355k€ sur 2021/2022

On observe une hausse des dépenses de 18% en 2022/2023 par rapport à 2021/2022.

	2021/2022	2022/2023	Evol / N-1
	01/07/2021 au 30/06/2022	01/07/2022 au 30/06/2023	
Achats Energie Primaire (P1)	128 903 €	152 101 €	18,0%
Energie combustible bois	121 689 €	126 168 €	3,7%
Energie combustible d'appoint	7 214 €	25 933 €	259,5%
Achat électricité(P'1)	31 692 €	80 231 €	153,2%
Electricité	31 692 €	80 231 €	153,2%
Conduite et entretien (P2)	102 109 €	74 103 €	-27,4%
Autre consommable / matériel P3			
Achat de marchandises	160 595 €	232 332 €	44,7%
Charges de personnel	51 882 €	53 418 €	3,0%
SOGEX Prestations P2	51 882 €	53 418 €	3%
Assistance N&W -frais de groupe	36 800 €	16 190 €	-56%
Eau	515 €	703 €	37%
Entretien courant/espace vert	245 €	1 196 €	388%
Assurances	8 541 €	- €	-100,0%
Honoraires intermédiaires	42 €	2 €	-95%
Télécommunication et frais postaux (téléphonie et intern	1 668 €	1 668 €	0%
Location de matériel	505 €	320 €	-37%
Publicité, publication	981,00 €	- €	-100%
Service bancaire et assimilés	930 €	606 €	-35%
GER (P3)	17 166 €	26 235 €	53%
Impôts, taxes et versements assimilés	227 €	1 034 €	355,5%
Redevances versées à la Collectivité :	8 507 €	6 451 €	-24,2%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	66 697 €	79 705 €	19,5%
Autre charge	3 €		-100,0%
Total des charges d'exploitation (B) en € HT	355 304 €	419 860 €	18,2%

Tableau 19 : Les postes de dépenses des 2 derniers exercices

Cette augmentation est principalement liée :

- A l'augmentation des charges d'électricité – P1' (+153%) ;
- A l'augmentation des charges d'énergie primaire P1 (+18%)

Mais compensée en partie par la diminution du poste de dépenses conduite et entretien P2 (-27%)

8.3.1 ACHAT D'ENERGIES

Les achats de combustibles correspondent à l'achat des énergies nécessaires pour assurer la fourniture de chaleur.

Ces charges comprennent les achats de bois et de fioul.

	CEP	2021/2022	2022/2023	Evol / N-1
		01/07/2021 au 30/06/2022	01/07/2022 au 30/06/2023	
Achats Energie Primaire (P1)	109 000 €	128 903 €	152 101 €	18,0%
Energie combustible bois	91 000 €	121 689 €	126 168 €	3,7%
Energie combustible d'appoint (fioul)	18 000 €	7 214 €	25 933 €	259,5%

Tableau 20 : Comparatif achat exercice/CEP

Si l'on compare l'exercice 2022/2023 par rapport à l'exercice précédent, on constate une augmentation des achats de bois et fioul de 18% et de près de 40% par rapport au Compte d'exploitation prévisionnel.

8.3.1.1 Achat de bois

Concernant ces achats, l'exercice comptable présenté par NEMORA indique un montant comptabilisé de 126 168 € en 2022/2023 contre 121 689 € sur l'exercice 2021/2022, soit une augmentation de 3,7%.

L'analyse des données issues de la facturation, au titre de l'exercice 2022/2023 permet de disposer de la quantité achetée et d'analyser l'évolution de cette charge.

Saison de chauffe	Total livraison en Tonne	PU moyen/Tonne	Livraisons bois (MWh PCI)	PCI moyen	PU/ MWh PCI	Total achat Bois €HT
2022/2023	1394,00	90,51 €	4 343	3,12	29,05 €	126 168,00 €
2021/2022	1460,00	83,35 €	4 654	3,19	26,15 €	121 689,00 €

Tableau 21 : Synthèse facturation bois sur les 2 derniers exercices

Fournisseurs sur les 3 réseaux

Fournisseur	MWh	Montant HT	€/MWh
Retiers			
BEMA	1 386	65 728,42 €	25,89 €
CBB35	1 153		
M-F			
CBB35	1 105	36 046,80 €	32,62 €
Coesmes			
CBB35	698	24 392,19 €	34,95 €
Total	4 342	126 167,41 €	29,06 €

Tableau 22 : Achat bois par fournisseur sur les 3 réseaux

Exercice	Charges de bois en €	Energie produite MWh	Prix unitaire €/MWh
2019/2020	18 001,00 €	461,00	39,05 €
2020/2021	115 208,00 €	3215,00	35,83 €
2021/2022	121 689,00 €	3659,00	33,26 €
2022/2023	126 168,00 €	4342,00	29,06 €
Total	381 066,000	7335,00	51,95 €
CEP 2021/2022	90 583,00 €	3518,00	25,75 €

Tableau 23 : Synthèse achat bois/Energie produite sur les 3 derniers exercices et CEP de l'exercice en cours

On constate, sur la base des données issues de la facturation que :

- Ce poste de charge évolue peu entre les deux derniers exercices complets ;
- Une augmentation du prix unitaire au MWh de 11% compensée par une diminution des quantités livrées de 7% et donc une augmentation de l'énergie produite de 14% ;

A noter que sur l'exercice 2022/2023, les charges de bois s'élèvent à 126k soit 38% de plus que le prévisionnel du contrat (91k€).

8.3.1.2 Achat de fioul

Concernant ces achats, l'exercice comptable présenté par NEMORA indique un montant comptabilisé de 25 931 € en 2022/2023 contre 7 214.20 € en 2020/2021 soit un poste de dépenses x 3,5.

L'analyse des données issues de la facturation, au titre de l'exercice 2021/2022 nous permet de disposer de la quantité achetée et d'analyser l'évolution de cette charge entre fin 2020 et juin 2023.

2020/2021			
Date achat	Quantité fioul en L	PU € HT	Total
23/12/2020	4,00	630,00 €	2 520,00 €
04/06/2021	7,99	709,50 €	5 667,49 €
05/06/2021	2,00	709,50 €	1 419,71 €
04/06/2021	7,00	709,50 €	4 966,50 €
	20,99		14 573,70 €

PU Moyen 689,63 €

2021/2022			
Date achat	Quantité fioul en L	PU € HT	Total
29/10/2021	7,998	902,00 €	7 214,20 €
Total	7,998		7 214,20 €

PU Moyen 902,00 €

2022/2023			
Date achat	Quantité fioul en L	PU € HT	Total
28/07/2022	3,000	1 320,000	3 960,00 €
28/07/2022	5,000	1 320,000	6 600,00 €
09/09/2022	3,000	1 331,000	3 993,00 €
16/06/2023	6,000	948,200	5 689,20 €
16/06/2023	6,000	948,200	5 689,20 €
Total	23,000		25 931,40 €

PU Moyen 1 173,48 €

Tableau 24 : Synthèse facturation fioul sur les 3 derniers exercices

Cette augmentation s'explique par la hausse importante du prix du fuel pour 1 000 litres et des quantités importantes achetées.

Cette évolution est toutefois à relativiser au regard de l'effet de stock : 12 000 litres ont été commandées le 16 juin 2023.

8.3.2 ÉLECTRICITE

Les charges d'électricité correspondent aux consommations et à l'alimentation de la chaufferie.

Concernant ces achats, l'exercice comptable présenté par NEMORA indique un montant comptabilisé de 80 231 € en 2022/2023 contre 31.692€ en 2021/2022.

On constate que ce poste de dépense a été multiplié par 2,5 entre les deux derniers exercices.

Toutefois, le délégataire précise qu'un montant de 10 000 € est à rattacher à l'exercice 2021/2022.

L'augmentation importante du prix du MWh est atténuée par la diminution de la consommation entre les deux exercices (-17%) même si cette dernière reste élevée sur le réseau de chaleur de Retiers.

Les factures d'électricité ont été transmises.

A noter que l'on est sur une charge d'électricité de + de 400% par rapport au prévisionnel (15k€).

8.3.3 CHARGES D'ENTRETIEN ET DE CONDUITE DES INSTALLATIONS

Ces charges regroupent toutes les charges relatives à l'entretien et à la conduite des installations.

Les charges de conduite et d'entretien (P2) sont de 74 k€ en 2022/2023 contre 102k€ en 2021/2022 soit une diminution de 27%.

Ces charges sont détaillées comme suit sur la base du détail des comptes de la société NEMORA :

	2021/2022	2022/2023	Evol / N-1
	01/07/2021 au 30/06/2022	01/07/2022 au 30/06/2023	
Conduite et entretien (P2)	102 109 €	74 103 €	-27,4%
SOGEX Prestations P2	51 882 €	53 418 €	3%
Assistance N&W -frais de groupe	36 800 €	16 190 €	-56%
Eau	515 €	703 €	37%
Entretien courant/espace vert	245 €	1 196 €	388%
Assurances	8 541 €	- €	-100,0%
Honoraires intermédiaires	42 €	2 €	-95%
Télécommunication et frais postaux (téléphonie et in	1 668 €	1 668 €	0%
Location de matériel	505 €	320 €	-37%
Publicité, publication	981,00 €	- €	-100%
Service bancaire et assimilés	930 €	606 €	-35%

Tableau 25 : Charges de conduite et d'entretien sur les 2 derniers exercices

8.3.3.1 Eau

Concernant ces achats, l'exercice comptable présenté par NEMORA indique un montant comptabilisé de 703€ en 2022/2023 contre 515 € en 2021/2022.

Pourtant, la consommation d'eau est passée de 46 m3 à 8 m3 entre les deux exercices.

8.3.3.2 Prestation P2 SOGEX

Ce poste est un montant facturé à NEMORA par SOGEX pour la conduite et l'entretien du réseau de chaleur. Il est de 53 418 € en 2022/2023 contre 51.882€ en 2021/2022 soit une augmentation de 3%.

A noter que les charges de l'exercice sont supérieures de 26% au prévisionnel de l'exercice (42k€).

Ces prestations de maintenance et d'exploitation comprennent notamment les prestations suivantes :

- Gestion des livraisons bois et des déchets de combustion
- Entretien général de la chaufferie, du réseau et des sous-stations
- Entretien de la chaudière bois et des chaudières gaz
- Visite de contrôle
- Ramonage chaudière bois, filtre et conduits de fumées
- Entretien des installations électriques
- Contrôle du fonctionnement des équipements et relevés énergétiques
- Intervention relative aux pannes et incidents

Le détail des pannes est annexé au rapport annuel du délégataire par réseau avec les dates, types de pannes, technicien et durée d'intervention.

Au total, on recense 28 pannes sur 2022/2023. Elles représentent 78h d'intervention.

Ces charges sont incluses dans le montant de la prestation P2 payé à SOGEX.

Pour rappel, la société NEMORA n'a pas de salariés propres.

Le rapport d'exploitation précise les effectifs intervenant pour la société NEMORA :

Entité	Pourcentage affectation	Fonction
SOGEX	4%	Directeur général
SOGEX	5%	Service comptabilité et facturation
SOGEX	10%	Responsable pole chauffage
SOGEX	30%	Technicien de maintenance référent
SOGEX	15%	Technicien de maintenance chaufferie
SOGEX	15%	Technicien de maintenance chaufferie
SOGEX	10%	Technicien de maintenance chaufferie
SOGEX	1%	Technicien astreinte
SOGEX	1%	Technicien astreinte
SOGEX	1%	Technicien astreinte
SOGEX	1%	Technicien support fluide et hydraulique
NASS & WIND	1%	Direction financière
NASS & WIND	3%	Direction
NASS & WIND	4%	Responsable des actifs de production EnR

Tableau 26 : Liste du personnel intervenant sur le réseau de chaleur sur 2022/2023

Notons que ces personnes ne sont pas toutes affectées en permanence à l'exploitation du réseau de chaleur mais sont mutualisées avec d'autres installations.

Un journal des pannes et dépannages mois par mois précise les interventions d'astreinte et d'intervention de dépannage et le nombre d'heures d'intervention.

En complément du rapport, le Délégué a transmis le détail des prestations P2 :

22-23					
	Conduite et maintenance	Astreinte	Dépannage	chargé d'affaire	MO
Cout de revient MO	28 980,00 €	3 083,89 €	4 445,00 €	1 650,00 €	38 158,89 €
frais véhicule	4 140,00 €	753,84 €	635,00 €		5 528,84 €
frais outillage	1 656,00 €	- €	254,00 €		1 910,00 €
frais repas	1 656,00 €	- €	254,00 €		1 910,00 €
frais de gestion	4 968,00 €	- €	762,00 €	180,00 €	5 910,00 €
	41 400,00 €		6 350,00 €	1 830,00 €	
					53 417,73 €

Tableau 27 : Détail prestations P2 sur 2022/2023

8.3.3.3 Assistance N&W - Frais de groupe

Ce poste est un montant facturé à NEMORA pour l'assistance et frais du groupe N&W.

Il est de 16 190 € contre 36 800€ en 2021/2022 soit une diminution de 56% entre les deux exercices correspondant à une diminution du temps passé.

Le Délégué précise à ce sujet qu'il est prévu :

- un forfait pour les activités administratives de 8k€ pour NEMORA (l'établissement du bilan, la facturation, la comptabilité, une cote part des frais fixes du groupe : assurance RC, frais fixes, ...)
- En sus de ce forfait, le temps réellement passé sur ce réseau par les collaborateurs de l'équipe projet et exploitation du groupe (hors les activités des équipes de Sogex) est facturé sur la base de 600€ la journée :

N&W SAS FACTURATION 2022	NEMORA
Directeur N&W	7 690 €
Responsable des actifs de production EnR	8 000 €
Responsable technique	500 €
TOTAL GENERAL	16 190 €

8.3.3.4 Assurances

Aucun montant n'est inscrit pour les charges d'assurance.

Le délégué précise qu'une somme de 8 600 € sera refacturée en 2023 à NEMORA.

Pour rappel, ces dépenses étaient de 8.541€ en 2021/2022.

8.3.4 IMPOTS ET TAXES

Le montant des impôts est de 1 034€ contre 227€ sur l'exercice 2021/2022

Les avis d'imposition n'ont pas été transmis.

A noter la différence importante avec le prévisionnel de l'exercice (18k€).

8.3.5 REDEVANCES

Pour rappel l'article 49 prévoit deux types de redevance :

- Redevance d'occupation du domaine public qui correspond à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente
- Redevance de contrôle : montant forfaitaire de 3 900 € indexée sur la base du terme R22.

Le montant des redevances au titre de l'exercice 2022/2023 est de 6 451 € (8 507 € pour N-1).

Le Déléataire a transmis le détail du calcul des redevances mais pour un montant de 7 968 €.

Le montant de la RODP est de 3 526 € tandis que la redevance de contrôle est de 4 442 €.

Il conviendrait que le délégataire explique le calcul de la redevance pour l'année 2022/2023 et surtout être plus explicite lors des prochains exercices.

8.3.6 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Ces charges représentent l'amortissement technique des ouvrages réalisés pour l'établissement des réseaux de chaleur.

Elles sont d'un montant de 79 705 contre 66.697€ pour l'exercice 2021/2022.

Cette hausse de 19.5% s'explique par la prise en compte de l'amortissement des derniers investissements réalisés en 2021 qui n'étaient pas encore intégrés sur l'exercice précédent.

8.3.7 DOTATION AUX PROVISIONS

Comme sur l'exercice précédent, aucun montant de dotations aux provisions n'est mentionné au compte de résultat du délégataire.

Cette absence de montant est liée au fait que la société SOGEX facture une prestation P3 fixe (juste indexée sur l'évolution des coûts) à la société NEMORA et assure le risque lié au P3 (26.235€). Il n'y a donc plus de risque P3 au sein de NEMORA, la provision se retrouve dans les comptes de SOGEX.

8.3.8 CHARGES FINANCIERES

Cette charge correspond aux intérêts sur dette de SOGEX.

Cette charge est de 39 241 € en 2022/2023 contre 18.182€ en 2021/2022 soit une augmentation de 116% entre les deux exercices.

NEMORA fournit un état d'amortissement de sa dette auprès de SOGEX.

8.3.9 PRODUITS/CHARGES EXCEPTIONNELS

Aucune dépense ni charge exceptionnelle au titre de l'exercice 2022/2023.

8.4 GER/COMPTE CONVENTIONNEL DE RENOUVELLEMENT

8.4.1 LES DEPENSES GER

Les dépenses P3 GER sur l'exercice 2022/2033 sont de 7 335 € détaillées de la manière suivante :

date	RCU	désignation	Prix total
06/09/2023	COESMES	Turbulateur diamètre 65 x70xdiamètre 35 15x3 Lg 1285 /Eco -HK200/220/250-330	445,50 €
06/09/2022	MARTIGNE	Turbulateur diamètre 65 x70xdiamètre 35 15x3 Lg 1285 /Eco -HK200/220/250-330	445,50 €
23/06/2023	RETIERS	VIS A CENDRES	4 412,06 €
31/05/2023	RETIERS	VERRE TREMPE	2 031,98 €
Total			7 335,04 €

Par ailleurs, le délégataire a fourni le prévisionnel de travaux GER prévus par réseau sur la période 2023-2024

COESMES						
désignation	Taux horaire	60,00 €				
	q	Prix achat	total	Prix vente u	Prix de vente total	
Turbulateur diamètre 65 x70xdiamètre 35 15x3 Lg 1285 /Eco -HK200/220/250-330						
Turbulateur diamètre 65 x70xdiamètre 35 15x3 Lg 1285 /Eco -HK200/220/250-330	HARGASSNER	9	50,50 €	454,50 €		634,50 €
MO SOGEX	SOGEX	3		180,00 €		
Moteur de vis de transfert (extraction silo)						
Moteur	HARGASSNER	1	1 200,00 €	1 200,00 €		1 200,00 €
MO SOGEX	SOGEX	4		240,00 €		240,00 €
Support de couple vis						
Support de couple vis	HARGASSNER	3	10,00 €	30,00 €		30,00 €
MO SOGEX	SOGEX	2		120,00 €		120,00 €
Support Turbulateur						
Support Turbulateur (simple et double)	HARGASSNER	2	920,00 €	1 840,00 €		1 840,00 €
MO SOGEX	SOGEX	4		240,00 €		240,00 €
Total HT						4 304,50 €
MARTIGNE FERCHAUD						
désignation		q	Prix achat	total	Prix vente u	
Turbulateur diamètre 65 x70xdiamètre 35 15x3 Lg 1285 /Eco -HK200/220/250-330						
Turbulateur diamètre 65 x70xdiamètre 35 15x3 Lg 1285 /Eco -HK200/220/250-330	HARGASSNER	9	49,50 €	445,50 €		625,50 €
MO SOGEX	SOGEX	3		180,00 €		
Support Turbulateur						
Support Turbulateur (simple et double)	HARGASSNER	2	920,00 €	1 840,00 €		
MO SOGEX	SOGEX	4		240,00 €		240,00 €
Total HT						865,50 €
RETIERS						
désignation		q	Prix achat	total	Prix vente u	
Remplacement Moteur Air Tertiaire						
Moteur air tertiaire	COMPTE R	1	1 250,00 €	1 250,00 €		1 430,00 €
MO SOGEX	SOGEX	3		180,00 €		
Remplacement d'un moteur de registre d'air						
Moteur Registre d'air	COMPTE R	1	350,00 €	350,00 €		830,00 €
MO SOGEX	SOGEX	8		480,00 €		
Total HT						2 260,00 €

8.4.2 SUIVI DU COMPTE GER

Conformément à l'article 20.4 de la convention, le Délégataire doit créer un compte séparé d'emploi des fonds intitulé « compte de renouvellement ». Ce compte doit être doté annuellement de la provision équivalente à la redevance R23 perçue auprès des abonnés et imputé par les dépenses réalisées au titre du renouvellement.

Le rapport annuel du délégataire présente, après complément, un état du compte de renouvellement (dépenses, recettes, solde de l'exercice et solde cumulé) :

	2019	2020	2021	2022	Janv-juin 2023
Vente R3	466 €	5 388 €	20 249 €	22 379 €	11 732 €
Dépense P3	- €	- €	- €	- 891 €	- 6 444 €
Solde exercice	466 €	5 388 €	20 249 €	21 488 €	5 288 €
Solde cumulé	466 €	5 854 €	26 103 €	47 591 €	52 879 €

Le compte GER du Déléataire **est bénéficiaire avec un solde cumulé de 52 879 €.**

8.5 SUIVI DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

8.5.1 MONTANT D'INVESTISSEMENT

Pour rappel, au regard de l'annexe 5 au contrat de concession, les investissements prévisionnels s'élevaient à **2 587 k€** décomposés de la façon suivante :

- 1 487 k€ de réseau 1 – Rétiers
- 675 k€ de réseau 2 – Martigné-Ferchaud
- 425 k€ de réseau 3 – Coesmes

Ces travaux devaient normalement s'étaler sur la période mars 2018-octobre 2019.

Au regard du bilan de NEMORA, les investissements bruts s'élèvent à 3 578 k€ au 31 décembre 2022, soit **un surcoût de +38%** par rapport au programme d'investissement initial (+991 k€).

8.5.2 MONTANT DE LA SUBVENTION

Le compte d'exploitation prévisionnel du contrat a été bâti sur un niveau de subventions prévisionnelles de 1.517 k€.

Chacun des 3 réseaux a fait l'objet d'un versement de subvention de différents organismes.

Le délégataire a fourni un détail d'amortissement de la subvention de chacun des réseaux.

Au 30 juin 2023, l'état du versement des subventions est le suivant :

Retiers	Montant	Acompte reçu	Solde	Total	Montant en attente
ADEME	700 758,00 €	560 606,00 €		560 606,00 €	140 152,00 €
FEDER	178 571,00 €	142 857,00 €	28 356,00 €	171 213,00 €	28 356,00 €
Total	879 329,00 €	703 463,00 €	28 356,00 €	731 819,00 €	168 508,00 €
M-F	Montant	Acompte reçu	Solde	Total	Montant en attente
Région	138 328,00 €	110 662,00 €		110 662,00 €	27 666,00 €
Département	138 328,00 €		138 328,00 €	138 328,00 €	- €
TEPCV	190 000,00 €		190 000,00 €	190 000,00 €	- €
Total	466 656,00 €	110 662,00 €	328 328,00 €	438 990,00 €	27 666,00 €
COESMES	Montant	Acompte reçu	Solde	Total	Montant en attente
Région	103 460,00 €	103 430,00 €	30,00 €	103 430,00 €	- €
Département	103 460,00 €	103 460,00 €	- €	103 460,00 €	- €
TEPCV	110 000,00 €	110 000,00 €	- €	110 000,00 €	- €
Total	316 920,00 €	316 890,00 €	30,00 €	316 890,00 €	- €
Total	1 662 905,00 €	1 131 015,00 €	356 714,00 €	1 487 699,00 €	196 174,00 €

Tableau 28 : Etat du versement des subventions au 30/06/2022

D'après les données issues du rapport annuel, il resterait 196 174€ en attente de la part du délégataire au titre des subventions.

Cependant, après échange avec le délégataire, ce dernier indique avoir reçu l'ensemble des subventions encore en attente.

Le Délégué devra également préciser les dates d'obtention de l'ensemble des subventions lors du prochain exercice.

8.5.3 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le montant de la dette financière est de 1 961 k€ au 31/12/2022. Elle correspond notamment aux emprunts et dettes contractées auprès des associés physiques.

8.6 ANALYSE DU RESULTAT

	2021/2022	2022/2023	Evol / N-1
	01/07/2021 au 30/06/2022	01/07/2022 au 30/06/2023	
Total Produit	338 350 €	352 632 €	4,2%
Ventes R1	134 699 €	134 477 €	-0,2%
Vente R2	203 651 €	218 155 €	7,1%
Autre			
Total Chiffre d'affaires	338 350 €	352 632 €	4,2%
Prix moyen /MWh	112,48 €	128,09 €	13,9%
Total dépenses	355 304 €	419 860 €	18,2%
Achats Energie Primaire (P1)	128 903 €	152 101 €	18,0%
Achat électricité(P'1)	31 692 €	80 231 €	153,2%
Conduite et entretien (P2)	102 109 €	74 103 €	-27,4%
GER (P3)	17 166 €	26 235 €	53%
Impôts, taxes et versements assimilés	227 €	1 034 €	355,5%
Redevances versées à la Collectivité :	8 507 €	6 451 €	-24,2%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	66 697 €	79 705 €	19,5%
Dotations aux provisions			
Autre charge	3 €		-100,0%
Total des charges d'exploitation (B) en € HT	355 304 €	419 860 €	18,2%
Résultat d'exploitation (A-B)	- 16 954 €	- 67 228 €	297%
Produit financier			
Intérêts et charges assimilées	18 182 €	39 241 €	116%
Résultat financier	- 18 182 €	- 39 241 €	116%
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel	- €		
Résultat d'exploitation / CA	-5,0%	-19,1%	280%
Résultat brut	- 35 136 €	- 106 469 €	203%

Tableau 29 : Compte de résultat sur les 2 derniers exercices

Le résultat brut en 2022/2023 est de **- 106 k€** contre 35.1k€ en 2021/2022.

Le résultat brut cumulé depuis le début du contrat est de **-244€**.

L'exploitation n'est pas équilibrée. Le déficit se creuse en raison de l'augmentation des dépenses : +18% entre les deux exercices et +41% par rapport au compte prévisionnel de la DSP.

Cette différence s'explique notamment par l'augmentation du coût de l'électricité, des charges financières et des amortissements liés à un investissement plus conséquent que prévu initialement.

Une analyse de l'équilibre du contrat sera faite au bout de 3 exercices complets.

8.7 EVOLUTION TARIFAIRE ET CONTROLE DE FACTURATION

8.7.1 ÉVOLUTION DU TARIF R1

Le tarif R1 a augmenté de 22% en juin 2023 par rapport au tarif de base fixé à la convention de concession (valeur 1^{er} février 2018).

À noter : le R1 bois a augmenté modérément (+15%) alors que le R1 fioul a fortement augmenté (+55%) par rapport à la valeur de février 2018.

Le tableau ci-dessous est réalisé par INDDIGO à partir des formules de révision et indices issues de la facturation effectuée par le délégataire.

	Base contrat (2018)	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23
ICHTME	119,7	129,20	130,40	130,40	130,40	131,50	131,50	131,50	132,30	132,30	132,30	133,80	133,80
IT (40t régional)	133,28	160,13	166,45	163,18	160,86	160,74	168,85	160,96	160,18	161,37	159,62	157,75	154,17
CEEB	97,8	115,00	115,00	113,60	113,60	113,60	107,40	107,40	119,00	119,00	119,00	119,00	125,10
FODC4	272,150	539,62	605,64	574,11	543,58	540,07	593,99	514,4	468,62	478,38	450,09	446,67	423,11
TICPE	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62
TICGN valeur initiale au 01/01/2012	1,24 €	8,41	8,41	8,41	8,41	8,41	8,41	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37
R1b	35,36 €	39,68 €	40,22 €	39,88 €	39,72 €	39,83 €	39,81 €	39,28 €	40,36 €	40,44 €	40,33 €	40,36 €	40,67 €
coef R1b		1,1221	1,1375	1,1278	1,1234	1,1264	1,1258	1,1110	1,1415	1,1437	1,1404	1,1413	1,1502
R1f	83,46 €	165,48	185,73	176,06	166,70	165,62	182,16	157,75	143,71	146,70	138,03	136,98	129,75
coef R1f		1,9828	2,2254	2,1095	1,9974	1,9845	2,1826	1,8901	1,7219	1,7578	1,6538	1,6413	1,5547
R1	39,21 €	49,74 €	51,86 €	50,77 €	49,88 €	49,89 €	51,20 €	48,76 €	48,63 €	48,94 €	48,14 €	48,09 €	47,80 €
Consommation MWh		30,00	23,00	39,00	99,00	307,00	589,00	497,00	408,00	376,00	251,00	100,00	34,00
Total Vente R1		1 492,27 €	1 192,82 €	1 980,12 €	4 938,29 €	15 317,14 €	30 153,91 €	24 234,23 €	19 841,45 €	18 402,59 €	12 083,70 €	4 808,69 €	1 625,12 €

Tableau 30 : Tarif R1 et coefficients d'indexation issus de la facturation

Les données issues du tableau reprennent les informations du contrat initiale mais ne semble pas tenir des modifications induites par l'avenant n°2 du contrat de concession.

En effet, l'avenant 2 à la convention de DSP qui a modifié la clause de révision des prix du R1 ne semble pas appliqué par le délégataire. Il avait été pourtant convenu la mise à jour du tarif R1 bois avec l'insertion d'un indice local (valeur CBB35) selon la formule suivante :

$$R1_{bois} = R1_{bois0} \times \left[0,5 \times \left(0,15 + 0,35 \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0,25 \times \frac{IT}{IT_0} + 0,25 \times \frac{MB}{MB_0} \right) + 0,5 \times \left(0,15 + 0,15 \times \frac{MB}{MB_0} + 0,15 \times \frac{MB_{local}}{MB_{local0}} + 0,30 \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0,25 \times \frac{IT}{IT_0} \right) \right]$$

Avec les indices suivants :

Indice	Référence	Indice de base	Connue au	Valeur
ICHT-IME	Indice Salaires des industries mécaniques et électriques publié sur le site LE MONITEUR EXPERT (NAF 25-30 32-33)	ICHT-IME ₀	01/12/20 (01/07/20)	127
IT	Indice « CNR REG 40T » publié par le Comité National Routier	IT ₀	01/12/20 (01/11/20)	130,89
MB (matière bois)	Indice trimestriel d'évolution de la plaquette forestière C2 publié sur le CEEB	MB ₀	01/12/20 (23/11/20)	92,1
MB _{local} (matière bois)	Indice local d'évolution du prix d'achat fixé annuellement en assemblée générale ordinaire CBB35	MB _{local0}	01/12/20 (prix année 2020)	43 €/T

L'avenant était applicable depuis l'exercice 2021/2022. Une demande d'explication au délégataire a été envoyée par courriel du 30 janvier 2024.

Le Délégataire a confirmé l'erreur d'application dans le cadre de la révision des prix.

Une régularisation est enclenchée en ce sens par le délégataire.

Sur l'exercice 2022/2023, la synthèse de la régularisation du terme R1 est la suivante :

	Base contrat (2018)	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23
ICHTME	119,7	129,20	130,40	130,40	130,40	131,50	131,50	131,50	132,30	132,30	132,30	133,80	133,80
IT (40t régional)	133,28	160,13	166,45	163,18	160,86	160,74	168,85	160,96	160,18	161,37	159,62	157,75	154,17
CEEB	97,8	115,00	115,00	113,60	113,60	113,60	107,40	107,40	119,00	119,00	119,00	119,00	125,10
FODC4	272,150	539,62	605,64	574,11	543,58	540,07	593,99	514,4	468,62	478,38	450,09	446,67	423,11
TICPE	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62	15,62
TICGN valeur initiale au 01/01/2012	1,24 €	8,41	8,41	8,41	8,41	8,41	8,41	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37	8,37
R1b	35,36 €	39,48 €	40,01 €	39,68 €	39,53 €	39,62 €	39,69 €	38,96 €	39,87 €	39,95 €	39,84 €	39,85 €	40,26 €
coef R1b		1,1165	1,1315	1,1222	1,1179	1,1205	1,1225	1,1018	1,1275	1,1298	1,1267	1,1270	1,1386
R1f	83,46 €	165,48	185,73	176,06	166,70	165,62	182,16	157,75	143,71	146,70	138,03	136,98	129,75
coef R1f		1,9828	2,2254	2,1095	1,9974	1,9845	2,1826	1,8901	1,7219	1,7578	1,6538	1,6413	1,5547
R1	39,21 €	49,56 €	51,67 €	50,59 €	49,70 €	49,70 €	51,09 €	48,46 €	48,18 €	48,49 €	47,70 €	47,62 €	47,42 €
Consommation MWh		30,00	23,00	39,00	99,00	307,00	589,00	497,00	408,00	376,00	251,00	100,00	34,00
Total Vente R1		1 486,81 €	1 188,36 €	1 973,03 €	4 920,65 €	15 257,97 €	30 090,52 €	24 086,23 €	19 656,34 €	18 232,37 €	11 971,47 €	4 762,04 €	1 612,27 €

Factures R1 - RETIERS	Facturé	Facture définitive (correction indice)	écart
EPHAD Retiers	25 364	25 219	-146
ECOLE St JOSEPH	5 578	5 544	-34
ECOLE CADOU	10 020	9 964	-56
SALLE COSEC	5 379	5 343	-35
SALLE PAPIN	3 340	3 318	-21
LYCEE	6 601	6 558	-43
COLLEGE	15 403	15 303	-99
Total abonnés	71 684	71 250	-435

Factures R1 - M/F	Facturé	Facture définitive (correction indice)	écart
EHPAD MF	18 849	18 732	-117
POLE SCOLAIRE	6 090	6 053	-37
SERVICES TECH	0	0	0
MAITRES BEUR	3 922	3 902	-20
SALLE SEVIGNE	2 681	2 664	-17
COLLEGE ST JOSEPH	6 075	6 039	-36
Total abonnés	37 617	37 391	-227

Factures R1 - COESMES	Facturé	Facture définitive (correction indice)	écart
MAIRIE COESMES	2 861	2 843	-18
ECOLE	2 656	2 638	-18
FOYER DE VIE S	15 271	15 178	-94
SALLE DES LOIS	2 677	2 660	-18
SALLE DES SPO	3 292	3 273	-20
Total abonnés	26 758	26 591	-167

Le délégataire devra également transmettre les informations sur l'exercice 2021/2022. Pour le prochain exercice, il sera nécessaire de transmettre les informations nécessaires à la validation de la bonne formule d'indexation.

8.7.2 ÉVOLUTION DU TARIF R2

Le tarif R2 a augmenté de près de 9% en juin 2023 par rapport au tarif de base fixé à la convention de concession (valeur 1^{er} février 2018).

À noter :

- Le R21 a augmenté de 33% par rapport à la valeur de base (constance de la progression de l'indice 10534763) ;
- Les R22 et R23 ont progressé (respectivement +14% et +10%) par rapport à leurs valeurs de base.

	Contrat initial (01/02/2018)	01/07/2022	01/08/2022	01/09/2022	01/10/2022	01/11/2022	01/12/2022	01/01/2023	01/02/2023	01/03/2023	01/04/2023	01/05/2023	01/06/2023
ICHTME	119,7	128,80							132,30				
FSD2	127,1	153,00							180,20				
BT40	105,9	114,50							123,60				
10534763	109,5	132,50	132,50	132,50	132,50	132,50	132,50	132,50	132,50	132,50	152,40	152,40	152,40
R2	20,21 €	21,53 €	21,53 €	21,53 €	21,53 €	21,53 €	21,53 €	21,53 €	22,17 €	22,17 €	22,42 €	22,42 €	22,42 €
R21	1,63 €	1,92 €	1,92 €	1,92 €	1,92 €	1,92 €	1,92 €	1,92 €	1,92 €	1,92 €	2,17 €	2,17 €	2,17 €
coef R21		1,1785	1,1785	1,1785	1,1785	1,1785	1,1785	1,1785	1,1785	1,1785	1,3330	1,3330	1,3330
R22	10,58 €	11,47 €	11,47 €	11,47 €	11,47 €	11,47 €	11,47 €	11,47 €	12,02 €	12,02 €	12,02 €	12,02 €	12,02 €
coef R22		1,0838	1,0838	1,0838	1,0838	1,0838	1,0838	1,0838	1,1364	1,1364	1,1364	1,1364	1,1364
R23	2,12 €	2,26 €	2,26 €	2,26 €	2,26 €	2,26 €	2,26 €	2,26 €	2,34 €	2,34 €	2,34 €	2,34 €	2,34 €
coef R23		1,0659	1,0659	1,0659	1,0659	1,0659	1,0659	1,0659	1,1049	1,1049	1,1049	1,1049	1,1049
R24	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €
R25	- 8,52 €	- 8,52 €	- 8,52 €	- 8,52 €	- 8,52 €	- 8,52 €	- 8,52 €	- 8,52 €	- 8,52 €	- 8,52 €	- 8,52 €	- 8,52 €	- 8,52 €
R2	20,21 €	21,53 €	21,53 €	21,53 €	21,53 €	21,53 €	21,53 €	21,53 €	22,17 €	22,17 €	22,42 €	22,42 €	22,42 €

Tableau 31 : Tarif R2 et coefficients d'indexation

Le Délégué a fourni les factures d'un abonné sur le dernier exercice permettant de vérifier les valeurs des indices appliqués pour l'indexation du R2.

Le tableau ci-dessous est réalisé par INDDIGO à partir des formules de révision et indices issus de la facturation et en conformité avec les dispositions de la convention de DSP. Les valeurs obtenues sont différentes de celles appliquées par le délégataire pour facturer les abonnés à partir de février 2023.

Une demande d'explication a été envoyée au délégataire. Les montants du R22 et R23 matérialisés en rouge dans le tableau ci-dessus sont différents de ceux obtenus par le délégataire.

Le délégataire a confirmé une erreur matérielle dans l'application de la formule d'indexation au titre de l'exercice.

La régularisation sur l'exercice 2022-2023 sera la suivante :

Factures R2.2 - RETIERS	Facturé	Facture définitive (correction indice)	écart
EPHAD	23 632	23 477	-216
ECOLE St JOS	4 045	4 008	-37
ECOLE CADO	9 046	8 963	-82
SALLE COSE	3 710	3 676	-34
SALLE PAPIM	4 565	4 523	-42
LYCEE	9 038	8 956	-82
COLLEGE	11 904	11 795	-108
Total abonn	65 999	65 399	-600

Factures R2.3 - RETIERS	Facturé	Facture définitive (correction indice)	écart
EPHAD	4 643	4 604	-39
ECOLE St JOS	793	786	-7
ECOLE CADO	1 773	1 758	-15
SALLE COSE	727	721	-6
SALLE PAPIM	895	887	-7
LYCEE	1 771	1 756	-15
COLLEGE	2 333	2 313	-19
Total abonn	12 934	12 826	-108

Factures R2.2 - MIF	Facturé	Facture définitive (correction indice)	écart
EHPAD	16 970	16 815	-154
POLE SCOLA	2 726	2 702	-25
SERVICES TE	0	0	0
MAITRES BEL	5 007	4 961	-46
SALLE SEVIG	2 306	2 285	-21
COLLEGE ST	6 766	6 704	-62
Total abonn	33 775	33 467	-307

Factures R2.3 - MIF	Facturé	Facture définitive (correction indice)	écart
EHPAD	3 325	3 298	-28
POLE SCOLA	534	530	-4
SERVICES TE	0	0	0
MAITRES BEL	981	973	-8
SALLE SEVIG	452	448	-4
COLLEGE ST	1 326	1 315	-11
Total abonn	6 619	6 564	-55

Factures R2.2 - COESMES	Facturé	Facture définitive (correction indice)	écart
MAIRIE	1 516	1 502	-14
ECOLE	1 993	1 974	-18
FOYER DE VIE	9 637	9 609	-88
SALLE DES L	2 072	2 053	-19
SALLE DES S	1 963	1 945	-18
Total abonn	17 241	17 084	-157

Factures R2.3 - COESMES	Facturé	Facture définitive (correction indice)	écart
MAIRIE	297	295	-2
ECOLE	390	387	-3
FOYER DE VIE	1 900	1 885	-16
SALLE DES L	406	403	-3
SALLE DES S	385	382	-3
Total abonn	3 379	3 350	-28

9 SYNTHÈSE - ANALYSE 2022/2023

D'une manière générale, le rapport remis par le délégataire au titre de l'exercice 2022/2023 :

- Montre un réel effort du délégataire dans le détail de transmission des éléments et la transparence des données
- A nécessité des demandes complémentaires, notamment sur les contrôles réglementaires et la facturation.
- Manque d'une analyse plus explicite au regard des données CEP

D'un point de vue technique :

- Certains rapports de contrôle technique n'ont pas été transmis et certains contrôles n'ont pas été réalisés
- Les performances globales sont satisfaisantes :
 - Très bon taux de couverture (supérieur à l'engagement contractuel)
 - Consommations d'eau et d'électricité contrôlées, surveillance à avoir sur l'électricité sur le réseau de Retiers
 - Aucun défaut de continuité de service
- Les différents rendements sont eux moins satisfaisants :
 - Rendement de production bois particulièrement faible pour le réseau de Retiers, les pannes sont en partie responsable de la dégradation du rendement. Cependant d'autres facteurs comme la qualité du bois et de l'eau sont susceptibles d'impacter fortement le rendement. Le délégataire doit mettre en place des actions sur ces paramètres pour améliorer le rendement sur ce réseau et rester vigilant notamment sur la qualité de l'eau sur les 2 autres.
 - Rendement de distribution peu élevé (mais principalement dû à la faible densité énergétique des réseaux)
- Un travail conjoint avec les fournisseurs de bois est à réaliser pour améliorer la qualité sur le réseau de Retiers.

Les éléments suivants sont à suivre en priorité :

- Contrôler rigoureusement l'humidité du bois livré
- Améliorer les performances des chaudières bois (notamment Retiers)
- Améliorer la traçabilité des contrôles réglementaire, accompagner les bon d'intervention par des photos et commentaire explicatifs des actions réalisées.

D'un point de vue financier :

- Les documents comptables fournis permettent d'analyser en détail le compte de résultat mais il serait opportun de réaliser un comparatif systématique avec le prévisionnel du CEP
- Le résultat brut en 2022/2023 présente un déficit de plus en plus important (-106 k€) en raison notamment de :
 - La faible évolution des recettes (+4%)
 - L'augmentation importante des dépenses (+18%) particulièrement les charges d'électricité, les charges financières et les amortissements
- L'avenant 2 relatif à la modification de la formule de tarification du tarif R1 bois n'a pas été appliqué. Il conviendra de régulariser la situation auprès des abonnés (copie du PV d'AG de CBB35 à transmettre)
- Le calcul de la révision des prix du tarif R2 est erroné à partir de février 2023 et présente un trop perçu auprès des abonnés qu'il conviendra de régulariser
- Un état détaillé du calcul et de l'évolution des redevances annuelles est à transmettre

Les éléments suivants sont à suivre en priorité :

- Le résultat brut d'exploitation sur les deux prochains exercices afin d'observer si le résultat de la délégation s'améliore ;
- Le niveau des dépenses d'électricité.

AVEC 10 ETABLISSEMENTS ET 6 AGENCES REPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, VOUS TROUVEREZ TOUJOURS UN INTERLOCUTEUR INDDIGO PRES DE CHEZ VOUS !



Notre siège social est basé à Chambéry :

367 avenue du Grand Ariétaz
CS 52401
73024 Chambéry Cedex
Tél : 04 79 69 89 69
Mail : inddigo@inddigo.com

Agence de Paris :

40 rue de l'Echiquier
75010 Paris
Tél : 01 42 46 29 00

Agence de Nantes :

4 avenue Millet
44000 Nantes
Tél : 02 40 48 99 99

Agence de Toulouse :

9 rue Paulin Talabot
Immeuble le Toronto
31100 Toulouse
Tél : 05 61 43 66 70

Agence de Marseille :

11, rue Montgrand
13006 Marseille
Tél : 04 95 09 31 00

Agence de Nancy :

8 rue des Dominicains
54000 Nancy
Tél : 03 83 18 39 39

WWW.INDDIGO.COM

